Sur la bonne voie

Franklin Delano ROOSEVELT

Traduit de l'Anglais par
PIERRE DUTRAY

1934

Les Éditions
DENOËL ET STEELE
19, rue Amélie, 19
PARIS

PRÉFACE

Le but de ce livre est d'exposer simplement, sans esprit de polémique et sans longs commentaires, les principaux événements d'une année très agitée. Ce fut une année de réalisation : nous avons exécuté les promesses faites au peuple américain et nous avons ranimé l'espoir des foules qui s'épuisaient dans l'attente d'une organisation meilleure de la vie. J'indiquerai ici les jalons qui marquent la réalisation d'une nouvelle politique d'intérêt public.

Certains ont voulu qualifier cette politique de révolutionnaire: peut-être l'est-elle. Toutefois, elle est révolutionnaire, uniquement dans ce sens que les mesures adoptées et les objectifs qui les commandent diffèrent de ceux qu'on a employés jusqu'à ce jour. Si c'est une révolution, c'est une révolution pacifique, réalisée sans violence, sans que l'on fasse table rase des intentions de la loi établie, sans qu'un individu ou une classe subisse un déni de justice.

Certains ont appelé notre nouvelle politique « fascisme ». Elle n'est pas fasciste car elle tire son inspiration de la masse du peuple plutôt que d'une classe ou d'un groupe ou d'une armée en marche. De plus, elle s'accomplit sans apporter de changement fondamental au système républicain. Nous avons conservé la foi dans nos institutions politiques traditionnelles et nous nous y tenons.

Certains l'ont dénommée « Communisme ». Ce n'est pas cela non plus. Ce n'est pas une « régimentation » à outrance que règlent les plans d'un directoire permanent, où l'établissement des lois et les procès des cours sont soumis aux ordres de l'exécutif. Elle ne poursuit pas non plus

l'élimination totale d'une classe ou l'abolition d'un parti particulier.

A peu près partout les gens ont pris l'habitude d'appeler cette politique « New Deal »1, et on a laissé entendre que l'expression dose d'une manière satisfaisante l'honnêteté en affaires et la liberté dans le travail. Ce qui prouve la justesse de cette suggestion, c'est que certaines des réalisations de l'an passé seront la mise en oeuvre des idées progressistes de Théodore Roosevelt, qui désirait une association entre le monde des affaires et le gouvernement; c'est également la mise en oeuvre des desseins de Woodrow Wilson qui désirait, grâce à l'entremise du gouvernement, réprimer par d'énergiques mesures légales les abus du monde des affaires. Ainsi, nous avons admis qu'à certains égards, le gouvernement siège en associé à côté des gens d'affaires; mais, par d'autres côtés, il fait agir l'autorité supérieure de l'Etat pour renforcer l'équité et la justice et leur donner leur place parmi les divers éléments de la vie économique. Cet ensemble de remèdes s'impose si l'on songe aux changements qui révolutionnent les conditions de la vie moderne.

Laissons là les expressions et les formules toute faites, et retenons ceci qui, je pense, est important: à la base de notre nouvelle politique il y a un changement dans les habitudes et la manière de penser du peuple américain — en d'autres termes c'est notre démocratie arrivant à la maturité qui détermine cette politique. Celle-ci s'appuie dans sa marche sur les principes premiers qui ont guidé les auteurs de notre Constitution; elle prend forme, avec l'approbation de la grosse majorité des Américains; enfin cette politique s'accomplit, en laissant constamment au peuple l'assurance que si, à un moment donné, il désire revenir aux vieilles méthodes que nous avons rejetées, il est entièrement libre de le faire en usant tout simplement de son droit de vote. Un

ancien Grec a prononcé une parole qui demeurera éternellement vraie : *« La création est la victoire de la persuasion et non de la force »*. Le « New Deal » cherche cette sorte de victoire.

L'écroulement presque complet du système économique américain qui a marqué le début de mon gouvernement, exigeait la suppression de beaucoup d'éléments pourris, l'adoption de nouvelles méthodes et une reconstruction totale.

Il nous fallait prendre trois mesures, toutes trois dépendant l'une de l'autre:

Tout d'abord, par des mesures radicales, supprimer les privilèges extraordinaires dont jouissait dans le contrôle du vieil édifice économique et social, un groupe d'individus numériquement très faible, mais d'une très grande puissance, groupe qui disposait d'une autorité telle qu'il régissait les affaires, les banques et même le gouvernement.

En deuxième lieu, faire la guerre au crime, propager et instaurer des valeurs morales ; en troisième lieu rétablir le balancement du pendule dont, depuis trois générations, les oscillations indiquaient une concentration grandissante de la richesse dans un nombre de mains de plus en plus limité — revenir à une répartition plus vaste de la richesse et du capital de la nation.

L'époque exigeait et exige encore l'adoption d'un plan. Ce livre décrit la nature et le but des nombreux moyens qui furent nécessaires à la réalisation d'un plan national de redressement. Malgré la complexité inévitable des organismes dont les titres abrégés ont prêté à la plaisanterie, malgré ce qui a permis à certains de croire que le Gouvernement Fédéral cherchait à centraliser le pouvoir,

on a poursuivi constamment un objectif très précis, très étudié et de longue portée.

En ce qui concerne l'excellence de chacun des moyens examinés séparément, je ne puis que répéter ce que j'ai souvent dit — à savoir que chaque partie du programme général, prise en elle-même, n'est nullement à l'abri de modification ou d'erreur. A certains égards, nous aurons peut-être à changer le système; par ailleurs, il est possible que nous ne soyons pas allés assez loin. Le temps et l'expérience nous apprendront beaucoup de choses.

Je n'espère pas, dans ce livre, accumuler les renseignements et détailler les résultats de toutes les mesures du « New Deal ». Je me permettrai cependant quelques généralisations.

Les prix de nos produits agricoles sont en hausse considérable sur ceux de l'année passée; la plupart nos industries ont lancé sur le marché un nombre fortement accru de marchandises qui sont achetées par les consommateurs; le transport des marchandises, celui des voyageurs par chemin de fer et tous les autres moyens de transport se sont améliorés; la détresse des débiteurs hypothécaires diminue; les secours aux chômeurs dans le dénuement ont réalisé en grande partie les desseins du Gouvernement qui avait promis de meure tout en oeuvre pour empêcher la famine; la conservation des ressources, les mesures prises contre les inondations, le projet d'une meilleure exploitation de notre vaste territoire, tous ces éléments se sont développés à une cadence inimaginable jadis.

Il y a un an, notre civilisation se portait bien mal. Il aurait mieux valu l'admettre. Nous connaissons du moins l'idéal des hommes et des femmes qui ont fondé l'Amérique. Nous

connaissons du moins l'idéal des fondateurs de la république. Au cours de ces dernières années, la situation avait notablement changé — peut-être n'avions nous pas oublié les idéals de nos pères; en tout cas nous en rejetions le plus grand nombre.

Nous, citoyens de ce pays, nous n'avons pas besoin de critique ou d'une opposition purement destructrice et nous ne les recherchons pas; ces individus ou ces groupes d'individus qui pour des raisons politiques ou pour d'égoïstes visées financières s'opposent au vaste plan général, ceux-là, nous le savons, ne feront de tort qu'à eux-mêmes, car, nous, peuple américain, nous ne souscrirons jamais aux propositions qui ramèneraient le pays à la situation où il se trouvait durant les dix années de l'après-guerre. Toutefois, une majorité écrasante de nos compatriotes, vieux et jeunes, spécialement de jeunes, s'apprête à écouter avec faveur les suggestions honnêtes qui tendent à l'emploi de méthodes nouvelles et meilleures en vue du bien général. En tout cas, nous, peuple américain, nous sommes résolu, après être allé de l'avant durant une année, a persévérer dans notre effort.

CHAPITRE PREMIER

Le premier acte du Gouvernement fut la prestation de serment du nouveau cabinet dans le bureau du Président à la Maison Blanche, immédiatement après la fin de la Parade inaugurale du 4 mars. A ce moment, le cabinet ne tint aucune réunion officielle mais je discutai la situation bancaire avec le Secrétaire du Trésor et l'Attorney general, et je leur demandai de se préparer pour le lendemain à esquisser, dans les cadres de la constitution, un moyen de fermer toutes les banques.

La situation, à ce moment, rendait cette mesure nécessaire. Pratiquement, toutes les banques se fermaient, les unes volontairement, d'autres à cause des retraits massifs de la clientèle, d'autres encore à cause des proclamations du Gouverneur. Le but poursuivi était de permettre, dans le délai le plus bref, la réouverture des banques, mais ce mode de réouverture devait se baser non seulement sur la confiance du public mais encore sur un plan uniforme qui donnerait la certitude que seules les banques solvables rouvriraient leurs guichets.

Près de deux mois auparavant, j'avais discuté avec plusieurs personnes de l'autorité dont disposerait le Président au cas où il voudrait assumer en droit la responsabilité d'une crise bancaire par la fermeture de toutes les banques — non seulement des banques Fédérales de réserve, mais encore des banques d'Etat qui n'étaient pas affiliées aux banques Fédérales. Un de mes amis rappela qu'une partie de la législation de 1917 arrêtée en temps de guerre n'avait pas été abrogée. Il me découvrit ainsi un statut de cette année se rapportant au point en question. Au cours du mois de février, le sénateur Walsh, qui devait exercer les fonctions d'Attorney general dans le nouveau

cabinet, examina attentivement ce statut et me dit qu'à son avis, aucune loi subséquente d'ordre général ne l'avait réellement abrogé. Le trois mars, après la mort malheureuse du sénateur Walsh, je fis part de ces faits à M. Homer Cummings à qui j'avais proposé de prendre les fonctions d'Attorney general. Je le priai de se tenir prêt à donner son avis en temps opportun.

Le nouveau cabinet se réunit pour la première fois le dimanche après-midi, cinq mars. Durant trois jours, le secrétaire Woodin avait eu presque sans interruption des entretiens avec les fonctionnaires sortants du Ministère des Finances. Ils lui avaient d'une manière désintéressée prêté toute l'aide possible. Le dimanche, M. Woodin et moi, nous avions la ferme conviction que la solution énergique de la fermeture des banques devait être choisie si l'on voulait éviter pour le lundi matin une catastrophe générale. A la réunion du cabinet, je m'adressai à l'Attorney general, M. Cummings, et je lui demandai si les conclusions de son rapport donnaient l'acte envisagé comme conforme ou non à la Constitution. Il répondit qu'il avait examiné les statuts et qu'il pouvait m'assurer de la validité entière de la proclamation que j'envisageais.

Etant donné l'importance de son contenu au point de vue historique et constitutionnel, je rapporterai cette proclamation dans son intégrité :

« Etant donné les retraits considérables et injustifiés d'or et dé devises opérés dans nos institutions bancaires, aux fins de thésaurisation;

« Etant donné l'activité spéculative continuelle et croissante qui a lieu à l'étranger en devises étrangères et qui s'est traduite par un grave épuisement des stocks d'or

nationaux;

« Etant donné que ces facteurs ont créé un état de crise nationale;

« Etant donné qu'il est conforme aux intérêts de tous les clients de banques qu'une période de répit soit accordée afin d'empêcher de nouvelles thésaurisations de devises, sous forme de monnaie, lingot ou papier, d'arrêter la spéculation en devises étrangères et de permettre d'appliquer des mesures appropriées, pour protéger les intérêts de notre peuple;

« Etant donné que la loi du 6 octobre 1917 donne au président le pouvoir d'enquêter, de réglementer ou d'interdire toutes transactions en devises étrangères et l'exportation, la thésaurisation, la fonte ou la mise en réserve de l'or et de l'argent, en monnaie ou en lingot ou de toute autre devise;

« Etant donné que la susdite loi prévoit que quiconque enfreindra ou voudra enfreindre l'une quelconque des dispositions de ladite loi, et quiconque violera ou voudra violer, négliger ou refuser d'exécuter tout ordre du président, publié en vertu des dispositions de cette loi, sera, s'il est reconnu coupable, condamné à une amende ne dépassant pas dix mille dollars, ou à une peine de prison ne dépassant pas dix ans, ou aux deux peines.

« En conséquence, moi, Franklin D. Roosevelt, président des Etats-Unis, proclame, ordonne et déclare par la présente qu'à partir du lundi 6 mars jusqu'au jeudi 9 mars (les deux dates étant incluses) une vacance bancaire sera observée par toutes les institutions bancaires, y compris les territoires et possessions insulaires des Etats-Unis et que pendant ladite période toutes transactions bancaires seront

suspendues.

« Durant cette vacance, sauf comme il est ci-après stipulé, aucune de ces institutions ou succursales ne devra payer, exporter, mettre en réserve l'or ou l'argent monnayé, en lingots ou en devises, ni en permettre le retrait ou le transfert de quelque façon que ce soit, ni agir de façon quelconque qui puisse en faciliter la thésaurisation.

« De plus, aucune de ces institutions ou succursales ne pourra rembourser des dépôts, faire des prêts, emprunts, ou escomptes, opérer des transactions en change étranger, de transfert ou de crédit des Etats-Unis avec aucune place à l'étranger, ni pratiquer aucune opération bancaire de quelque nature que ce soit.

« Au cours de cette vacance, le secrétaire de la trésorerie, avec l'approbation du président, a l'autorisation et le pouvoir :

a) D'autoriser l'un quelconque ou l'ensemble de ces instituts bancaires à remplir partiellement ou totalement ses fonctions normales;

b) D'émettre ou de faire émettre des coupures de chambres de compensation ou autres pièces justificatives gagées sur les actifs des instituts bancaires;

c) D'autoriser et de susciter la création par lesdits instituts bancaires de comptes de dépôts spéciaux pour la réception de nouveaux dépôts qui seront susceptibles de retrait sur demande sans aucune restriction ni limitation, et seront ouverts séparément, soit en espèces, soit sous forme de dépôt dans les banques de réserve fédérales, ou investis en obligations dans les Etats-Unis.

« Le terme « instituts bancaires » tel qu'il est employé dans le présent ordre désigne toutes banques fédérales de réserve, associations bancaires nationales, banques, compagnies de dépôt (trust), caisses d'épargne, associations foncières et de prêts, unions ou autres corporations de crédit, associations de deux ou plusieurs membres, sociétés ou personnes faisant profession de recevoir des dépôts, faire des prêts, escompter le papier commercial et opérant toute autre forme de transaction bancaire.

« En foi de quoi, j'y ai adjoint ma signature et y ai fait apposer le cachet des Etats-Unis.

Fait en la ville de Washington ce sixième jour du mois de mars, à une heure du matin, en l'an de grâce mil neuf cent trente-trois, cent-cinquante-septième année de l'indépendance des Etats-Unis.

FRANKLIN D. ROOSEVELT.

Pour le président :

CORDELL HULL,

Secrétaire d'Etat.

Afin de permettre aux membres de ce Congrès qui viennent de la Côte du Pacifique d'atteindre Washington en temps voulu, la date fut fixée au jeudi suivant, le 9 mars à midi. Les voies étaient ainsi préparées (1 I. Quoique cette proclamation fût en réalité la seconde qui fut lancée, elle fut préparée avant la première proclamation, qui était un résumé envoyé le dimanche soir à l'occasion de la session

extraordinaire du nouveau Congrès.).

Un mois au moins avant l'inauguration, j'avais invité les Gouverneurs des quarante-huit Etats, dont la plupart devaient assister à l'inauguration, à me rencontrer à la Maison Blanche, le lundi 6 mars pour discuter différents sujets ayant trait à une coopération entre les Gouvernements d'Etat et le Gouvernement Fédéral. J'avais eu le privilège de connaître la plupart des Gouverneurs durant les quatre années précédentes et j'avais espéré passer toute la journée avec eux pour discuter des problèmes qui nous intéressaient tous. Cependant, la situation nationale me força à changer le programme et, comme il ne fallait pas s'attarder en préparatifs, je me rendis à la Chambre Est de la Maison Blanche, j'improvisai un discours, et traçai à l'intention des membres du Congrès un tableau complet de la situation bancaire, en exposant notre programme et en leur demandant aide et collaboration pour l'exécuter. Vingt-cinq Gouverneurs étaient présents et douze autres avaient envoyé des délégués. Ils furent assez bons pour voter une motion exprimant leur confiance et désir de collaboration; en même temps cette motion approuvait le Congrès de m'avoir octroyé des pouvoirs étendus; elle approuvait aussi mon plan d'exploitation du sol qui leur avait été soumis précédemment, et le remplacement du secours direct par la création de travaux. Il faut remarquer que, dès le 6 mars, l'idée de l'administration des travaux civils avait pris naissance. On doit noter aussi que cette approbation fut donnée par les Gouverneurs « sans égard à leurs affiliations politiques ». Voici les paroles que j'ai prononcées :

« J'ai été si occupé depuis dimanche à midi que je n'ai pas eu l'occasion de préparer des remarques officielles. Je

commencerai par dire aux Gouverneurs qu'ayant été moi-même Gouverneur durant les quatre années précédentes, je connais quelque peu les devoirs de cette charge, ainsi que les droits et les devoirs des Etats. Le pays a besoin de la collaboration des Etats et du Gouvernement Fédéral. Je crois que les événements de ces quarante-huit heures l'ont suffisamment démontré.

« Les Etats ont agi avec une promptitude remarquable, en empêchant la panique à un moment où elle aurait pu très bien éclater. Toutefois, la situation est arrivée hier à un point où une action uniforme semblait nécessaire. Elle s'est traduite, comme vous le savez, par deux choses — par la convocation pour jeudi d'une session extraordinaire du Congrès et, en deuxième lieu, par une proclamation des mesures immédiatement nécessaires pour parer à la crise, à partir d'aujourd'hui jusqu'à jeudi.

« Je remercie les Etats de ce qu'ils ont fait durant ces jours de crise. Il faut que nous ayons, si n'est possible, un système bancaire général, c'est-à-dire qui s'étende aux banques nationales et aux banques d'Etat, et qui soit aussi uniforme que possible dans tous le pays. En même temps, nous devons collaborer avec toutes les banques d'Etat pour réaliser cette uniformité. Je ne désire pas centraliser toutes ces opérations ici à Washington, tout au moins dans la mesure où nous pourrons l'éviter.

« La lettre que je vous ai adressée soulevait plusieurs problèmes :

« Tout d'abord le conflit entre les impositions du Gouvernement d'Etat et les Gouvernements Fédéraux: chacun d'entre vous a cherché des méthodes qui lui fassent trouver de nouvelles sources d'impôts. Il a été naturel et humain que le Gouvernement Fédéral tâchât de trouver un

moyen d'augmenter les revenus.

« Un second point concerne l'aide que le Gouvernement Fédéral doit apporter aux chômeurs: le Gouvernement Fédéral, évidemment, doit empêcher l'individu de mourir de faim, mais ce devoir ne devrait pas lui incomber avant que d'autres services n'aient échoué. En premier lieu doivent agir la localité, la ville, le canton — s'ils échouent dans leurs efforts et s'ils ne peuvent faire face aux nécessités, c'est aux Etats alors d'assumer cette responsabilité. Ils doivent faire tout leur possible. S'il est avéré qu'ils ne peuvent faire davantage et que les fonds sont encore insuffisants, c'est alors que le Gouvernement Fédéral doit intervenir.

« Nous en venons à la question de la coordination du travail. Il est très malaisé de savoir à Washington quels sont les Etats qui luttent efficacement contre le chômage et quels sont ceux qui ne le font pas. Je pense que je puis instituer une sorte d'agence centrale de secours de chômage; cette agence constituera un service efficace chargé de coordonner la répartition du travail dans les Etats; elle agira comme une chambre de compensation destinée à venir en aide à la nation. J'espère pouvoir la mettre sur pied dans les deux ou trois semaines qui suivront.

« Je propose, en outre, la réorganisation et la consolidation d'administrations locales, afin de réduire les charges fiscales. C'est un problème de votre ressort et qui a été du mien pendant les quatre dernières années.

« Puis il y a la question des forclusions hypothécaires spécialement en ce qui concerne les exploitations agricoles et aussi les petits immeubles. Dans ce domaine non plus, nous n'avons pas de politique nationale. Un Etat agit d'une façon, un autre agit d'une autre. Certains Etats et certaines

localités ferment les yeux sur les lois en vigueur et ont empêché des forclusions. Mais nous n'avons pas de politique nationale qui nous permette une réglementation définitive de tout ceci. Je crois que nous pouvons en avoir une et que nous le devons. »

La motion suivante a été adoptée à l'unanimité par la Conférence des Gouverneurs:

« En cette heure angoissante où une crise nationale atteint notre vie économique et bancaire, c'est à notre Président qu'incombe la lourde responsabilité de nous sortir de nos difficultés. II est prêt à nous diriger si nous sommes prêts à le suivre. Il a besoin pour l'exécution de ses plans de l'appui de tous nos compatriotes unis dans un même but.

« Sans considération de nos attaches politiques, nous, Gouverneurs et délégués des Gouverneurs, réunis en conférence en la ville de Washington, nous exprimons, par la présente, notre confiance et notre foi en notre Président et exhortons le Congrès et tous les citoyens de notre pays à collaborer avec lui à la réalisation de toute mesure qu'il jugera nécessaire ou désirable pour rétablir la stabilité bancaire et économique. »

Les deux journées suivantes qui précédèrent la réunion du Congrès du jeudi, furent pénibles et encombrées. Nous

fûmes contraints de partager notre temps entre des tâches innombrables : la besogne ' courante du Gouvernement et les mesures extraordinaires qu'il fallait prendre pour faire face à la crise bancaire. Je tins continuellement des conférences avec les nouveaux membres du Cabinet, avec un grand nombre de conseillers avisés et bien informés, ainsi qu'avec des membres du Congrès. Le Secrétaire du Trésor, l'Attorney general et moi, nous élaborâmes, avec des membres du Sénat et de la Chambre des Représentants, la loi sur l'état de crise bancaire. Je crois que nous rédigeâmes et reprîmes une douzaine au moins de différents projets.

Le mercredi soir, avec l'aide des trois secrétaires de la Présidence et du Secrétaire au Trésor, j'envoyai au Congrès le message suivant. Le texte authentique de l'ordonnance sur la crise bancaire ne fut terminé qu'une demi-heure avant la réunion de la session extraordinaire :

« Le 3 mars, les opérations bancaires aux Etats-Unis étaient interrompues. LI serait inopportun de faire un exposé des causes de l'échec de notre système bancaire. II nous suffira de dire que le Gouvernement a été obligé d'intervenir pour la protection des déposants et des affaires de la nation.

« Notre première tâche est de rouvrir toutes les banques stables. C'est là un préliminaire essentiel d une législation qui interdira aux banques de spéculer avec les fonds des déposants et de déroger de toute autre manière à leurs devoirs de dépositaires.

« Pour atteindre ce premier but (l'ouverture des banques permettant la reprise des affaires), je demande au Congrès, l'application immédiate d'une législation qui donnera au

pouvoir exécutif le contrôle des banques afin de protéger le déposant; toute autorité pour rouvrir telles banques qui auront avéré une solide position, et cela aussi rapidement que possible; autorité pour rouvrir telles banques qu'il sera nécessaire de réorganiser, si l'on veut qu'elles repartent sur des bases stables.

« Je demande des amendements au « Federal Reserve Act », afin de prévoir l'émission de monnaie supplémentaire, convenablement garantie, car, si le besoin s'en fait sentir, cela sera nécessaire pour faire face à toutes les demandes de devises, sans accroître en même temps la dette non garantie du Gouvernement des Etats-Unis.

« Je ne saurais trop insister pour que le Congrès comprenne la nécessité d'une action immédiate. II serait inconcevable que l'arrêt complet des commodités bancaires durât plus longtemps.

« Le vote de la législation proposée mettra fin à cette situation, et, j'en suis convaincu, se traduira à bref délai par une reprise des affaires.

« C'est aussi ma conviction que cette législation, non seulement lèvera immédiatement tous les doutes qu'on a pu former injustement à l'égard de ces banques dont la stabilité est au-dessus de tout soupçon, mais marquera aussi le début de rapports nouveaux entre les banques et la population de ce pays.

« Les membres du nouveau Congrès se rendent compte, j'en suis sûr, de la grave responsabilité qui leur incombe ainsi qu'à moi. Dans un bref laps de cinq jours, il nous est impossible d'élaborer des mesures définitives pour éviter le retour des maux passés. Ceci ne justifie cependant, et ne doit justifier, aucun délai à l'accomplissement d'un premier

geste. Je demanderai sous peu au Congrès de prendre deux autres mesures que j'estime d'une nécessité immédiate. Celles que je vous propose nous donneront le temps d'envisager un programme plus complet de restauration nationale. »

Il est inutile d'entrer dans tous les détails de la fameuse loi qui fut votée par les deux Chambres du Congrès et qui fut signée par moi le même jour. Qu'il me suffise de dire qu'elle ratifia toutes les mesures précédemment prises, qu'elle conféra à l'Exécutif des pouvoirs étendus et précis pour la réglementation des banques et de la monnaie et qu'elle rendit possible — immédiatement après un examen partiel du système bancaire — la restauration de ce système dans sa totalité.

Le dimanche précédent, lorsqu'on résolut de proclamer la fermeture des banques, il nous avait paru évident à tous que la bonne procédure serait de permettre aux banques d'ouvrir, dès que nous aurions obtenu l'assurance raisonnable de leur solvabilité. Je pense que le Secrétaire du Trésor et moi, nous sommes rendus compte qu'il faudrait une semaine au moins pour obtenir les renseignements nécessaires. Néanmoins, le premier décret de fermeture n'ordonnait la fermeture des banques que pour quatre jours seulement. Très sincèrement, nous croyions qu'il était préférable de limiter à quatre jours les effets de la première proclamation et de prolonger la fermeture par une proclamation ultérieure, plutôt que de fermer les banques pour une période illimitée. Il en résulta une nouvelle proclamation que je lançai le 9 mars et qui prolongeait la vacance bancaire jusqu'à une nouvelle proclamation.

Je suis fermement convaincu que la prompte collaboration

et l'action énergique du Congrès le jeudi 9 mars firent plus que n'importe quelle autre mesure — pour donner aux citoyens de ce pays, l'assurance qu'ils avaient un Gouvernement bien parti pour travailler dans un excellent esprit à la défense de leurs intérêts durant cette crise.

Durant ces cinq premiers jours, le Vice-président, le Cabinet, le Chef du Budget et moi-même, nous avions considéré un autre point d'une importance vitale, indispensable au rétablissement de la confiance. Depuis trois ans le Trésor fédéral s'embourbait de plus en plus. A franchement parler, les recettes des impôts avaient continué à baisser tandis que les dépenses ordinaires du Gouvernement n'avaient que peu diminué ou même souvent étaient demeurées pareilles. On sentait que nous nous dirigions vers la banqueroute, faute d'un plan déterminé qui nous permît d'équilibrer le budget normal ou de prendre des mesures précises de redressement en dehors des ressources habituelles.

Pour avoir de bonnes finances et pour faire un judicieux emploi des deniers publics il fallait une législation économique basée sur des faits simples. Mes prises de contact avec le public et avec les membres du Congrès me montrèrent qu'ils comprenaient clairement cette nécessité. En conséquence, le 10 mars, je demandai les pouvoirs nécessaires pour effectuer des compressions importantes dans les dépenses gouvernementales. L'application de cette législation qui me donnait à toutes fins utiles l'autorité pour réduire les dépenses et dont j'usai pour équilibrer le budget de l'année fiscale qui se terminait le 30 juin 1933 et aussi celui de l'année fiscale suivante pour laquelle le Congrès précédent avait déjà voté des ordonnances sur le budget, donna au pays l'assurance que son Gouvernement cesserait de courir à la banqueroute. Le message suivant et la

législation qui en résulta donnèrent l'élan nécessaire au rétablissement de la confiance dans les affaires :

« La Nation est profondément touchée de la réponse immédiate que le Congrès a donnée hier, montrant qu'il comprenait la nécessité d'une action énergique pour le rétablissement et l'amélioration de notre système bancaire. Il en est de même des finances du Gouvernement dont le rétablissement exige également une action courageuse, franche et prompte.

« Il y a trois longues années que le Gouvernement Fédéral est sur le chemin de la banqueroute.

« Pendant l'année fiscale 1931 le budget s'est soldé par un déficit de 462.000.000 dollars.

« Pour l'année fiscale 1932, le déficit a été de 2.472.000.000 dollars.

« Pour l'année fiscale 1933, il dépassera probablement 1.200.000.000 dollars.

« Pour l'année fiscale 1934, si l'on se base sur les décrets budgétaires votés par le précédent Congrès et sur les revenus escomptés, le déficit dépassera 1.000.000.000 dollars, à moins qu'on ne prenne une décision immédiate.

« Nous aurons ainsi accumulé des déficits qui s'élèvent à 5.000.000.000 dollars. Ceci est d'une extrême gravité, et j'attire l'attention du Congrès sur les effets considérables que peut produire cet état de choses sur notre économie

nationale. Il a contribué à l'écroulement récent de notre édifice bancaire. Il a accentué la stagnation de la vie économique de notre peuple. II a grossi les rangs des chômeurs. Notre maison gouvernementale n'est pas en ordre, et, pour maintes raisons, aucune mesure efficace n'a été prise pour la remettre en ordre.

« C'est sur le crédit intact du Gouvernement des Etats-Unis que repose la sauvegarde des dépôts, des polices d'assurances, l'activité des entreprises industrielles, la valeur de nos produits agricoles et la mise en valeur du travail. Le crédit du Gouvernement des Etats-Unis touche d'une manière précise à ces biens, à ces fondements de la richesse humaine. En conséquence, notre première tâche est d'affermir ces fondements. Le redressement national en dépend.

« Les événements de ces dernières années nous ont montré trop souvent les gouvernements libéraux périssant sur les rochers où les avait entraînés une politique fiscale relâchée. Nous devons éviter ce danger.

« II est trop tard pour aborder ce problème à loisir. Nous ne devons pas attendre pour agir que plusieurs mois se soient écoulés. La crise s'aggrave du fait que, ce printemps, nous nous trouvons dans la nécessité d'opérer de grandes refontes.

« Désormais, nous devons agir d'une manière directe en sachant clairement où nous allons. Les membres du Congrès et moi-même, nous nous engageons à prendre immédiatement des mesures d'économie.

« Je présume, en conséquence, que vous et moi nous sommes en parfait accord quant à la nécessité d'une action immédiate, et mon devoir constitutionnel est de vous

indiquer en même temps les moyens d'effectuer des compressions importantes.

« Je ne vous parle pas en termes généraux. Je vous indique une route bien tracée.

« Le dernier Congrès a appliqué une législation concernant la réorganisation et la diminution des services dépendant du pouvoir exécutif, mais les économies à réaliser de la sorte, apparaissent minimes à la lumière du déficit important que l'on prévoit pour la nouvelle année fiscale. Elles ne feront pas face aux nécessités pressantes que suscite la situation de notre crédit. II est essentiel de prendre des dispositions en vue d'économies supplémentaires. C'est pourquoi je demande aujourd'hui au Congrès une nouvelle législation établissant sur de nouvelles bases l'octroi des pensions et des autres avantages accordés aux anciens combattants.

« Cette législation donnerait au pouvoir exécutif l'autorité de prescrire les mesures administratives de détail. Tous, nous reconnaissons que le Gouvernement doit continuer à veiller aux intérêts de ceux qui souffrent pour sa défense, de leurs veuves et de leurs orphelins. Toutefois l'application de ce grand principe à des masses considérables de personnes entraîne des complications — des complications si grandes qu'il est presque impossible de rédiger une loi qui soit assez souple pour rendre une justice pleine et entière dans les différents cas. La législation que je propose reconnaît ces principes et, limitée par eux, permet à l'Exécutif, de tracer les lignes de différentiation nécessaires à la justice.

« Dans un même esprit de complète justice, je demande également l'application d'une législation relative aux traitements des fonctionnaires civils et militaires. Cette

législation abrogerait la législation en vigueur sur les congés, elle lui substituerait un principe général et autoriserait l'Exécutif à appliquer ce principe. C'est au corps législatif qu'il appartient de fixer le total des dépenses, de trouver les recettes et les principes généraux qui doivent régir l'affectation de ces dépenses. Quant aux détails de ces dépenses et spécialement en ce qui concerne la crise présente, l'Exécutif pourra les régler d'une manière plus sage et plus juste. Les mesures que je propose, non seulement sont souples et pratiques, mais en outre elles suivent une voie constitutionnelle.

« Pareilles économies, si elles se réalisent, éprouveront à la vérité un certain nombre de nos concitoyens; mais si on ne les faisait pas, ce seraient tous nos concitoyens qui seraient atteints. C'est la stabilité même du Gouvernement qui est en jeu, et, quand celle-ci est en jeu, les intérêts du petit nombre doivent céder le pas aux besoins de la majorité.

« Lorsqu'un grand danger menace l'essence même de notre sécurité, c'est mon devoir d'indiquer au Congrès la façon de l'écarter. En agissant de la sorte, j'agis franchement non seulement avec un petit nombre mais encore avec la majorité. C'est dans cet esprit que je m'adresse à vous. Si le Congrès décide que cette responsabilité m'incombe, j'exercerai ce pouvoir dans un esprit de justice générale, en vue d'aider ceux qui sont dans le besoin et de maintenir intact le bien-être fondamental des Etats-Unis.

« Je demande que cette législation entre en vigueur immédiatement, sans attendre même le début de la nouvelle année fiscale. Je vous donne l'assurance que, si cela se fait, on peut raisonnablement prévoir que, dans un

an, le Gouvernement aura des revenus suffisants pour couvrir ses dépenses. »

On crut tout d'abord qu'il faudrait émettre des coupures spéciales ou une monnaie de circonstance pour le règlement des affaires ordinaires durant les vacances bancaires mais, lorsque la fin de la semaine arriva, on constata que cette émission ne serait pas nécessaire. En outre, l'excellente collaboration des banques fédérales de réserve et des banques d'Etat permit au Secrétaire au Trésor de décider la réouverture des banques à partir du lundi 13 mars, en usant d'un système de licences. Un décret du 10 mars réglementait cette réouverture et en même temps interdisait le payement d'or sous quelque forme que ce fût.

DECRET-LOI

(Règlement concernant les opérations bancaires).

« En vertu de l'autorité que me confère la loi du 6 octobre 1917, amendée par la loi du 9 mars 1933, et en vertu de toute autre autorité qui m'a été conférée, je rends par la présente le décret suivant.

« Le Secrétaire du Trésor a l'autorisation et le pouvoir de permettre à toute banque fédérale de réserve ou à tout autre établissement bancaire régi par les lois des Etats-Unis, d'exécuter en tout ou en partie les opérations bancaires sauf en cas d'une interdiction ultérieure.

« L'autorité compétente exerçant le contrôle Immédiat des établissements bancaires dans tout Etat ou lieu placé sous la juridiction des Etats-Unis a l'autorisation et le pouvoir de permettre à tout établissement bancaire dudit Etat et dudit lieu non compris dans le précédent paragraphe, d'exercer en tout ou en partie les opérations bancaires habituelles, sauf en cas d'interdiction ultérieure.

« Toutes les banques affiliées à l'organisme fédéral de réserve qui désirent rouvrir leurs guichets pour effectuer toutes les opérations bancaires ordinaires et normales, sauf en cas d'interdiction ultérieure, demanderont en conséquence une autorisation au Secrétaire au Trésor. Ladite demande sera classée immédiatement par les banques fédérales de réserve. La Banque Fédérale de Réserve transmettra alors lesdites demandes au Secrétaire au Trésor. La Banque Fédérale de Réserve, avec l'approbation du Secrétaire du Trésor délivrera des autorisations. Les Banques Fédérales de Réserve sont, par la présente, chargées de servir d'agents au Secrétaire au Trésor pour la réception des demandes et pour la délivrance des autorisations, avec son approbation et conformément à ses instructions.

« Jusqu'à nouvel ordre, aucune personne, société, association, corporation ni aucun établissement bancaire ne devra exporter ni permettre l'exportation des Etats-Unis ou de tout autre lieu placé sous la juridiction des Etats-Unis, de toute monnaie ou de lingots d'or, sauf les cas prévus dans les autorisations délivrées par le Secrétaire d'Etat au Trésor.

« L'autorisation donnée à un établissement bancaire quelconque d'exécuter des opérations de banque n'autorisera nullement ledit établissement à effectuer des payements en monnaie d'or, lingots ou billets convertibles en or, sauf dans les formes autorisées par le Secrétaire au

Trésor. Cette autorisation ne permettra nullement le retrait de monnaies quelconques pour la thésaurisation ni pour des transactions sur les changes étrangers, sauf si celles-ci répondent aux nécessités légitimes et normales des affaires, aux besoins des voyageurs, à d'autres besoins personnels, et à l'exécution de contrats passés avant le 6 mars 1933.

« Chaque banque fédérale de réserve est requise de se tenir au courant des transactions sur les changes étrangers passées et exécutées dans sa région et devra informer le Secrétaire au Trésor de toutes les transactions illicites sur les changes qui viendraient à sa connaissance. »

Les événements se sont déroulés si rapidement durant cette première semaine que je jugeai essentiel d'employer la radio pour exposer ce qui avait été fait, et spécialement pour donner un tableau clair de la situation bancaire à la femme et à l'homme moyens. Tant de mystère a enveloppé les affaires bancaires, une crainte si grande existait dans l'esprit de presque tous les épargnants que, en préparant ce discours, j'ai tâché de garder sous les yeux l'image de ces hommes et de ces femmes qui avaient confié, sous forme d'un dépôt d'argent, tout ce qu'ils possédaient au monde, à l'une ou l'autre banque locale et qui se demandaient si jamais ils reverraient leur argent. Voici ce que j'ai dit, le 12 mars dans la soirée du dimanche :

« Pendant quelques instants, je désire m'entretenir de la situation bancaire avec les habitants des Etats-Unis, avec le groupe relativement peu nombreux de ceux qui se retrouvent dans le mécanisme du système bancaire, mais plus spécialement avec la majorité écrasante de ceux qui se

servent des banques pour effectuer des dépôts et signer des chèques. Je désire vous dire ce qui s'est fait au cours de ces jours, la raison des mesures prises et ce qui nous reste à faire. J'avoue qu'il me faut expliquer à l'usage de l'homme moyen les nombreuses proclamations parties du Capitole et de Washington, la législation, les règlements du Trésor, rédigés la plupart en termes de finances et de loi. Je le reconnais d'autant plus volontiers que chacun a accepté les embarras et les difficultés que la vacance bancaire a suscités, avec courage et bonne humeur. Je sais que. Lorsque vous comprendrez les mobiles des décisions de Washington, vous maintiendrez votre entière collaboration tout comme, durant la semaine passée, vous m'avez témoigné votre sympathie et votre aide.

« Tout d'abord, permettez-moi de vous exposer ce simple fait : lorsque vous déposez votre argent dans une banque, la banque n'enfouit pas précieusement votre argent. Elle place votre argent selon les différentes modalités de crédit : en obligations, papier commercial, hypothèques et autres sortes d'emprunts. En d'autres termes, la banque place votre argent pour contribuer à faire fonctionner à plein rendement les rouages de l'industrie et de l'agriculture. Une partie relativement minime de l'argent que vous déposez à la banque est gardée sous forme de monnaie, une somme qui, en temps normal, suffit amplement à répondre aux demandes en espèces du citoyen moyen. En d'autres termes, la somme totale de tout l'argent liquide n'est qu'une petite fraction de tous les dépôts effectués dans toutes les banques.

« Qu'est-il arrivé alors au cours des derniers jours de février et au début de mars? Le public ayant soudain perdu

toute confiance, une grande partie de notre population se rua dans les banques pour Convertir ses dépôts en argent ou en or — une ruée si forte que les banques les plus stables ne purent trouver suffisamment d'argent pour faire face aux demandes. La raison en était qu'au premier moment Il était évidemment impossible de vendre l'actif parfaitement solide d'une banque et de le convertir en espèces, si ce n'est à des prix de panique bien en-dessous de la valeur réelle.

« Dans l'après-midi du 3 mars, à peine y avait-il dans le pays une banque d'ouverte pour les affaires. Dans presque tous les Etats les Gouverneurs avaient lancé des proclamations décrétant momentanément leur fermeture totale ou partielle.

« Ce fut alors que je lançai la proclamation décrétant la généralisation de la vacance bancaire. Ce fut la première étape que marqua le Gouvernement dans la reconstruction de notre système financier et économique.

« La seconde mesure fut la loi que le Congrès vota rapidement et dans un esprit patriotique, loi qui confirmait ma proclamation et élargissait mes pouvoirs de manière à rendre possible, en raison des nécessités de l'heure, une prolongation de vacance bancaire et une levée graduelle de celle-ci. Cette loi me donna aussi l'autorité nécessaire pour appliquer un programme qui faciliterait la reprise des opérations bancaires. Je tiens à dire à tous les citoyens que les membres du Congrès national —républicains et démocrates — ont montré par ce geste leur dévouement au bien public et la compréhension qu'ils avaient de la situation critique et de la nécessité d'une action rapide : une attitude aussi louable est rare dans l'histoire de notre pays.

« La troisième phase a été marquée par la série de

règlements qui ont autorisé les banques à continuer leurs opérations pour assurer la répartition de l'alimentation, les nécessités ménagères et la paie industrielle.

« Cette vacance bancaire, qui souvent se traduit par de graves embarras, nous a fourni le moyen de procurer l'argent nécessaire à la situation. Aucune banque solide n'a perdu un dollar depuis lundi dernier, jour où elle a dû fermer ses guichets. De plus, il n'y a aucune banque qui ne puisse être en mesure d'ouvrir immédiatement. La nouvelle loi autorise les douze Banques Fédérales de Réserve à émettre une monnaie supplémentaire gagée sur un actif solide. De la sorte, les banques qui rouvriront seront à même de faire face à toute demande légitime. Les nouvelles coupures ont été envoyées par tranches considérables dans toutes les parties du pays par les soins du Bureau de Gravure et d'Impression. C'est de la monnaie saine parce qu'elle repose sur un actif solide et réel.

« Sans doute allez-vous vous demander : Pourquoi toutes les banques ne rouvrent-elles pas en même temps? La réponse est simple : votre Gouvernement ne veut pas que se répètent les événements des dernières années. Nous ne désirons pas et nous n'aurons pas une nouvelle épidémie de faillites bancaires.

« En conséquence, nous commencerons demain lundi par rouvrir les banques dont le siège se trouve dans les douze villes où la Banque de Réserve Fédérale est représentée, banque dont la situation a été trouvée saine dès le premier examen par la Trésorerie. Ensuite, toutes les banques trouvées en bonne posture reprendront leurs opérations mardi dans les villes où il y a une chambre de compensation, soit dans environ 250 villes des Etats-Unis.

« Mercredi et les jours suivants, toutes les banques des

villes secondaires reprendront leurs opérations pour autant, toutefois, que le Gouvernement aura eu le temps et les moyens matériels de terminer ses vérifications. II est nécessaire de retarder la réouverture des banques pour permettre aux banques de contracter les emprunts nécessaires ainsi que pour leur permettre d'obtenir suffisamment de monnaie pour faire face à leurs engagements. Ainsi le Gouvernement pourra prendre des mesures sensées.

« Permettez-moi de vous dire que si votre banque n'ouvre pas le premier jour, vous n'avez nullement le droit de croire qu'elle n'ouvrira pas. Une banque qui ouvre l'un des jours suivants est exactement dans le même cas que la banque qui ouvre demain.

« Je sais que beaucoup de personnes regardent avec inquiétude les banques d'Etat qui ne sont pas affiliées à l'organisme fédéral des banques de réserve. Ces banques peuvent recevoir et recevront l'appui des banques affiliées, ainsi que celui de la « Reconstruction Finance Corporation ». Ces banques d'Etat suivent le même mode que les banques nationales, sauf pour l'autorisation de reprendre les affaires, qu'elles tiennent des autorités de l'Etat; le Secrétaire au Trésor a prié ces autorités de permettre aux banques stables de rouvrir dans les mêmes conditions que les banques nationales. J'ai la ferme conviction que les services financiers de l'Etat montreront le même zèle que le Gouvernement national dans l'application du règlement relatif à l'ouverture des banques et qu'ils observeront la même ligne générale de conduite.

« Il se peut qu'à la réouverture des banques un petit nombre de personnes, qui ne se sont pas remises de leurs craintes, commencent de nouveau à opérer des retraits. Permettez-moi de vous dire que les banques veilleront à

tous les besoins, et je crois que la thésaurisation au cours de la semaine dernière est devenue une occupation fort peu à la mode. Il ne faut pas être prophète pour vous dire que lorsque les gens découvrent qu'ils peuvent entrer en possession de leur argent — qu'ils peuvent l'avoir quand ils le désirent pour des fins légitimes — le fantôme de la crainte s'évanouit. Les gens se réjouiront de nouveau d'avoir leur argent dans un endroit où il en sera pris soin et d'où ils pourront le retirer chaque fois qu'ils en auront besoin. Je puis vous assurer qu'il est plus sûr de garder votre argent dans une banque qui a rouvert ses guichets que de le cacher sous votre matelas.

« Le succès de l'ensemble de notre grand programme national dépend évidemment de la collaboration du public, de son appui intelligent et de l'emploi d'un système rationnel.

« Rappelez-vous que la réalisation essentielle de la nouvelle législation est de permettre aux banques de convertir leur actif en espèces plus facilement qu'il ne l'a jamais été auparavant. Les banques ont disposé de facilités qui leur permettaient d'emprunter sur leur actif aux banques de réserve, et des dispositions plus libérales ont été prises pour l'émission d'une monnaie gagée sur cet actif solide. Il ne s'agit pas là de signes monétaires sans valeur, mais bien d'une monnaie gagée sur des garanties convenables comme celles que toutes les bonnes banques possèdent en abondance.

« Encore un point avant de terminer. Il y aura évidemment des banques qui ne pourront rouvrir sans être préalablement réorganisées. La nouvelle loi autorise le Gouvernement à opérer le renflouage rapidement et efficacement; elle autorise même le Gouvernement à souscrire à une partie au moins du capital selon les

nécessités.

« J'espère que vous vous rendez compte par ce simple exposé des actes de votre Gouvernement, que son système ne comporte rien de confus ou de révolutionnaire.

« Nous avions eu une mauvaise situation bancaire. Certains de nos banquiers se sont montrés incompétents ou sans scrupules dans la gestion des fonds qui leur ont été confiés. Ils se sont servis de cet argent pour se livrer à la spéculation et à des emprunts imprudents. Ce n'était pas toutefois le cas de la grande majorité de nos banques, mais d'un certain nombre d'entre elles, ce qui a suffi pour ébranler pendant un certain laps de temps le sentiment de sécurité du peuple et le mettre dans un état d'esprit tel qu'il ne faisait plus de différence entre les banquiers et paraissait croire que les agissements d'un petit nombre avaient contaminé la masse entière. C'était au Gouvernement qu'il appartenait de prendre les mesures que réclamait cet état de choses et d'agir le plus rapidement possible. C'est ce qui a été fait.

« Je ne promets pas que toutes les banques reprendront leurs opérations normales pas plus que le ne puis assurer qu'il n'y aura de pertes individuelles, mais, en tout cas, elles seront réduites au minimum et elles auraient été beaucoup plus sérieuses, si nous avions continué à laisser notre système financier aller à la dérive. Je puis toutefois vous promettre que même certaines banques, dont la situation peut paraître assez compromise, seront sauvées de la débâcle. Nous nous attacherons non seulement à permettre aux anciennes banques de reprendre leurs affaires, mais à créer des institutions solides par une organisation méthodique de notre système bancaire. Il m'a été très agréable de voir, de tous les coins du pays, des messages de confiance me parvenir. Je ne serai jamais suffisamment

reconnaissant au peuple de l'appui sincère qu'il m'a apporté en ratifiant les intentions de notre plan, bien que toutes nos mesures aient pu ne pas lui sembler claires.

« Somme toute, il y a dans le réajustement de notre système financier un élément plus important que la monnaie, plus important que l'or, et c'est la confiance du peuple. La confiance et le courage sont les facteurs essentiels du succès de la réalisation de notre plan. Vous tous qui m'écoutez, vous devez avoir foi en l'avenir, vous ne devez pas vous laisser impressionner par des rumeurs et par des doutes. Soyons unis pour bannir toute crainte. Nous avons réglé le mécanisme qui doit redresser notre système financier; c'est à vous d'apporter votre appui et de le mettre en marche.

« Il faut compter sur votre raison autant que sur la mienne. Ensemble, nous ne pouvons échouer.»

CHAPITRE II

A strictement parler, la crise bancaire n'a duré qu'une semaine. Au cours de la deuxième semaine, à partir du moment où les banques, jour après jour, rouvraient leurs guichets et que de longues files de déposants remettaient leur argent en dépôt, le point le plus critique de la crise bancaire était passé.

Mais le mot « crise » visait bien autre chose encore que les banques; il comprenait toute l'armature économique et, donc, sociale de notre pays. C'était une crise qui atteignait les fondements de notre agriculture, de notre commerce et de notre industrie; c'était une crise qui couvait depuis une génération entière et qui, depuis trois ans et demi, avait éclaté au grand jour. On ne pouvait y porter remède que par une organisation méthodique, par un contrôle exact de l'armature économique. On ne pouvait la guérir en une semaine, en un mois, en une année. Elle exigeait une longue série de nouvelles lois, de nouveaux services administratifs. Elle nécessitait des mesures particulières dans chacun des domaines où elle sévissait; mais l'ensemble de ces mesures devait obéir à un vaste plan clairement établi. Nous faisions appel, dans la plupart des cas, à la bonne volonté et à la compréhension du peuple. Nous ne pouvions plus revenir à la situation de jadis.

Il est intéressant de noter que le parti national démocrate avait envisagé plusieurs de ces mesures dans son programme électoral de 1932. Je pus, en conscience, donner mon assentiment complet à cette plate-forme et en développer les desseins lors de ma campagne. Mais les campagnes ont tendance à revêtir le caractère des débats et des discussions, si bien qu'une conception approfondie et stable du plan d'ensemble (quand il y en a un) est souvent

perdue.

Pourtant, derrière les plate-formes et les discours, peut et devrait résider une philosophie du Gouvernement. Lorsqu'ils sont réunis, l'objectif réel apparaît.

Un mois avant l'inauguration, j'avais senti que le Congrès, lors de la session extraordinaire, qui devrait se tenir un certain temps en avril, pourrait aborder mon programme d'ensemble. Cela aurait donné au nouveau Gouvernement l'occasion de se familiariser avec la machine administrative et de perfectionner programme législatif proposé. La crise bancaire, cependant, fit table rase de ce projet. Je compris rapidement que, puisque le Congrès se trouvait déjà réuni en session et voyait clairement les nécessités de la situation, il serait beaucoup plus profitable pour le Congrès et pour le Président, de traiter immédiatement les propositions plus importantes du « New Deal ».

Le message suivant au Congrès (un des plus Courts), répétait presque mot pour mot un vœu de la plate-forme démocratique. Il fut envoyé le 13 mars. Il est suffisamment éloquent par lui-même :

« Je recommande au Congrès de voter une loi qui modifiera immédiatement la loi Volstead et rendra légale la fabrication et la vente de la bière et autres boissons titrant à un degré d'alcool autorisé par la Constitution. Ceci afin de procurer au Gouvernement, par l'imposition de droits importants sur la fabrication et la vente de ces boissons, un revenu rationnel dont le besoin se fait vivement sentir. J'estime qu'il est de la plus haute importance d'agir vite en ce moment. »

Dès lors le programme continua à se dérouler. Un des problèmes les plus difficiles au point de vue technique avait été le rétablissement du pouvoir d'achat de la population agricole du pays. Plusieurs expériences avaient été tentées sans succès. Les fermiers eux-mêmes n'étaient pas d'accord. Lorsque j'étais Gouverneur de New-York, j'avais ressenti un grand orgueil en amenant les fermiers de mon Etat à adopter une politique agricole générale. Les différents groupes agricoles avaient travaillé, pour ainsi dire, dans un accord unanime, à mettre sur pied un programme d'Etat, et ce programme envisageait non seulement les problèmes immédiats de la production et des débouchés mais encore des desseins à longue portée, un projet d'exploitation permanente du sol tout entier.

Il n'y avait pas eu de plan national. Une tentative d'achat des excédents des récoltes avec l'argent du Gouvernement s'était traduite finalement par des pertes désastreuses. Pourtant nous devions régler cette question des excédents.

Sous la direction du Secrétaire de l'Agriculture, M. Wallace, nous tînmes un grand nombre de conférences avec les chefs des exploitations agricoles et avec les membres du Sénat et de la Chambre des Représentants qui s'étaient livrés à une étude approfondie du sujet. Nous mîmes ainsi sur pied une loi d'adaptation agricole; quoique de caractère expérimental, elle s'attaquait à la racine même de la surproduction. Il en résulta le message suivant au Congrès en date du 16 mars. Nous envisagions deux points : réduction des surfaces ensemencées et aide aux fermiers

vivant sous la menace des hypothèques et de la perte de leurs demeures.

Au Congrès :

« Au moment où vous et moi unissons nos efforts dans cet état de crise pour mettre de l'ordre dans nos banques et pour obtenir un équilibre de nos dépenses fédérales ordinaires et de nos revenus, j'estime qu'il est d'une égale importance de prendre simultanément d'autres mesures sans attendre une prochaine réunion du Congrès. L'une d'elles, précise et d'ordre constructif, revêt une importance spéciale dans notre programme de redressement national.

« Elle a trait à l'agriculture et cherche à augmenter le pouvoir d'achat de nos fermiers et la vente des articles fabriqués dans nos agglomérations industrielles; et, en même temps, à diminuer fortement le poids des hypothèques agricoles et à accroître la valeur foncière des emprunts agricoles effectués par nos établissements bancaires.

« Après une étude approfondie et une large consultation sur les points évoqués, nous avons abouti à une mesure qui promet de bons résultats. Je vous dis franchement que nous suivons un sentier nouveau, qui n'a jamais été foulé, mais je vous dirai, avec une égale franchise, qu'une situation sans précédent exige la mise à l'essai de méthodes nouvelles pour soulager l'agriculture. Si le Gouvernement entreprend cet essai loyalement et si cette expérience n'amène pas les résultats espérés, je serai le premier à le reconnaître et à vous en aviser.

« Les mesures législatives proposées doivent être appliquées dès maintenant pour la bonne raison que les récoltes du printemps seront bientôt semées et que, si nous attendons encore un mois ou six semaines, l'influence de ces mesures sur le prix des récoltes de cette année sera nulle.

« En outre, si on agit vite en ce moment, les Etats-Unis seront mieux à même de discuter le problème de l'excédent de la production agricole mondiale, problème que l'on traitera à la Conférence économique mondiale.

« Il est extrêmement malaisé de caractériser chaque recommandation ou loi du printemps 1933 en les classant dans des rayons différents : « secours », « finance », « agriculture » ou « industrie ». Par exemple, les mesures prises pour le redressement agricole devaient produire un effet immédiat en introduisant l'argent liquide dans les régions agricoles; elles devaient également empêcher la perte des habitations; mais, en même temps, elles comportaient des aperçus plus larges, à longue échéance : l'exploitation du sol, le contrôle des excédents nationaux, la conclusion de traités internationaux destinés à épuiser le surplus de la production mondiale et la création d'une consommation soutenue des produits industriels fabriqués dans les villes. »

La seconde mesure envisagée avait pour objectif de fournir du travail à 300.000 jeunes gens et de leur faire quitter les rues des villes et les chaussées d'Etat, par la création du « Civilian Conservation Corps ». Par la même

occasion noua faisions deux autres choses : nous envoyions la majeure partie des salaires de ces garçons à leurs familles et nous utilisions ce travail pour la conservation de nos forêts dont nous accroissions et améliorions l'exploitation; nous supprimions ainsi les effets destructeurs des inondations et nous empêchions l'érosion du sol. De plus, je puis l'ajouter, nous contribuions à former le caractère de la génération future.

Je pense que le message suivant du 21 mars, qui se traduisit par la création des camps du « Civilian Conservation Corps », justifie non seulement la nécessité des secours, mais encore un projet d'une portée plus ample, intéressant la nation tout entière :

« Notre programme de restauration exige essentiellement que des mesures soient immédiatement prises pour venir en aide au chômage. Si l'on aborde le problème de plein front, nous nous apercevons qu'il faut prendre trois sortes de mesures.

« La première est d'enrôler désormais des travailleurs par l'intermédiaire du Gouvernement fédéral; ils seront enrôlés aussitôt que possible dans les services publics, sans que l'on tienne compte des statuts ordinaires ou des règles habituelles du travail.

« La seconde mesure envisage l'octroi aux Etats de fonds pour la reprise du travail.

« La troisième mesure comporte un vaste programme d'entreprises de travaux publics.

« Pour cette dernière, j'étudie maintenant les nombreux projets qui m'ont été soumis et les questions d'ordre financier qui y sont adjointes. Je ferai bientôt au Congrès des recommandations précises à ce sujet.

« En ce qui concerne l'octroi aux Etats de fonds d'aide aux chômeurs, je vous avertis que les fonds existants seront épuisés en mai. En conséquence, et vu que de nombreux Etats doivent encore continuer à recevoir des subventions du Gouvernement fédéral, nous devons mettre sur pied un nouveau projet de loi prévoyant des crédits budgétaires, avant la fin de cette session extraordinaire.

« J'estime nécessaire qu'un organisme fédéral simple coordonne et contrôle ces octrois de fonds. En conséquence, je demande que vous nommiez un administrateur fédéral des secours, qui aurait pour office d'examiner les demandes et d'en contrôler l'efficacité et l'utilisation rationnelle.

« Toutefois, la première des mesures que je viens d'énumérer peut et devrait être appliquée immédiatement. Je propose de constituer un corps civil chargé de travaux simples, sans rapport avec les travaux normaux, qui s'occuperait uniquement du reboisement, des travaux destinés à prévenir l'érosion du sol et les inondations, et de projets analogues. J'attire votre attention sur le fait que ce mode de travail possède une valeur précise et efficace, non seulement parce qu'il empêche maintenant de lourdes pertes financières, mais parce qu'il contribue à assurer pour une longue échéance la prospérité nationale. Ce fait est confirmé par les nouvelles que nous recevons aujourd'hui: les inondations de l'Ohio et d'autres fleuves ont causé des dégâts considérables.

« La surveillance et la direction de ce travail peuvent être

assumées par les rouages actuels des Ministères du Travail, de l'Agriculture, de la Guerre et de l'Intérieur.

« J'estime que, si vous me donnez l'autorité nécessaire pour agir dans les deux semaines prochaines, 250.000 hommes pourront trouver temporairement du travail, pour le début de l'été.

« Je ne sollicite pas immédiatement de nouveaux fonds. Il suffira pendant plusieurs mois d'user du disponible, affecté maintenant aux travaux publics.

« Cette entreprise est une partie de notre politique nationale. Elle conservera nos ressources naturelles si précieuses. Elle donnera des dividendes aux générations présentes et futures. Elle amènera des améliorations dans les domaines de la nation et de l'Etat qui ont été bien oubliés au cours de ces quelques années de développement industriel.

« Ce qui importe toutefois davantage que les gains matériels, c'est la valeur morale et spirituelle de ce travail. L'énorme majorité des chômeurs américains qui errent maintenant dans les rues et qui reçoivent des secours des particuliers ou des communes, préférerait infiniment reprendre le travail. Nous pouvons embrigader un nombre considérable de ces chômeurs dans des cadres sains. Nous pouvons supprimer, dans une certaine limite tout au moins, la menace qu'une oisiveté forcée fait peser sur la stabilité morale et spirituelle de la nation. Ce n'est pas la guérison du chômage mais c'est un premier pas important dans la voie du redressement. Je demande son adoption. »

La mobilisation du C. C. C. commença immédiatement et continua énergiquement. Au premier juillet, 300.000 jeunes gens travaillaient dans des camps et recevaient un salaire dont une grande partie allait aider leurs familles.

CHAPITRE III

Dès ce moment, nous avions donné l'essor à notre politique de redressement et de reconstruction, spécialement dans le domaine de l'agriculture.

La deuxième étape fut de prendre une mesure pour protéger les épargnants contre les informations erronées sur la vente des titres. Durant toute ma vie, j'avais vu tant de misère humaine accabler des familles honorables qui s'étaient laissées persuader de placer leurs économies dans des valeurs spéculatives, pompeusement dissimulées sous le titre d' « investissements » et dont la vente s'effectuait selon des méthodes de « haute pression », que j'en étais venu à croire à la nécessité de mesures législatives, nationales. Les lois d'Etat « bleu ciel » (Lois contre la spéculation) n'avaient été efficaces que jusqu'à un certain degré. Je me persuadai que le public candide — et au moins quatre-vingt-quinze pour cent du public est candide lorsqu'il opère des placements — avait le droit de connaître la vérité tout entière, à chaque émission de nouvelles valeurs. Mon parti l'avait promis dans son programme, et cela avait été un point important de ma campagne de 1932. Le 29 mars 1933, je déclarai au Congrès :

« Je recommande au Congrès de prendre des mesures qui donneront au Gouvernement fédéral le droit de contrôle sur le placement des valeurs à l'intérieur des états.

« En dépit des nombreux statuts d'Etat, le public a subi jadis de lourdes pertes du fait des agissements déshonnêtes

et contraires à la morale d'un grand nombre de personnes et de sociétés qui vendaient des valeurs.

« Evidemment le Gouvernement fédéral ne peut et ne devrait prendre aucune mesure que l'on puisse interpréter comme une marque d'approbation ou de garantie de nouvelles actions qu'il déclarerait saines, dans ce sens que leur valeur sera maintenue ou que les capitaux qu'elles représentent produiront des bénéfices.

« C'est notre devoir pressant, toutefois, de veiller à ce que toute émission de nouveaux titres à l'intérieur des Etats soit accompagnée d'une publicité complète et qui donne tous les renseignements désirables de telle sorte que le public acheteur connaisse clairement tous les éléments d'une importance essentielle à l'émission.

« L'ancienne règle enjoignait à l'acheteur de faire attention. Cette nouvelle réglementation oblige le vendeur à prendre garde lui aussi. Au vendeur incombe le devoir de dire toute la vérité. Cette proposition donnerait l'élan à un trafic honnête des titres et par là ramènerait la confiance publique.

« Le but des mesures législatives que je vous soumets est de protéger le public sans y mêler, dans la mesure du possible, les affaires honorables.

« Ce n'est qu'une étape dans notre vaste programme de protection de l'épargne. Elle sera suivie de mesures législatives destinées à contrôler d'une manière plus rationnelle l'achat et la vente de tous capitaux qui prêtent à des transactions, et, en outre, de remédier aux agissements malhonnêtes et dangereux des directeurs et des administrateurs de banques et d'autres sociétés.

« Ce que nous envisageons c'est de revenir à une compréhension plus exacte de l'ancienne vérité: ceux qui dirigent des banques, des corporations et autres bureaux qui gèrent et mettent en valeur l'argent d'autrui, doivent agir en dépositaires d'autrui. »

Chaque jour qui s'écoula me montra, ainsi qu'au Cabinet et au Congrès, la nécessité immédiate de nouvelles mesures pour remédier à l'état de crise; en même temps, nous eûmes l'occasion de découvrir les situations les plus angoissantes et de partir ainsi résolument à l'attaque.

Un an ou deux avant mon départ d'Albany, j'avais reçu, en nombre sans cesse croissant, des lettres de petits propriétaires à qui la forclusion allait faire perdre leurs habitations. Bien que cette situation, dans le domaine agricole remontât à l'année 1920, le problème du prêt aux propriétaires n'avait pas encore été agité sérieusement avant le krach de 1929. C'est pourquoi le public ne perçut pas leur détresse croissante.

Durant le premier mois de l'entrée en charge, M. Henri Morgenthau Jr., en sa qualité de Président du Conseil Fédéral Agricole, avait commencé à grouper les nombreux services gouvernementaux qui prêtaient de l'argent aux fermiers sur leurs récoltes, sur leurs semences, sur leurs biens meubles et sur leurs fermes. Nous nous préparions à demander l'octroi de fonds considérables pour couvrir la forclusion qu'entraîneraient les dettes de toutes sortes des fermiers, et nous étions presque prêts à étendre le même principe aux propriétaires.

En conséquence, le 3 avril, je déclarai au Congrès:

« Dans mon programme général je me propose de mettre fin à la liquidation forcée de la propriété, d'accroître le pouvoir d'achat et d'élargir le système du crédit au profit des éléments producteurs et consommateurs de notre population. Je demande aujourd'hui au Congrès comme une partie de ce programme une législation spéciale au sujet des hypothèques et d'autres formes d'endettement des fermiers de la nation. Vous savez tous que des milliers de fermiers dans toutes les parties du pays ne peuvent faire face aux dettes qu'ils ont contractées lorsque les prix de leurs récoltes avaient une valeur monétaire toute différente. La législation actuelle qui cherche à relever les prix des produits agricoles, est une mesure précise qui permettra aux fermiers endettés de payer leurs dettes dans des proportions qui se rapprocheront davantage du montant de celles qu'ils ont contractées. Mais cela ne suffit pas.

« Le Gouvernement Fédéral devrait prendre, en outre, des mesures pour financer le payement des hypothèques et des autres dettes de manière à établir une répartition plus équitable du montant de la dette, une réduction des taux d'intérêt qui très souvent sont déraisonnablement élevés et contraires aux vrais intérêts publics; en plus, il devrait, par un réajustement temporaire de l'amortissement, laisser aux fermiers suffisamment de temps pour qu'ils puissent espérer voir leur propre terre libérée définitivement de toute hypothèque. Je cherche à mettre fin à la situation de centaines de milliers de familles agricoles américaines que menace la perte de leurs demeures et de leur capacité de production.

« La législation que je propose n'imposera pas un fardeau considérable au trésor national. Au contraire. Grâce à elle, par l'intermédiaire des services existants du Gouvernement,

les propriétaires de fermes pourront rentrer dans leur argent à des conditions raisonnables, alléger leurs charges écrasantes: elle leur donnera ainsi une excellente occasion de revenir à une situation saine.

« Je demanderai bientôt de nouvelles mesures législatives rentrant dans le cadre du programme général; elles étendront l'application de ce principe salutaire aux petits propriétaires de la nation en butte à la même menace. »

Jusqu'ici, on a pu croire que nous négligions l'industrie dans notre plan général de reconstruction. La vérité est tout autre. Bien avant l'Inauguration, beaucoup d'entre nous avaient trié et étudié, sans crainte de se tromper, des centaines de suggestions et de plans pour le redressement de notre industrie.

La production du pétrole et l'industrie de l'affinage s'étaient placées d'elles-mêmes au premier plan de nos préoccupations, puisqu'elles dépendaient avant tout des ressources naturelles; mais en outre, la loi les faisait enfants du Ministère de l'Intérieur. Il a fallu beaucoup de courage au Secrétaire de l'Intérieur Ickes pour me dire au milieu du mois de mars qu'il était prêt à se mesurer avec la tâche contre laquelle s'étaient brisés les efforts de tant d'autres qui avaient cherché à limiter la production du pétrole aux besoins du consommateur. Ils voulaient obtenir pour les détenteurs de puits de pétrole un prix raisonnable et empêcher que les usagers du pétrole et de l'essence eussent à payer des prix exorbitants. M. Ickes tint une conférence avec les délégués des Gouverneurs de dix-sept des Etats producteurs de pétrole, et, chose merveilleuse, ils s'entendirent sur un plan. Dans une lettre adressée aux Gouverneurs le 3 avril, je sollicitais leur aide. Il ne s'agissait

pas, dans cette première tentative, de procéder à une refonte de l'organisation pétrolière, et bien qu'à peine un an se soit écoulé, je crois qu'il est bon de noter que du chaos est sorti un ordre solidement établi et qu'en même temps les trois objectifs ont été atteints en grande partie. Voici ce que je disais dans cette lettre:

« Je vous envoie par la présente, aux fins d'examen, un rapport soumis au Secrétaire de l'Intérieur, à la suite d'une conférence de trois jours tenue à Washington au début de cette semaine sur la situation pétrolière, conférence à laquelle participèrent des délégués des Gouverneurs de dix-sept des Etats producteurs de pétrole. Assistaient également à la conférence des délégués des compagnies indépendantes comme d'ailleurs les représentants des grosses firmes productrices d'essence et de pétrole. Les grandes lignes du rapport furent rédigées et adoptées à l'unanimité par un comité de quinze personnes, composé en nombre égal des délégués des Gouverneurs, des industries du pétrole et de l'essence et des compagnies indépendantes. Quand ce rapport fut enfin soumis à tous les membres de la conférence, il fut approuvé par le vote de tous les délégués des Gouverneurs et de ces délégués de l'industrie du pétrole.

« C'est, semble-t-il, le sentiment général qu'un état de crise règne dans l'industrie du pétrole, et cet état réclame une action du Gouvernement. Il est à espérer que les Gouverneurs des Etats éprouvés, après avoir délibéré entre eux, prendront toute mesure qu'exige la situation.

« Le comité des quinze recommande au Gouvernement fédéral de prendre part à cette action. J'approuve pleinement l'idée que le Congrès vote les mesures

législatives destinées à empêcher le transport à l'intérieur des Etats ou de l'étranger de tout pétrole ou produits dérivés ou qui sort fabriqués dans un Etat en violation des lois susdites. Je suis prêt à recommander au Congrès cette législation comme la contribution du Gouvernement national à la solution des difficultés dans lesquelles se trouve l'industrie pétrolière. »

Ce fut, si je m'en souviens bien, à peu près au moment de la perte de l'Akron — époque à laquelle les mesures de redressement se suivaient à un rythme rapide — que se manifesta pour la première fois le rapport de ces mesures avec la politique économique des autres nations. Des conversations officieuses eurent lieu avec les représentants des autres nations. J'invitai également plusieurs de leurs chefs à venir à Washington avant l'ouverture de la conférence économique internationale qui devait se tenir à Londres au mois de juin. Pour l'ordre chronologique des faits, il me sera plus facile de raconter les débuts de notre nouvelle politique extérieure dans un chapitre particulier.

Au milieu d'avril les choses prenaient une forme substantielle. Le pays comprenait que, sous les proclamations les messages et les mesures législatives prises depuis le 4 mars, il y avait un dessein clair et que toutes les mesures s'enchaînaient les unes aux autres. L'industrie se relevait; les fermiers apercevaient une lueur à l'horizon; les banques reprenaient leur activité.

CHAPITRE IV

Le 13 avril, en vue de protéger les petits propriétaires, j'envoyai au Congrès le message suivant:

« Afin de franchir une nouvelle étape nécessaire à la réalisation du programme de redressement économique, je demande au Congrès de voter une législation qui protégera les petits propriétaires contre la forclusion et les délivrera d'une partie des charges que font peser sur eux des taux d'intérêts excessifs et les dettes élevées qu'ils ont contractées durant la période où les biens avaient une valeur plus grande et où les possibilités de gain étaient plus considérables.

« La législation que je vous propose comporte la déclaration de politique nationale suivante: l'intérêt bien compris de la nation exige des mesures extraordinaires pour la sauvegarde de la petite propriété si l'on veut garantir la stabilité sociale et économique; en outre, la protection des petits propriétaires contre une liquidation injuste et forcée, intéresse particulièrement le Gouvernement.

« La législation que je propose suit les grandes lignes du projet de loi destiné à aider les fermiers débiteurs. Les stipulations en sont rédigées de manière à imposer au trésor national le moins de charges possible, tout en tenant compte des objectifs poursuivis. Elle prévoit un mécanisme qui permettra l'ajustement sur une base saine d'évaluation, des dettes hypothéquées sur de petites habitations. Par le même procédé, ceux qui ont placé leurs capitaux à des taux d'intérêt nettement inférieurs ne subiront pas d'injustice et ceux qui sont en état d'extrême nécessité pourront ainsi suspendre et le paiement de l'intérêt et celui du principal.

Les ressources qui seront mises en valeur par une émission de bons dont le Trésor seul garantira l'intérêt, suffira, pensons-nous, à répondre aux besoins de ceux qui tentent, sans profit, d'autres méthodes de rétablissement financier. En même temps, le plan prévoit un règlement qui mettrait fin à la situation chaotique et confuse de l'heure présente, situation qui sème la crainte et le désespoir aussi bien parmi les petits propriétaires que parmi les épargnants.

« Cette législation réclame de notre part une attention à la fois prompte, sérieuse et réfléchie. »

CHAPITRE V

Le Secrétaire du Trésor Woodin, le Conseil de la Banque de Réserve, la « Reconstruction Finance Corporation » et les fonctionnaires du Ministère du Trésor qui travaillaient ferme, fournirent une lourde tâche. On avait procédé à l'examen de toutes les banques du pays, banques nationales et banques d'Etat; la grande majorité avait rouvert ses guichets. Même au Ministère du Trésor nous étions arrivés à bout du difficile problème qui consistait à emprunter suffisamment d'argent pour faire face aux dépenses indispensables de chaque jour, bien que le Trésor fût vide, à tous égards, au moment où nous en avions hérité.

Les proclamations antérieures du mois de mars avaient engagé tous les détenteurs d'or à rendre leur or aux banques. Au cours de cette période, il va de soi que nous conservions encore l'étalon-or, en ce sens que nos banques pouvaient exporter l'or pour faire face aux demandes de l'étranger.

Au début d'avril, plusieurs symptômes commencèrent à nous donner des inquiétudes sérieuses sur la réserve d'or des banques des Etats-Unis. Sans doute l'ensemble de l'or accumulé en notre pays suffisait pour couvrir le papier en circulation et pour répondre aux nécessités du crédit. Mais, en même temps, des événements récents nous- avaient fourni de multiples exemples d'évasion soudaine et incontrôlable de l'or, évasion due à la spéculation ou à la crainte. Des Américains, je regrette de le dire, s'inquiétèrent à ce point de l'avenir de leur pays qu'ils se mirent à exporter leur propre capital. D'autres, je regrette également de le dire, crurent que, s'ils convertissaient leur argent en monnaies étrangères en exportant de l'or, ils seraient dans

la suite en mesure d'acheter un nombre plus considérable de dollars — sans se soucier de faire pour cela une spéculation contre leur patrie. En Europe, une pression croissante sur nos réserves d'or s'exerçait par des spéculateurs internationaux, par des banques et des personnes qui vendaient des titres américains, achetaient des devises américaines et qui, pour leur compte, exigeaient des paiements or. Il en résultait un accroissement considérable de la réserve or à New-York pour les comptes de l'étranger et probablement pour une réelle exportation. Celle-ci pourrait se monter immédiatement, crûmes-nous, au moins à un demi-milliard de dollars. Si le mouvement progressait, il pourrait bien nous faire perdre un milliard ou même deux milliards de notre réserve d'or. Le fait est que, au cours de la brève suspension de l'embargo sur l'or en avril, nous perdîmes en or cent millions de dollars.

Ce fut à ce moment que le Secrétaire Woodin et moi décidâmes que le moment était venu d'empêcher toute nouvelle exportation.

Ce qui fut, réalisé le 20 avril par un décret très important qui déclarait :

« Jusqu'à nouvel ordre, dans tous les Etats-Unis, la mise en réserve pour le compte de l'étranger et l'exportation de l'or sous forme de monnaie, de lingots ou billets convertibles en or... sont interdites. Le Secrétaire au Trésor pourra toutefois donner des licences d'exportation de monnaie d'or et de lingots

a) si cet or est mis en réserve ou entreposé pour le compte d'un gouvernement étranger reconnu ou pour une banque étrangère centrale ou la Banque des Règlement

Internationaux;

b) si cet or a été importé pour être réexporté ou s'il s'agit de l'or dont il sera demandé des quantités raisonnables nécessaires au commerce normal des affineurs qui importent des objets qui contiennent de l'or, à condition d'exporter ensuite de l'or;

c) si cet or est nécessaire pour réaliser tout contrat passé, avant la date dudit décret, par un requérant qui, en conformité avec le décret du 5 avril, a remis de l'or sous forme de monnaie, de lingot ou de billets convertibles en or,

d) enfin, au cas où le Président le jugerait nécessaire pour opérer des transactions utiles au bien public.

« Jusqu'à nouvel ordre, le Secrétaire au Trésor a l'autorisation d'enquêter, de réglementer ou d'interdire... toutes transactions en devises étrangères, tous transferts de crédit d'un établissement bancaire à l'intérieur des Etats-Unis... à toute succursale ou bureaux étrangers dudit établissement bancaire ou à toute banque ou banquier étranger, ainsi que l'exportation ou le retrait de monnaie des Etats-Unis... par toute personne, société, association ou corporation fixée à l'intérieur des Etats-Unis... »

C'es ainsi que nous fîmes savoir au pays et au monde que nous nous proposions de maintenir intactes nos réserves d'or.

On pourrait écrire, sans utilité quelconque, bien des volumes sur la question de savoir si, le 20 avril, les Etats-Unis ont abandonné l'étalon-or. En un sens, non, puisque le titre légal du dollar-or resta inchangé et puisque le

Gouvernement et les banques mirent l'embargo sur toutes les réserves d'or pour qu'elles servissent de base à la monnaie. D'un autre côté, l'or aux Etats-Unis ne cessa pas d'être un instrument d'échange.

Le lendemain matin, le Secrétaire vint me voir. Je crois que nous nous sentions très heureux tous les deux d'avoir tranché le noeud gordien. Il rayonnait, mais je le regardai et lui dis :

— Monsieur le Secrétaire, j'ai de très mauvaises nouvelles pour vous. Je dois vous annoncer ce fait très grave que les Etats-Unis ont renoncé à l'étalon-or.

M. Woodin est beau joueur. Il leva les mains au ciel, ouvrit de grands yeux et s'écria :

— Bonté divine! Quoi, encore une fois?

Ce décret était le point décisif. Ses effets se firent sentir presqu'immédiatement. Les devises américaines s'affaiblirent par rapport aux monnaies étrangères, et le niveau des prix en Amérique monta considérablement. Chacun comprenait enfin que nous étions résolus sérieusement à conserver nos ressources financières, que nous nous proposions de maintenir notre monnaie et qu'en même temps nous nous étions déterminés, d'une manière précise, à rechercher une hausse de toutes les valeurs.

Au cours de conversations avec diverses personnes sur nos troubles économiques essentiels, j'ai souvent dressé à leur intention un tableau en deux colonnes représentant d'un côté ce que les Etats-Unis possédaient en dollars et, de l'autre côté, ce qu'ils devaient en dollars. Ces chiffres couvraient tous les biens de toutes sortes et toutes les dettes publiques, privées ou de sociétés. En 1929, le total

de l'actif en dollars dépassait de beaucoup le total des dettes. Mais, au printemps de 1933 tandis que le total des dettes restait aussi grand, le total de l'actif était tombé au-dessous de celui des dettes.

Deux voies étaient ouvertes : ou réduire les dettes par une procédure de banqueroutes et de forclusions jusqu'à un point qui les aurait ramenées au-dessous de la valeur des propriétés; ou bien, faire monter les valeurs des propriétés jusqu'au moment où elles dépasseraient les dettes.

Evidemment, la seconde procédure était la seule qui fût permise pour essayer de remettre le pays sur ses pieds sans destruction de valeurs humaines. Nous reconnûmes que le but final était encore loin et qu'il restait beaucoup de chemin à parcourir avant d'y arriver. Nous savions que nous devrions faire face à une spéculation insensée et nous l'eûmes au mois de juillet et de juin. Nous savions qu'il y aurait des hauts et des bas, mais qu'en tenant constamment sous les yeux l'objectif poursuivi et en utilisant de multiples systèmes et en appliquant de nombreuses mesures, nous pourrions tout au moins tenter un effort raisonnable pour atteindre le but. Quand les Etats-Unis abandonnèrent la base or en avril 1933, nous avons fait de propos délibéré ce que de nombreux autres pays, y compris la Grande-Bretagne, ont été obligés de faire contre leur gré. Le pays comprenait que le dollar était aussi bon que jadis et, qu'en réalité, nous nous proposions de lui assurer une valeur plus saine qu'il n'en avait eue durant les treize années et demie d'une déflation sans cesse croissante.

CHAPITRE VI

Ce n'est pas une exagération de ma part de dire que si la situation économique de l'hiver de 1932-1933 avait continué, tout le système ferroviaire des Etats-Unis, à peu de chose près, serait tombé dans les mains d'un liquidateur en un laps de temps très bref. L'aide de la « Reconstruction Finance Corporation » et l'accroissement du trafic qui se manifesta à la fin du mois d'avril, nous firent croire que les réseaux les plus solides pourraient subsister. En même temps, nous constatâmes que les chômeurs étaient nombreux dans les rangs des travailleurs des réseaux et qu'une réorganisation et une coordination de tous les réseaux et des autres modes de transports s'imposaient. Nous n'avions pas le temps d'élaborer un programme complet et définitif ; de plus la situation n'était pas entièrement éclaircie. En conséquence, je demandai au Congrès une législation « bouche-trou ». Ce message du 4 mars est suffisamment éloquent par lui-même :

« Les chemins de fer à vapeur constituent encore les principales artères du commerce aux Etats-Unis. Toutefois, à l'heure présente, le trafic utile ne rapporte pas suffisamment pour que l'on utilise toutes les commodités des réseaux déjà existants et le supplément de commodités offert par les nouveaux modes de transport.

« Notre but général est de coordonner tous les services de transport de manière à posséder un service approprié aux circonstances. Je ne suis pas encore prêt à soumettre au Congrès un programme d'ensemble de mesures législatives

définitives.

« Je crois, toutefois, que trois mesures d'exception peuvent et doivent être prises à cette session extraordinaire du Congrès.

« En premier lieu, je propose d'abroger les stipulations de la loi adoptée par les membres de la Commission chargée du commerce à l'intérieur des Etats, relatives à la récupération des marchandises. La Commission a déclaré que les stipulations existantes sont irréalisables et impraticables.

« En deuxième lieu, les compagnies holding de chemin de fer devraient être soumises définitivement aux règlements et à la surveillance de la Commission du Commerce, tout comme les chemins de fer eux-mêmes.

« En troisième lieu, je propose la création d'un « Coordinateur Fédéral » des transports qui, travaillant avec des groupes de chemins de fer, pourra encourager les compagnies, susciter ou exiger leur collaboration en vue d'éviter le double emploi des services, d'empêcher le gaspillage et de réorganiser les finances. Ce coordinateur devrait également, lors de l'exécution de ces mesures, rendre des services utiles, en laissant un salaire raisonnable au personnel des réseaux.

« Le bénéfice de l'expérience de cette année, permettra au Gouvernement et aux compagnies de préparer un système plus stable et d'une portée plus considérable pour la session ordinaire du Congrès en 1934. »

Encore plus que les chemins de fer, l'industrie avait souffert de la crise. Il était évident que si on se mettait à attendre que des forces naturelles vinssent lui redonner vie,

un chômage intolérable en serait la première conséquence. C'est pourquoi le 4 mai, Je pris prétexte d'une réunion de la Chambre de Commerce des Etats-Unis pour lancer un appel précis aux chefs d'industrie du pays. En un sens, ce discours annonce la N.R.A.

« Par suite d'une situation nationale et mondiale, dont l'examen m'a pris tout entier au cours des deux mois qui viennent de s'écouler, j'ai dû renoncer à aborder beaucoup de sujets d'intérêt public avec les membres de la Chambre de Commerce des Etats-Unis. Pour le même motif, je vous avouerai franchement que je n'ai eu ni le temps ni l'occasion de préparer pour ce soir, à votre intention, un exposé complet de nos problèmes nationaux.

« Je n'ai pas à vous dire que les pouvoirs exécutif et législatif des Etats-Unis se sont efforcés de trouver et de mettre en pratique une série de mesures concernant notre propre économie intérieure et à prendre l'initiative de l'esprit de coopération entre toutes les nations du monde. Nous avons cherché, par des mesures sages et modérées, à accroître le volume de notre commerce, à trouver du travail aux chômeurs, et à provoquer une hausse étendue des prix des matières premières.

« Je vous présente trois requêtes. Au cours des dernières semaines nous avons assisté en même temps qu'à une reprise légère mais certaine de la plupart de nos industries à une hausse des prix de la plupart des matières premières. L'expérience du passé a montré que, quand le niveau des prix commence à monter après que les prix des matières premières sont restés longtemps en baisse, les salaires précédemment réduits restent en arrière sur la hausse des prix.

« Il en est résulté jadis que la classe laborieuse a dû

supporter des charges injustes; elle n'a pu obtenir une répartition juste et équitable des bénéfices de l'industrie et le pouvoir d'achat de l'immense majorité de notre population en a été limité

« En conséquence, je vous demande à vous qui représentez, selon toute probabilité, la majorité des employeurs de la nation de ne plus opérer de nouvelles réductions sur les salaires de vos employés, et je vous demande aussi d'augmenter les échelles des salaires en proportion de l'augmentation des matières premières, pour autant que cela est en votre pouvoir.

« Le fait est que la moyenne de l'échelle des salaires de la nation a baissé au cours de ces quatre dernières années plus rapidement que le coût de la vie. Il importe essentiellement, au point de vue de la justice nationale, que l'échelle des salaires soit en rapport avec le coût de la vie et que cette mesure soit prise dès maintenant et pas plus tard.

« Ma seconde demande tend à ramener de l'ordre dans le chaos. Au cours des quatre années qui viennent de s'écouler, le système industriel, que l'on avait considéré comme ordonné, a dégénéré en un système où règne le plus grand désordre. Vous vous rendez compte comme moi de l'existence des méthodes de concurrence déloyale, des prix exorbitants et du chaos général. Vous reconnaissez avec moi qu'il faut remédier à cette situation et rétablir l'ordre. C'est à vous d'atteindre ce but, par un désir de coopération les uns avec les autres, et avec votre Gouvernement.

« Dans presque toutes les industries, l'immense majorité des ressortissants désire collaborer, pour empêcher la surproduction, pour empêcher les salaires iniques et pour supprimer les mauvaises conditions de travail. Dans le

passé, une petite minorité a suffi à empêcher la réalisation de ces trois objectifs. Je puis vous assurer que le Gouvernement collaborera avec vous si vous désirez faire comprendre à ces minorités que leurs agissements déloyaux nuisent à l'intérêt général.

« Ma troisième demande est de nature quelque peu différente, bien qu'elle influe considérablement sur les deux autres. Il est dans la nature de l'homme de considérer un problème en regard de son existence particulière et des intérêts de sa compagnie ou de l'affaire dans laquelle il est personnellement engagé. Il n'est donc pas contraire à la nature que les différentes industries du pays appliquent à elles-mêmes ce même point de vue. Et pourtant j'attire votre attention sur ceci que vous devez tous comprendre : C'est que chacun d'entre vous et vous tous dans vos propres domaines et dans vos propres industries n'êtes qu'une partie intégrale d'un grand tout et que notre économie nationale doit envisager l'ensemble plutôt que les différentes unités qui composent la nation.

« En fin de compte, il est de peu d'utilité à l'un d'entre vous de connaître une prospérité temporaire tandis que d'autres sont dans une gêne continuelle. Je vous demande de chercher votre prospérité dans une prospérité générale, d'envisager la restauration économique du point de vue général de la nation, et non pas des industries particulières, de faire abstraction des intérêts particuliers et égoïstes, de songer et d'appliquer un programme d'ensemble de restauration nationale. »

A ce message succéda, le 7 mai, un discours-programme à la T. S. F., le premier que j'aie prononcé depuis mon discours sur les banques au début de mars. Il me fournit l'occasion de

passer en revue les différents événements des deux premiers mois de mon Gouvernement :

« Dimanche soir, une semaine après mon inauguration, j'empruntai la T. S. F. pour vous parler de la crise bancaire et des mesures que nous allions prendre pour y faire face. Je crois qu'en agissant de la sorte j'ai jeté de la clarté sur différents faits qui, autrement, auraient pu être mal interprétés; et, d'une manière générale, j'ai fait comprendre la situation au pays, ce qui a contribué, pour une grande part, au rétablissement de la confiance.

« Ce soir, huit semaines plus tard, je viens, pour la seconde fois, vous faire mon rapport — dans le même esprit et de la même manière, — pour vous entretenir de ce que nous avons fait et de ce que nous avons l'intention de faire.

« Il y a deux mois, nous nous trouvions en face de graves problèmes. Le pays tombait à la ruine, pouce par pouce. Il se mourait parce que le commerce et l'industrie étaient tombés à un niveau dangereusement bas; les prix de nos matières premières menaçaient de détruire la valeur de l'actif de nos établissements nationaux : banques, caisses d'épargne, compagnies d'assurance et autres instituts. Ces établissements, par suite de leurs besoins importants, opéraient des forclusions, réclamaient des emprunts, refusaient de faire crédit. Il en résulta donc en fait que des millions de personnes furent menacées de perdre leurs propriétés, puisqu'elles avaient emprunté de l'argent sur ces propriétés avec des dollars qui avaient eu une valeur totalement différente de celle de mars 1933. Cette situation ne nous permettait pas des considérations compliquées sur les panacées économiques ou de combiner des plans de fantaisie. Nous nous trouvions, non pas devant des théories

mais devant une situation concrète.

« Il n'y avait que deux solutions : la première consistait à suivre la même voie, à permettre les forclusions, le retrait du crédit et la thésaurisation, à amener ainsi la liquidation et la faillite des banques, des compagnies de chemins de fer et d'assurances jusqu'à la capitalisation de toute l'économie et de la propriété à un niveau inférieur. Cette solution signifiait la continuation de la campagne de déflation dont le résultat immédiat eût été une misère extraordinaire pour tous les possédants, et, par voie de conséquence, une misère immense pour tous les salariés en raison de l'accroissement du chômage et d'une nouvelle réduction de l'échelle des salaires.

« Il est évident que cette solution n'aurait pas eu seulement des effets d'ordre économique très graves, mais aussi des conséquences d'ordre social qui auraient causé un mal énorme. Même avant mon accession au pouvoir, j'étais arrivé à la conclusion qu'une telle politique aurait fait supporter au peuple américain une charge trop lourde. Elle aurait entraîné, non seulement une nouvelle dévalorisation des richesses représentées par les maisons, fermes, économies et salaires, mais aussi des pertes d'ordre spirituel, la perte de ce sentiment de sécurité pour le présent et l'avenir, si nécessaire à la paix et à la satisfaction de l'individu et de sa famille. Si vous détruisez ces valeurs, vous trouverez difficilement le moyen de rétablir toute confiance dans l'avenir. Il était évident qu'il ne suffisait pas, pour arrêter cette course à la ruine, de lancer de Washington des appels à la confiance et de prêter des sommes d'argent plus considérables à des établissements craquant de toutes pans. Il me semblait non seulement légitime mais encore obligatoire pour la sécurité nationale d'appliquer le plus rapidement possible un programme précis. Le Congrès, et quand je dis le Congrès, je parle des

membres des deux partis politiques, comprit très bien la situation et me donna un appui généreux et intelligent. Les membres du Congrès virent clairement que les méthodes des temps normaux devaient faire place, en période de crise, à des mesures adaptées aux nécessités graves et impérieuses du moment. Il n'y eut pas à proprement parler d'abandon du pouvoir, le Congrès conserva encore son autorité constitutionnelle, et personne n'a eu le moindre désir de changer l'équilibre politique. La fonction du Congrès est de décider les mesures à prendre et de choisir l'instrument de ses volontés. Il a suivi étroitement cette politique. La seule chose qui s'est passée fut qu'il désigna le Président pour exécuter certaines de ses mesures. C'était conforme à la constitution et à la tradition du peuple américain.

« La législation qui a été votée ou qui est en voie d'être appliquée peut être raisonnablement considérée comme faisant partie d'un programme complet.

« En premier lieu, nous fournissons du travail à 250.000 chômeurs, spécialement aux jeunes gens qui ont des charges. Ils se consacrent au reboisement et aux travaux contre les inondations. C'est une niche importante parce qu'elle comporte la nourriture, l'habillement et l'entretien d'un nombre de personnes, près de deux fois plus grand que celui des soldats de notre armée régulière. En créant ce corps civil, nous faisons d'une pierre deux coups. Nous rehaussons notablement la valeur de nos ressources naturelles et, d'autre part, nous soulageons un lot considérable de personnes qui se trouvent dans la détresse. Cet important groupe d'hommes s'est mis au travail volontairement; il n'est pas soumis à un règlement militaire, et nous conservons non seulement nos ressources naturelles mais encore nos ressources humaines. Un des grands mérites de ce travail est qu'il s'accomplit

directement et ne nécessite pour ainsi dire pas l'intervention des machines.

« En deuxième lieu, j'ai soumis à l'approbation du Congrès des mesures que, par la suite, j'ai fait appliquer, à savoir : l'exploitation des vastes propriétés du Gouvernement à Muscles Shoals que l'on a négligées pendant tant d'années de coûteuse inaction; en outre, j'ai proposé un plan d'ensemble pour l'aménagement d'une grande partie de la vallée du Tennessee. Ces mesures augmenteront le bien-être et le bonheur de centaines de milliers de gens, et leur effet bienfaisant se fera sentir à la nation tout entière.

« Ensuite, le Congrès va voter une législation qui libérera, en grande partie, de la misère de l'hypothèque les fermiers et les petits propriétaires de la nation, ceci grâce à une disposition qui allégera le fardeau des dettes qui pèse si lourdement sur des millions de nos compatriotes.

« Une autre mesure immédiate est l'octroi d'un demi-milliard de dollars aux Etats, cantons et municipalités afin qu'ils puissent pourvoir aux besoins de ceux à qui un secours formel et immédiat est indispensable.

« Le Congrès a aussi voté une législation autorisant la vente de la bière dans les Etats qui le désiraient. Il en est déjà résulté une reprise considérable du travail et par suite un accroissement du rendement de l'impôt, dont le besoin se faisait vivement sentir.

« Nous avons l'intention de demander au Congrès une législation qui permettra au Gouvernement d'entreprendre des travaux publics, ce qui provoquera ainsi directement et indirectement une reprise dans beaucoup d'autres domaines que nous avons soumis à un examen approfondi.

« Une nouvelle législation a été promulguée qui pénètre plus avant dans nos problèmes économiques. La loi d'aide aux fermiers, le « Farm Relief Bill », cherche, par l'emploi de plusieurs méthodes isolées ou réunies, à accroître le rendement des principaux produits agricoles, tout en s'efforçant de prévenir la surproduction désastreuse qui, si souvent dans le passé, a fait tomber les prix à un niveau bien inférieur à un rapport rationnel. Cette mesure prévoit l'octroi de pouvoirs étendus dans les cas critiques. L'usage qu'on en fera, dépendra uniquement de ce que l'avenir nous réserve.

« Nous proposerons également des mesures de sauvegarde mûrement réfléchies par quoi nous tenterons de donner des salaires plus équitables aux ouvriers de l'industrie du pays et d'empêcher la concurrence déloyale, de nous opposer aux trop longues semaines de travail et, en même temps, d'encourager toutes les industries à éviter la surproduction.

« Notre loi sur les chemins de fer rentre dans la même catégorie; son objectif est de permettre aux chemins de fer, avec l'aide du Gouvernement, d'aménager et de mettre sur pied un plan bien arrêté qui supprimera les doubles emplois et les gaspillages, lesquels ont amené à l'heure actuelle la faillite de nombreux réseaux et des déficits continuels.

« Je suis persuadé que les habitants de ce pays comprennent et approuvent les nouvelles mesures gouvernementales qui ont trait à l'agriculture, à l'industrie et aux moyens de transport. Notre production agricole dépassait notre consommation; nous nous trouvions devant des excédents que les autres nations ne pouvaient acheter qu'à des prix désastreusement bas. Nos usines étaient en mesure de fabriquer plus de produits que nous ne pouvions

en consommer, et, en même temps, les demandes de l'étranger baissaient. Il se faisait que nous disposions de plus moyens de transport des marchandises et des récoltes que nous n'avions de marchandises et de récoltes à transporter. Cette situation était due en grande partie à un manque complet de plan général et à une incompréhension totale du danger qui n'avait cessé de flotter dans l'air depuis la fin de la guerre mondiale. Les habitants de ce pays ont été poussés à croire — mais c'était une erreur — qu'ils pourraient continuer à accroître indéfiniment la production agricole et industrielle et que je ne sais quel magicien trouverait le moyen d'écouler ces produits, tout en laissant au producteur des bénéfices raisonnables.

« Aujourd'hui nous sommes fondés à croire que les choses vont un peu mieux qu'il y a deux mois. L'industrie a repris, les chemins de fer transportent plus de marchandises, les prix des produits agricoles se sont améliorés, mais je ne me laisserai pas aller à lancer des proclamations d'une confiance débordante d'enthousiasme. Nous ne pouvons pas crier de nouveau à la prospérité.

« Je ne cesserai jamais d'être franc avec les habitants de ce pays. Je ne veux pas que mes compatriotes, à la faveur de cette amélioration, fassent déferler sur ce pays une nouvelle vague de spéculation. Je ne veux pas que l'on croie que, par suite d'un optimisme injustifié, nous pouvons reprendre le système désastreux de l'accroissement de notre production agricole et industrielle, dans l'espoir qu'une Providence bienveillante permettra de l'écouler à des prix élevés. Pareil système peut nous ramener une prospérité immédiate et factice, mais elle sera de ces prospérités qui nous conduiront à de nouveaux désastres.

« On a bien tort de désigner les mesures que nous avons prises, sous le nom de contrôle gouvernemental de

l'agriculture, de l'industrie et des transports. C'est plutôt une association entre le Gouvernement, d'une part, et l'agriculture, l'industrie et les transports d'autre part, non pas une association qui se partage les bénéfices, car les bénéfices iraient aux citoyens, mais plutôt une association qui conçoit les mêmes plans et veille à leur exécution.

« Laissez-moi vous donner un exemple. Prenons l'industrie cotonnière. Selon toute probabilité, quatre-vingt-dix pour cent des fabricants de coton s'accorderaient pour supprimer les salaires de famine, les longues journées de travail, le travail de l'enfant; Ils s'accorderaient également pour empêcher une surproduction qui se traduit par des excédents invendables. Mais à quoi peut servir un tel accord si les dix autres pour cent des fabricants de coton donnent des salaires de famine, exigent de nombreuses heures de travail, emploient des enfants dans leurs usines et se livrent à une surproduction vexatoire? Par leurs agissements déloyaux, ces dix pour cent pourraient produire des marchandises à si bon marché que les quatre-vingt-dix pour cent des fabricants honnêtes en seraient réduits à adopter une ligne de conduite douteuse. C'est ici que le Gouvernement entre en jeu. Le Gouvernement, après s'être livré à une enquête sur une industrie et après avoir adopté un plan, devrait avoir le droit — et il l'aura — d'empêcher, avec l'aide de la grande majorité des membres de cette industrie, les agissements déloyaux. Les lois dites « antitrusts » avaient pour but d'empêcher la création des monopoles et d'interdire à ces monopoles de réaliser des bénéfices excessifs. On doit continuer à respecter le principe de ces lois, mais elles ne se proposèrent jamais d'encourager cette concurrence déloyale dont nous avons dit les méfaits.

« Le même principe s'applique aux produits agricoles, aux moyens de transport et à tout autre domaine de l'industrie

privée organisée.

« Nous nous assignons un but précis, à savoir, empêcher le retour d'une situation qui fut à deux doigts de détruire ce qu'on appelle la civilisation moderne. Nous ne pouvons atteindre ce but en un jour. Nos mesures obéissent toutes à l'esprit du Gouvernement constitutionnel de l'Amérique, établi il y a cent cinquante ans.

« Je sais que les habitants de ce pays s'en rendront compte et comprendront aussi dans quel esprit nous entreprenons cette politique. Je ne nie pas que nous ne puissions commettre des erreurs de procédure. Je ne m'attends pas à atteindre le but à chaque coup. Ce que je recherche, c'est d'atteindre le but le plus souvent possible, non seulement dans mon intérêt mais aussi dans celui de l'équipe. Theodore Roosevelt me dit un jour : « Si j'arrive à avoir raison soixante-quinze fois sur cent, j'aurai réalisé le summum de mes espérances. »

« On a beaucoup parlé ces derniers temps des finances fédérales, de l'inflation, de l'étalon-or et d'autres choses encore. Permettez-moi de vous exposer les faits très simplement et de vous expliquer ma ligne de conduite. En premier lieu, le crédit gouvernemental et la monnaie gouvernementale ne sont vraiment qu'une seule et même chose. Derrière les bons gouvernementaux, il n'y a qu'une promesse de payement. Derrière la monnaie gouvernementale, il y a en outre, une réserve d'or et une petite réserve d'argent. A ce propos, il convient de rappeler que, jadis, le Gouvernement a consenti à convertir en or près de trente milliards de ses dettes et de sa monnaie et que des sociétés privées du pays ont consenti à convertir en or soixante ou soixante-dix milliards de dollars représentés par des titres et des hypothèques. Le Gouvernement et ces sociétés privées ont conclu ces accords en sachant

pertinemment que les stocks d'or aux Etats-Unis n'étaient que de trois ou quatre milliards de dollars et que les stocks d'or mondiaux n'étaient que de onze milliards environ.

« Si les détenteurs de bons commençaient à réclamer de l'or, les premiers arrivants auraient de l'or pendant quelques jours; leur nombre ne s'élèverait qu'à un vingt-cinquième des détenteurs de titres et de devises. Les vingt-quatre autres parties, qui ne sont pas arrivées en tête de file, se verraient dire poliment qu'il ne reste plus d'or. Nous avons décidé d'appliquer à tous le même traitement, dans l'intérêt de la justice, en vertu des pouvoirs constitutionnels de ce Gouvernement. Nous avons mis tout le monde sur le même pied, afin de sauvegarder le bien général.

« Toutefois, l'or et, jusqu'à un certain point, l'argent peuvent servir de base très solide aux devises; c'est la raison pour laquelle j'ai décidé de mettre l'embargo sur l'or de ce pays.

« Il y a trois semaines, une série d'événements se sont produits qui auraient pu entraîner très rapidement, tout d'abord un grave épuisement des stocks d'or nationaux à l'étranger, en deuxième lieu, par voie de conséquence, une évasion à l'étranger des capitaux américains. Je n'exagère rien en vous disant que pareille occurrence aurait pu nous enlever la majeure partie de nos réserves d'or et entraîner un nouvel affaiblissement du crédit privé et gouvernemental, au point de semer la panique et d'arrêter totalement le fonctionnement de l'industrie.

« Le Gouvernement a un but précis, c'est de faire monter les prix des matières premières à un niveau tel que les débiteurs pourront payer leurs dettes au moyen d'une devise d'une valeur égale à celle qui existait au moment où les emprunts ont été contractés. Nous n'avons pas

l'intention de leur procurer un dollar à tellement bon marché qu'ils pourraient rembourser beaucoup moins qu'ils n'ont reçu. En d'autres termes, nous cherchons à corriger une erreur et non pas à créer des erreurs nouvelles dans un sens opposé. C'est pour cela que les pouvoirs nécessaires seront donnés au Gouvernement afin de procéder, si la situation l'exige, à l'élargissement des moyens de crédit. Il sera fait usage de ces pouvoirs au moment donné, d'une manière définie, et, ai la situation l'exige, dans le dessein que je viens de préciser.

« La situation mondiale suit un chemin parallèle à celui de la situation intérieure, laquelle, évidemment, nous intéresse en premier lieu. Je dois souligner le fait que la situation intérieure est nécessairement liée d'une manière étroite à celle de tous les autres pays. En d'autres termes, selon toutes probabilités, nous pourrons connaître, dans une large mesure, un retour de la prospérité dans notre pays, mais elle ne durera que si elle s'étend au monde entier.

« Au cours des conférences que nous avons tenues et que nous tenons avec les chefs des autres pays, nous nous assignons quatre grands objectifs : tout d'abord, une réduction générale des armements, ce qui écartera la crainte de l'invasion et d'une attaque à main armée, en même temps une réduction des dépenses, de manière à équilibrer les budgets des gouvernements et à réduire les impôts; en deuxième lieu une suppression des barrières douanières, ce qui permettrait la reprise des échanges entre nations; en troisième lieu, la stabilisation des devises: de la sorte, le commerce pourra aller de l'avant; en quatrième lieu, le rétablissement des relations amicales et une plus grande confiance de pays à pays.

« Durant ces trois semaines, nos visiteurs étrangers ont répondu dans un sens très favorable à l'énoncé de ces

desseins. Toutes les nations ont souffert également de la crise. Toutes, elles ont abouti à la conclusion qu'une action générale est le plus conforme aux intérêts de chacune. C'est dans cet esprit que nos hôtes se sont joints à nous et ont discuté les problèmes qui nous sont communs. La Conférence internationale actuelle doit réussir.

« L'avenir du monde l'exige; nous nous sommes tous engagés à unir nos efforts pour la faire réussir.

« Envers vous, citoyens de ce pays, nous tous, membres du Congrès et membres du Gouvernement, nous avons contracté une profonde dette de reconnaissance. Durant toute la crise, vous avez fait preuve de résignation. Vous nous avez accordé des pouvoirs étendus; votre approbation généreuse nous a encouragés. Toutes nos forces, toutes les ressources dont nous disposions, nous les avons employées à justifier votre confiance. Nous sommes incités à penser qu'un premier pas, prudent et sensé, a été accompli. C'est dans cet esprit de confiance et d'encouragement réciproque que nous irons de l'avant. »

Plusieurs des mesures prises par la nouvelle législation durent subir des modifications, résultat de l'expérience acquise au cours de ces jours. C'est ainsi que les premiers décrets qui réglementaient l'octroi des pensions aux anciens combattants blessés durant la guerre mondiale, opérèrent des coupes plus som-lires qu'on ne l'avait envisagé originellement. Au début de mai, on rédigea à nouveau dans un sens plus équitable un grand nombre de règlements et de stipulations.

Lorsque la loi d'aide aux fermiers qui a trait au redressement des dettes agricoles, reçut le paraphe

présidentiel le 12 mai, j'adressai un appel spécial aux créanciers hypothécaires et à ceux qui avaient des droits sur les fermiers; je les priai de ne pas employer la procédure de forclusion, je leur demandai de collaborer à la mise en oeuvre du nouveau système.

Aussi lorsque, le 12 mai, je signai la loi sur le budget, qui accordait cinq cent millions de dollars au fond de chômage, j'essayai de faire comprendre que cela n'enlevait pas aux Etats et aux agglomérations locales la responsabilité qui leur incombait et qu'ils devaient faire tout ce qui était en leur pouvoir pour fournir le nécessaire à leurs concitoyens qui se trouvaient dans le dénuement.

Sans cesse, il a fallu rappeler ce principe qu'à la localité incombe, la première, le devoir de prendre des mesures; que lorsque la localité a fait son possible et plus encore, c'est à l'Etat alors d'intervenir: et que, lorsque les gouvernements locaux et d'Etat ont fait tout leur devoir, alors seulement le Gouvernement fédéral peut avancer les fonds fédéraux.
C'est un fait, malheureusement, que certaines personnes qui sont les premières à s'élever contre les dépenses du Gouvernement fédéral, sont les dernières, dans leur propre agglomération, à veiller à ce que le pouvoir local tente tout pour empêcher le dénuement et la détresse.

CHAPITRE VII

Il ne serait pas juste de dire que la « National Recovery Act « (loi de redressement national) fut méditée et longuement conçue avant l'entrée en charge du nouveau Gouvernement; il serait encore moins juste d'affirmer qu'elle fut le résultat d'une heureuse initiative de la dernière heure.

Dès l'automne 1930, j'avais commencé à discuter des voies et des moyens indispensables pour venir en aide au chômage et pour reconstituer notre système économique. Cela demandait évidemment un examen complet, non seulement de l'agriculture, de l'industrie et des finances, mais encore des besoins sociaux de toute la nation.

Déjà, à ce moment, des plans de toutes sortes commençaient à affluer vers moi, soit par la poste, soit à la suite de contacts personnels avec des individus et des délégations. Aidé de mes amis, je m'attachai à l'étude de tous les projets qui semblaient contenir une pensée nouvelle ou un groupe de pensées qui pourraient rentrer dans un plan général et pratique à la fois.

Un résumé sérieux des plans et un examen attentif et de l'opinion publique et des finances gouvernementales m'amenèrent à prendre une décision qui comportait l'emploi simultané de deux systèmes.

Le premier système cherchait à appliquer à l'industrie un concept nouveau dans notre histoire. Le passage de la suprématie nationale, des mains de la population agricole à celles des financiers et des industriels, passage qui eut lieu au tournant du siècle et qui coïncida avec la création de

consortiums importants, avait abouti, il y a une génération, à ce que nous appelions la guerre aux trusts.

Après la guerre mondiale, la vague de surproduction et de spéculation désordonnées qui avait gagné tout le pays, l'avait laissé dans un état tel que les mesures de redressement appliquées jadis dans les périodes de crise, s'avérèrent inefficaces.

Je n'exagère pas si j'affirme avec force qu'il n'y avait pas une industrie importante aux Etats-Unis au printemps de 1933 qui n'eût à souffrir soit de la surproduction, soit d'une concurrence désastreuse, soit d'agissements déloyaux, soit d'un manque complet de plan. L'industrie s'en prit aux lois contre les trusts. L'industrie avait tort. Ces lois voulaient empêcher la constitution de monopoles qui, en restreignant le commerce, entravaient la concurrence loyale et grugeaient le public.

Je pense qu'il est dans la nature des hommes d'affaires, tout comme dans celle des autres hommes, de faire preuve d'égoïsme lorsqu’une affaire est bonne et qu'ils réalisent de jolis bénéfices. Je pense qu'il est également dans leur nature, tout comme dans celle des autres hommes, aux moments de grande détresse, lorsque tout va mal, de se tenir prêts à concerter un nouveau plan qui, espèrent-ils, rétablira la situation.

En tout cas, l'immense majorité des hommes d'affaires, au mois de mai 1933, était prête à participer au grand mouvement de collaboration dirigé par le Gouvernement et à travailler à la suppression des pratiques onéreuses du passé.

J'ai jugé nécessaire d'établir, jusqu'à un certain point, des distinctions entre les diverses industries, à cause de leur

grande variété de fonctionnement. Pendant des semaines et même des mois, nous avons adhéré à ce grand principe que, si l'on réduisait les heures de travail, un plus grand nombre de personnes pourrait trouver du travail. C'était ce que se proposait le projet de loi du sénateur Black qui exigeait la semaine de trente heures pour tous les employés, dans toutes les industries et dans toutes les parties du pays. Toutefois, un examen plus attentif nous amena à croire que, si le but final était légitime, la réorganisation totale qu'entraînerait la mise en vigueur de cette loi, ferait plus de mal que de bien.

De plus, je croyais et je crois encore que l'on pourrait atteindre le but proposé avec le concours des hommes d'affaires. Ces derniers appliqueraient graduellement un système qui demanderait aux employés et au travail de collaborer dans chaque industrie au développement de ce qui, depuis lors, est connu sous le nom de codes. Nous pensions qu'une importante embauche résulterait de cette entente par la réduction de la semaine de travail. Nous pensions également que l'on pourrait supprimer le travail de l'enfant et que l'on pourrait garantir à tout ouvrier un salaire minimum décent.

En d'autres termes, nous cherchions, par la collaboration, à faire pour le travail ce que les Gouvernements des Etats et le Gouvernement fédéral n'avaient pu accomplir à l'aide de la législation au cours de nombreuses années.

Telle fut la genèse, tel fut l'objet de ce que nous avons appelé l'article I de la N. R. A. — loi importante qui, avec la loi sur la réorganisation de l'agriculture, s'inscrit en tête du programme de reconstruction de l'Amérique.

Nous nous proposions en second lieu la reprise du travail par l'action directe du Gouvernement, l'aide aux

malheureux et le redressement de la capacité d'achat.

Beaucoup de personnes étaient d'avis de consacrer à un programme de travaux publics une somme qui atteindrait ou même dépasserait cinq milliards de dollars. Nous regardions, tous, d'un oeil favorable, un programme de travaux publics à grande échelle; mais j'avais estimé que des travaux publics entrepris pour le seul plaisir de dépenser de l'argent ne pourraient être justifiés ni par nous ni par les générations futures. Donner des pioches et des pelles à un millier d'hommes pour leur faire enlever une canalisation d'un côté de la chaussée et la remettre de l'autre côté, non seulement est une chose absurde mais encore abat le moral de ceux qu'on emploie à cette besogne. Trouver des travaux d'utilité publique équivaut nécessairement à limiter la somme que l'on pourrait leur consacrer. Presque tous les services gouvernementaux, spécialement ceux des municipalités, depuis trois ans, avaient employé leurs chômeurs à toutes sortes de travaux locaux.

Nous nous avançâmes sur ce terrain avec précaution et nous aboutîmes à la conclusion qu'une somme de trois milliards environ était à peu près tout ce que nous pourrions allouer utilement en une année. Cette somme comprenait les travaux des chaussées à raison d'environ un demi-milliard de dollars; le commencement des travaux pour relever notre force navale en conformité avec le traité de Londres; approximativement un milliard de dollars pour de grands projets du Gouvernement fédéral qui se rapportaient principalement aux inondations et à la navigation intérieure; enfin des allocations aux Etats, aux municipalités, et aux cantons, partie sous forme d'emprunt, partie sous forme d'octroi.

Tel fut l'objectif de l'article II de la N. R. A. qui consacrait trois milliards trois cent millions de dollars aux travaux

publics.

En même temps, afin de maintenir le crédit du Gouvernement fédéral, je proposai de lever des impôts qui suffiraient au payement des intérêts et à l'amortissement de ces dépenses énormes.

Le message au Congrès en date du 17 mai est suffisamment éloquent par lui-même:

« Avant l'ajournement de la Session extraordinaire du Congrès, je recommande deux nouvelles mesures qui s'inscrivent dans notre campagne nationale de reprise du travail.

« Je demande, en premier lieu, que le Congrès s'occupe du système nécessaire à un grand mouvement de collaboration de toutes les parties de l'industrie, en vue d'obtenir une reprise importante du travail, la réduction de la semaine de travail, le payement d'un salaire décent au travail ainsi réduit et, en même temps, d'empêcher la concurrence déloyale et une surproduction désastreuse.

« Les patrons ne peuvent parvenir à ces résultats, isolément ou même en groupes organisés, car de telles mesures augmentent les dépenses et permettent ainsi à des concurrents égoïstes qui refusent de collaborer à cette tâche d'intérêt public, d'écouler leurs produits à des prix dangereusement bas.

« Ce qui a beaucoup nui jusqu'à ce jour à ces tentatives de collaboration, ce sont nos lois contre les trusts. Elles furent prises dans le dessein louable de remédier aux maux considérables qu'entraînaient les prix des monopoles.

« Si on les gardait, on serait assuré définitivement de ne plus connaître les effets désastreux de la concurrence déloyale de jadis. Mais les intérêts publics seront les mieux sauvegardés si, avec l'autorité du Gouvernement et sous sa conduite, les industries privées ont la permission de conclure des accords et d'établir des codes qui garantissent une concurrence loyale. Toutefois, si nous limitons ainsi à leur dessein originel l'application des lois contre les trusts, nous devons avoir sous main un pouvoir qui réprimera sévèrement les quelques cas de non-collaboration et d'abus. Une telle sauvegarde est indispensable.

« L'autre proposition donne à l'Exécutif plein pouvoir pour appliquer un vaste programme d'embauche directe. Un examen attentif me permet de croire que l'on peut placer approximativement trois milliards trois cent millions de dollars dans l'entreprise de travaux publics, utiles et nécessaires, ce qui permettra de donner du travail au plus grand nombre possible de personnes.

« Un règlement devrait permettre aux Etats, aux cantons et aux municipalités d'entreprendre des travaux d'utilité publique, à la condition que ces autorités mettent tout en oeuvre pour supprimer le favoritisme, les dépenses inutiles dues à des projets injustifiés et contraires à une saine économie.

« Nous devons, par une action prompte et vigoureuse, franchir les obstacles qui, jadis, ont retardé l'application des programmes de travaux publics. On peut y arriver par une procédure simple et directe.

« L'exécution de ce programme exige que l'on protège et maintienne intact le crédit du Gouvernement des Etats-Unis. En d'autres termes, au moment où l'on fait ces dépenses

considérables exceptionnelles, on doit prévoir des revenus suffisants au payement des intérêts et à l'amortissement des frais; de plus ces revenus doivent être rationnels et sûrs, au lieu d'être irrationnels et de dépendre de la spéculation.

« Il ressort de devis minutieux que, pour faire face aux prêts qu'envisage le Gouvernement, il faudra un revenu supplémentaire d'au moins deux cent vingt millions de dollars. Cela nécessitera évidemment une nouvelle ou de nouvelles formes d'impôts. On nous a fait bien des suggestions sur la nature de ces impôts. Je ne vous fais pas à l'heure présente de recommandation précise, mais j'espère que la commission du budget de la Chambre des Représentants étudiera soigneusement les plans qui concernent le revenu et qu'elle sera prête, au début de la semaine prochaine, à proposer les impôts qu'elle juge le plus conformes aux nécessités du moment et le moins vexatoires pour notre peuple. Si, au terme de ce délai, la commission n'a pas pris de décision ou si les moyens qu'elle propose ne me semblent pas suffisamment rationnels ou efficaces, j'ai l'intention de faire part au Congrès de mes propres suggestions à ce sujet.

« Nous lèverons ces impôts, en vue de fournir du travail à nos compatriotes. Des décisions devront être prises pour réduire ou pour supprimer ces impôts:

« En premier lieu, dès que l'amélioration des affaires aura accru les revenus dans une proportion qui permettra le remplacement de ces impôts;

« En deuxième lieu — chaque fois que le rejet du dix-huitième amendement, qui est maintenant soumis aux Etats, sera ratifié et chaque fois que le rejet de la loi Volstead sera chose faite. Les lois sur le revenu datant

d'avant la prohibition entreraient alors automatiquement en vigueur et fourniraient des ressources qui suffiraient à la suppression de ces impôts provisoires.

« Enfin j'insiste sur le fait que toutes ces mesures sont nées d'une situation grave et que, par conséquent, nous devons de toute nécessité entreprendre immédiatement une campagne pour la reprise du travail, si nous voulons éviter de nouvelles misères, maintenir l'amélioration des affaires et voir des jours meilleurs.

« Pour ce motif, je demande au Congrès de prendre rapidement des décisions. »

Le 10 juin fut promulgué un décret-loi qui, pour la première fois, centralisait l'achat de presque toutes les fournitures gouvernementales, à l'exception de celles de la marine et de l'armée, dans un bureau de procuration qui avait son siège au Ministère des Finances; en même temps, les bureaux de paiements de beaucoup de ministères étaient rattachés à un bureau central siégeant au Ministère des Finances.

CHAPITRE VIII

Depuis cette époque jusqu'à la fin de la Session, nous ne proposâmes que quelques nouvelles suggestions. Le 20 mai, je demandai au Congrès de considérer l'industrie du pétrole comme une entité à part, chaque fois qu'il prendrait des mesures à l'égard des autres industries.

Le 6 juin, un décret apporta des modifications aux règlements qui concernaient la réduction des pensions des vétérans. On accrut les pensions des hommes qui avaient subi des dommages caractérisés et graves, ainsi que celles des vétérans de la guerre espagnole. On prit beaucoup de nouvelles mesures plus équitables de manière à remédier aux réductions qui, sans aucun doute, avaient été, au premier moment, opérées avec beaucoup trop d'énergie.

Le 10 juin, je fis part au Congrès des fusions et des transferts qui s'étaient effectués dans les services gouvernementaux; je prévoyais que les économies réalisées de la sorte s'élèveraient annuellement à vingt-cinq millions de dollars.

La loi de secours avait été votée. Le 14 juin, à la Maison Blanche, nous tînmes une splendide réunion de tous les administrateurs d'Etat. La déclaration suivante leur exposa le but que s'assignait le nouveau Gouvernement fédéral:

« La loi de secours traduit la volonté du Gouvernement fédéral de collaborer avec les Etats et les agglomérations locales au financement des travaux prévus pour remédier à

la crise. A cela se borne sa portée. Il importe essentiellement que les Etats et les autorités locales accomplissent leur tâche loyalement. Ils ne doivent pas s'attendre à ce que le Gouvernement fédéral contribue d'une façon excessive au financement de ces travaux. Que les autorités des Etats et les cinq mille comités locaux de secours, qui opèrent maintenant dans tout le pays, se mettent bien en tête qu'il y a quatre millions de familles dans le besoin.

« Evidemment l'Administrateur Fédéral du Comité de Secours devrait engager le plus possible la responsabilité du Gouvernement des Etats. Cela entraîne la nomination d'un comité compétent dans chaque Etat, de préférence une commission de cinq ou six citoyens connus qui n'administreront pas les secours d'une manière commerciale seulement, mais encore en faisant abstraction de leurs idées politiques. Les fonctionnaires du comité de secours n'ont qu'un seul moyen de s'assurer de la répartition équitable des secours, c'est une administration compétente. »

« Il importe essentiellement que dans toutes les agglomérations règne une coordination efficace des secours et des travaux publics. Si le programme des travaux publics exige principalement la rapidité, ce n'est pas une raison pour consacrer, sous prétexte de secours, les fonds des travaux publics à une masse de projets inutiles. Il faut encourager les travaux publics d'une utilité réelle. L'une des fonctions des travaux publics, en cas de crise, est de jeter un pont qui permettra au peuple de passer de l'état de secours à un état où il pourra vivre normalement par lui-même. Une politique de parti ne doit pas intervenir dans l'exécution de cette oeuvre. On encouragera les travaux publics qui tendront à répartir la population d'une manière plus rationnelle, à lui faire quitter les centres où elle

s'entasse pour des endroits plus sains où elle trouvera l'occasion de mener une vie normale.

« C'est un des buts fondamentaux de mon gouvernement de collaborer avec les Etats et l'industrie pour assurer du travail au plus grand nombre possible de chômeurs: ainsi ils trouveront un emploi par des voies normales. Mais avant que ces places ne soient disponibles, le Gouvernement fédéral, les Etats et toutes les autorités locales doivent procurer des secours à tout chômeur américain effectivement dans le besoin.

« Je sais que je puis compter sur votre pleine et entière collaboration avec l'Administrateur Fédéral du Comité de Secours, et je puis vous assurer qu'il prêtera à vos problèmes une compréhension favorable et qu'il prendra, si la situation l'exige, des mesures décisives. »

Durant les jours de fermeture de cette session extraordinaire du soixante-treizième Congrès, un effort très précis fut tenté au Sénat pour détruire partiellement tout au moins un principe fondamental qui découlait de l' « Economy Act ». Il s'agissait de faire admettre par la loi qu'il y a des cas où les maladies des vétérans résultent du service accompli en temps de guerre. Je pris une position très ferme et je déclarai que ce n'est pas la loi mais les faits qui devaient régler cette question et que chaque cas devait être examiné en particulier. Enfin, nous nous accordâmes pour décider que des comités régionaux examineraient chaque cas et prendraient des décisions aussi équitables que possibles. Plus tard, je constituai un Comité d'Appel Extraordinaire composé en grande partie d'anciens combattants, tout comme les comités régionaux.

Des projets de loi partaient du Capitole à intervalles fréquents; chacun, avant de recevoir la signature présidentielle, devait être soumis à un examen attentif.

La nouvelle Administration chargée du redressement national devait être constituée, ainsi que celle des travaux publics et celle du pétrole.

Avant de quitter Washington le 17 juin, je fis à propos de la loi sur le redressement de l'industrie nationale les déclarations suivantes qu'il est utile, je crois, de rapporter, étant donné qu'une grande partie de notre histoire future date de ce moment:

« L'histoire verra probablement dans la loi sur le redressement de l'industrie nationale la législation la plus importante, de la portée la plus considérable que le Congrès américain ait jamais adoptée. Cette loi représente un effort suprême pour stabiliser définitivement les différents rouages qui contribuent à la prospérité de la nation et au maintien des assises américaines.

« Elle veut assurer des bénéfices rationnels à l'industrie, et à l'ouvrier des salaires suffisants pour vivre, par la suppression des méthodes de pirate et des pratiques qui, non seulement, ont accablé des entreprises honorables, mais encore, ont contribué à aggraver la situation des ouvriers.

« Tandis que nous établissons la reprise des affaires sur de nouvelles bases qui permettront finalement à des groupes importants de se remettre au travail, nous espérons, grâce à cette partie de la loi qui concerne les travaux d'utilité publique, entreprendre rapidement un

programme de travaux qui donneront en outre, de bonne heure, du travail à des centaines de milliers de personnes.

« Evidemment, ce projet pour qu'il réussisse, exige la collaboration totale de l'industrie, du travail et de tous les citoyens de ce pays.

« La loi que je viens de signer fut adoptée dans le dessein de remettre le peuple au travail — de lui permettre d'acheter plus de produits agricoles et industriels et d'imprimer à nouveau à nos affaires un mouvement décent. Cette tâche comporte deux étapes: tout d'abord, fournir, avant la chute des neiges, du travail à des centaines de milliers de chômeurs, enfin améliorer la situation future par un plan d'une plus longue portée. Sans négliger cette seconde partie, nous devons attaquer sans tarder la première étape.

« Le seconde partie de la loi donne de l'embauche grâce à un vaste programme de travaux publics. Nos recherches montrent que nous pourrions embaucher immédiatement beaucoup de personnes et que, pour le premier octobre, nous pourrions fournir un million environ de nouveaux emplois et un nombre beaucoup plus considérable dans la suite.

« Nous avons élaboré un plan d'action. Certaines mesures commenceront à être appliquées demain. Je mets à la disposition des routes de l'Etat, quatre cent millions de dollars, conformément aux prescriptions que je viens de signer; l'on me dit que les Etats vont entreprendre immédiatement ces travaux. Je viens aussi de délivrer plus de deux cent millions de dollars à la Marine pour commencer la construction de navires, conformément au traité de Londres.

« Dans mon discours inaugural, j'ai avancé cette simple proposition que personne ne doit mourir de faim dans ce pays. Un autre point me paraît aussi évident: aucune des affaires qui ne peuvent subsister qu'à la condition de ne payer que des salaires de famine, n'a le droit de continuer à exister dans ce pays. Par affaires, j'entends le commerce et l'industrie dans leur ensemble; par travailleurs, tous les travailleurs, les faux-cols comme les cottes bleues; et, par salaires permettant de vivre, j'entends plus que des salaires qui assurent la simple subsistance, j'entends des salaires qui assurent une existence décente.

« Dans toute l'industrie, le passage des salaires de famine et du travail de famine à des salaires assurant une existence décente et à un travail continuel peut s'effectuer en grande partie par une charte industrielle à laquelle tous les patrons doivent adhérer. Il y va de leur intérêt puisque un mode de vie décent largement répandu parmi nos cent vingt-cinq millions d'habitants correspond finalement pour l'industrie à l'ouverture du marché le plus riche que le monde ait connu. C'est le seul moyen d'utiliser la pleine capacité de nos exploitations industrielles. Ce principe fait de cette loi l'une des plus importantes qui soient jamais venues devant le Congrès puisqu'avant l'adoption de cette loi, on ne pouvait constituer pareille charte industrielle.

« Sur cette base, la première partie de la loi propose â notre industrie une grande collaboration spontanée qui permettra à des millions d'hommes de reprendre, cet été, leur travail ordinaire. Les patrons n'auront qu'à augmenter leur nombre de travailleurs par réduction de la semaine de travail et, en même temps, à payer un salaire convenable.

« Aucun patron ni aucun groupe de patrons, s'il ne comprend pas tous les patrons d'une industrie, ne pourrait arriver à ce résultat, seul, et continuer à exister, en

présence de la concurrence. Mais si tous les patrons dans chacune de leurs branches s'unissent loyalement et sans exception dans ces corporations modernes et s'ils s'accordent pour agir de concert et immédiatement, personne ne sera lésé, et des millions d'ouvriers si longtemps privés du droit de gagner leur pain à la sueur de leur front, pourront relever la tête. Oui ou non, proclame cette loi, pouvons-nous faire abstraction de nos intérêts particuliers et opposer un front commun au danger commun?

« Dans cet appel à l'industrie, nous avons longuement insisté pour montrer qu'avec le droit d'agir à l'unisson, on ferait pour le bien général ce qui, jusqu'aujourd'hui, a été illégal. A dater d'aujourd'hui, l'industrie possède ce droit.

« Beaucoup de gens sensés ont voté cette nouvelle charte à regret. Je ne partage pas leurs doutes. J'ai pris part à la grande collaboration des années 1917 et 1918, et c'est ma conviction que nous pouvons compter une fois de plus sur notre industrie pour participer à notre plan général, à savoir, écarter cette nouvelle menace et ce, sans exploiter la confiance du public qui, aujourd'hui, s'en est remis complètement à la bonne foi et aux intentions élevées des dirigeants américains.

« Cette loi est aussi un appel aux travailleurs. Aux ouvriers aussi, elle donne une nouvelle charte de droits, qu'ils avaient jusqu'ici demandée en vain.

« C'est, en outre, un appel à l'administration. Nous allons abandonner certaines des mesures de sauvegarde prises par les lois contre les trusts. Nous devons protéger le public contre les abus qui ont présidé à leur adoption et, dans ce but, nous remplacerons les principes de jadis, qui admettaient une concurrence sans entrave, par de

nouveaux contrôles gouvernementaux. Ces derniers devront, avant toute autre chose, être impartiaux et justes. Leur but est de soulager les affaires — non de les enchaîner — ils ne doivent inspirer aucune crainte à ceux qui, dans leur industrie, cherchent à aller de l'avant et à construire. A de tels hommes se présenteront plus que jamais des occasions d'initiative personnelle. Laissez-moi vous dire toutefois, que les lois contre les trusts s'élèveront encore fermement contre les monopoles qui, entravant le commerce et s'opposant à la fixation des prix, sont la source de bénéfices excessifs et de prix beaucoup trop élevés.

« Si nous demandons à nos groupes industriels de suivre cette politique qui les expose, comme jamais auparavant, à être contrecarrés par des concurrents qui ne veulent pas tenir leur rôle, c'est notre devoir de protéger ceux qui travaillent au bien public, contre ceux qui tirent parti du désintéressement d'autrui pour réaliser des profits égoïstes. Nous devons les protéger contre les brebis galeuses qui s'attaquent à la fois aux patrons et aux ouvriers. Nous dépensons des milliards de dollars; pour que cette dépense soit utile, il faut la réaliser rapidement. Nous devons veiller à ce que la précipitation n'engendre ni le favoritisme ni le parasitisme. C'est là, pour n'importe quel Gouvernement, une lourde charge. On ne peut la supporter que si tous les citoyens, dans un esprit de résignation, nous apportent leur concours et leur appui.

« Enfin, cette loi est un appel à notre peuple tout entier. Aucun pouvoir en Amérique ne peut appliquer les mesures que nous demandons, à l'encontre de la volonté publique. Il n'y a pas de groupe qui puisse résister en Amérique à la force de l'opinion publique. Cette grande collaboration ne peut réussir que si d'une part ceux qui s'efforcent courageusement d'aider à la reprise du travail trouvent dans

le public un appui ferme et si, d'autre part, ceux qui font machine arrière, sentent peser sur eux la désapprobation générale.

« Venons-en à la mise en oeuvre de notre système — à la manière pratique de l'appliquer. Lorsqu'une association industrielle a préparé un code et qu'elle a nommé un délégué chargé de le présenter, après que tous les intéressés auront été avisés, l'Administrateur ou un représentant en donnera une audition publique. Un Conseil consultatif du Travail nommé par le Secrétaire du Travail veillera à ce que tous les groupes de travail qualifiés, organisés ou non, délèguent' en nombre suffisant des représentants qui auront voix consultative. Ils veilleront également à ce que tous les groupes intéressés se fassent représenter par des délégués de leur choix. Un Conseil consultatif de l'Industrie nommé par le Secrétaire du Commerce assumera les mêmes fonctions en ce qui regarde les groupes industriels. Un Conseil consultatif des Consommateurs sera chargé de veiller à ce que le public consommateur voient ses intérêts pris en mains. Il donnera également à tout groupe ou classe intéressée directement ou indirectement toute occasion raisonnable de présenter ses vues.

« Lorsque sera terminée la lecture des rapports et qu'un comité d'économistes compétents y aura accordé la plus grande attention, l'Administrateur me soumettra son rapport aux fins de prendre toute mesure conforme à la loi.

« Je sais pertinemment que l'augmentation des salaires finira par amener la hausse des prix de revient, mais veuillez tout d'abord considérer ceci, qu'à une augmentation du pouvoir d'achat du public, correspondra un accroissement des ventes et, par voie de conséquence, une amélioration du chiffre d'affaires. C'est là de la saine

politique économique et commerciale. Tous nos efforts tendent à rétablir notre marché intérieur important par l'accroissement de sa capacité, de consommation si considérable. Si nous haussons maintenant les prix avec la même rapidité et dans la même mesure que nous augmentons les salaires, tout le projet ira à vau-l'eau. Nous ne pouvons espérer que ces plans produisent tous leurs effets que, si, dans ces premiers mois décisifs, nous différons la hausse des prix le plus longtemps possible, dussions-nous ne pas réaliser de bénéfices au début. Si nous pouvons redresser progressivement notre activité commerciale en partant sur des bases stables et solides, je doute fort que, dans le dernier trimestre de l'année, nos industries fassent fiasco. Le peuple cache des exigences considérables; si nous y satisfaisons sur un front aussi large, nous n'avons pas à craindre l'échec de notre oeuvre de redressement. Une rapidité trop fébrile est bien autrement dangereuse.

« Dans l'article premier de la présente loi, j'ai nommé Hugh Johnson, administrateur, et un conseil de redressement industriel sous la présidence du Secrétaire du Commerce. Cette organisation est prête maintenant à recevoir les codes proposés et à écouter rapidement les rapports aux fins de les soumettre à mon approbation. Tout en ne rejetant aucune des propositions raisonnables de groupes industriels, j'espère que les dix principales industries qui régissent l'armature de l'embauche industrielle, pourront soumettre immédiatement les éléments fondamentaux de leurs codes. J'espère également que le pays pourra considérer le mois de juillet comme le début de notre grand mouvement national de reprise du travail.

« Au cours des trois semaines prochaines, s'occuperont provisoirement des projets de l'article II relatifs aux travaux

publics, le colonel Donald H. Swayer, en qualité d'administrateur et un conseil extraordinaire composé du Secrétaire de l'Intérieur qui en sera le président, du Secrétaire du Commerce, du Secrétaire de l'Agriculture, du Secrétaire de la Guerre, de l'Attorney général, du Secrétaire du Travail et de l'Administrateur du Budget.

« Au cours des deux semaines suivantes, l'administrateur et ce conseil étudieront tous les projets qui leur ont déjà été soumis ou qui leur seront soumis et, ainsi qu'il a été dit précédemment, en vertu de la nouvelle loi, l'on prendra immédiatement certaines mesures.

« Tandis que s'accomplissent ces deux efforts parallèles — travaux publics et embauche industrielle — ce n'est pas trop escompter que d'espérer qu'un grand nombre d'hommes et de femmes pourront quitter les rangs des chômeurs avant l'arrivée de l'hiver. C'est la tentative la plus importante de cette sorte qu'ait enregistrée notre histoire. Ainsi que, lors de la grande crise de la guerre mondiale, elle met tout le peuple en présence de cette alternative simple mais d'une importance vitale : « Devons-nous continuer à marcher à la ruine en groupes désorganisés et tâtonnant, ou bien irons-nous à la victoire, unis dans une grande équipe? »

Il était évident que plusieurs semaines seraient nécessaires pour mettre en train le nouveau système, mais le départ avait été donné le même jour. Le général Hugh S. Johnson fut nommé administrateur.

Le 26 juin, je transmettais au Secrétaire de l'Agriculture tous les pouvoirs relatifs à l'agriculture, autorisés par l'article I de la N. R. A. En vertu de cette autorité, le secrétaire de l'Agriculture Wallace, nomma M. George Peek

et organisa l'Administration d'Ajustement de l'Agriculture.

En même temps un Conseil extraordinaire de travaux publics, ayant provisoirement comme administrateur le colonel Donald H. Swayer, était chargé d'organiser l'Administration des Travaux publics, conformément à l'article II de la N. R. A.

Au début de la journée du 16 juin, le Congrès s'ajourna. Je suis heureux de rendre hommage, une fois de plus, aux membres du Sénat et de la Chambre des Représentants appartenant aux deux partis, qui ont coopéré si généreusement et si loyalement avec moi à la solution de nos problèmes communs.

Je suis certain que cette session extraordinaire du Congrès restera un exemple dans l'histoire de notre) pays. Plus qu'aucune autre, elle a saisi résolument l'occasion de redresser de graves erreurs, de rétablir un jugement plus sain et des pratiques plus honnêtes, d'accomplir sa tâche avec une célérité efficace et de nous remettre dans le droit chemin.

J'avais espéré partir ce soir-là pour aller voir mon fils qui sortait de l'école et pour entreprendre, sur une goélette, une croisière le long de la côte de la Nouvelle Angleterre.

Après avoir répondu à toutes les lettres et mis mon travail à jour, pour autant que la tâche d'un Président puisse être à jour, je partis pour la mer le vendredi soir, 17 juin.

CHAPITRE IX

Pour les affaires étrangères, davantage même que pour les affaires intérieures, une nation a besoin d'avoir une politique générale permanente. La paix du monde est de la sorte fortifiée, parce que chaque nation peut ainsi se régler d'une manière plus stable sur les faits et gestes de ses voisins. L'inquiétude, la défiance du monde proviennent, en grande partie, de l'incertitude des politiques étrangères et de leur absence d'adhésion à des principes précis et désintéressés.

Les chefs des gouvernements doivent, nécessairement, énoncer les directives de leurs pays respectifs. Voilà pourquoi des règlements internationaux ont si souvent représenté les ambitions personnelles de chefs ou les machinations de groupes particuliers plutôt que les intentions et les désirs réels du peuple, dans n'importe quel pays.

Il y a eu, depuis un siècle et demi, bien des contradictions dans nos rapports officiels avec le reste du monde; et pourtant, j'ai la ferme conviction que le peuple américain dans son ensemble a suivi une politique d'une continuité beaucoup plus grande que celle de maints de ses chefs ou de ses gouvernements.

J'ai cherché, en conséquence, à aborder le problème des relations extérieures dans un esprit qui, à mon avis, guide la grande majorité des citoyens dans toutes les parties de notre pays.

Dans mon discours inaugural, j'avais fait brièvement

allusion aux affaires étrangères, en insistant sur cette pensée que les Etats-Unis, dans leur rapport avec les autres pays, devraient avant tout se consacrer à une politique de « bon voisinage ». La première fois que j'eus l'occasion de développer cette pensée, ce fut le 12 avril, lors de la session extraordinaire du Comité directeur de l'union panaméricaine. J'ai cherché à définir en termes simples quels devaient être les rapports réciproques des vingt et une républiques d'Amérique :

« Je me réjouis, en cette occasion, de participer à la célébration de la « journée panaméricaine » et d'adresser, au nom du peuple des Etats-Unis, un salut fraternel à nos républiques soeurs d'Amérique. La célébration de la « journée panaméricaine » dans cet édifice consacré à la bonne volonté et à la coopération internationale, montre que parmi les peuples de cet hémisphère règne une unité de pensée et de but. C'est une manifestation de l'idéal commun: aide mutuelle, entente réciproque et solidarité des esprits.

« N'est-elle pas réconfortante la pensée qu'en ce jour les citoyens des vingt et une républiques américaines concentrent leur attention sur les liens historiques, culturels, économiques et sociaux qui les rattachent l'une à l'autre? Un idéal commun, une communauté d'intérêts, en même temps qu'un esprit de coopération ont fait comprendre que le bien-être d'un pays dépend en grande partie de celui de ses voisins. C'est sur ces bases que l'on a fondé le panaméricanisme.

« Cette célébration commémore un mouvement basé sur une politique de coopération fraternelle. Dans mon discours inaugural, j'ai déclaré que « je voudrais que ce pays se

consacrât à une politique de bon voisinage, par voisin, j'entends celui qui se respecte lui-même et, de ce fait, respecte les droits d'autrui; le voisin qui respecte ses obligations, la sainteté des accords avec un monde de voisins ». Jamais, dans le passé, l'expression de « bon voisinage » ne m'a paru aussi pleine de sens que maintenant dans les relations internationales. Jamais le besoin et le profit d'une coopération entre voisins sous toutes les formes de l'activité humaine, ne se sont faits aussi vivement sentir qu'aujourd'hui.

« L'amitié entre nations comme entre individus, exige que l'on sonne le rassemblement de toutes les forces de l'humanité de manière à créer une atmos phère de compréhension et de collaboration étroites. Elle implique des obligations et des responsabilités réciproques, car ce n'est que par le respect sincère des droits d'autrui et par une exécution scrupuleuse des obligations qui y correspondent, qu'une vraie fraternité peut régner parmi tous les membres de la communauté.

« Les qualités essentielles d'un vrai panaméricanisme sont exactement celles qui sont incluses dans l'expression de bon voisinage, c'est-à-dire, la compréhension mutuelle et, grâce à cette compréhension, une appréciation sympathique des points de vue d'autrui. C'est seulement en agissant en conformité avec ces principes que nous pouvons espérer construire un édifice dont la confiance, l'amitié et la bonne volonté seront les pierres angulaires.

« C'est dans cet esprit que toutes les républiques américaines montrent une profonde compréhension de la doctrine de Monroe dont on a tant parlé depuis plus d'un siècle. Elles comprennent que cette doctrine avait, et a encore, pour but, de maintenir l'indépendance des peuples du continent américain, en empêchant les puissances des

autres continents de mettre la main sur une portion quelconque du territoire actuellement indépendant dans cette région du globe.

« Les républiques américaines, avec les années, comprennent plus clairement que cette doctrine panaméricaine de défense implique que chaque Etat américain doit reconnaître l'indépendance des autres Etats américains. Chacun de nous doit grandir par le progrès de la civilisation et du bien-être social et non par l'acquisition de territoire au détriment du voisin.

« Dans cet esprit de compréhension et de collaboration mutuelles sur le continent, il est impossible que vous et moi ne soyons pas émus par toute querelle à main armée entre nos voisins. Je n'hésite donc pas à vous dire à vous, membres honorables du Comité directeur de l'union pan-américaine, que je considère les conflits actuels entre quatre de nos républiques soeurs comme des pas en arrière.

« Votre américanisme et le mien doivent être un édifice bâti sur la confiance, cimenté par une sympathie qui n'admet que l'égalité et la fraternité. Il trouve sa source et son essence dans le coeur des hommes; il siège dans le temple de l'intelligence.

« Nous tous, nous avons des problèmes particuliers et, à parler franchement, l'intérêt de nos propres citoyens doit, chaque fois, primer. Mais il est également vrai qu'il est d'une importance vitale pour chaque nation de ce continent que tous les gouvernements américains entreprennent immédiatement tout ce qu'il sera possible de faire pour abolir les barrières douanières, restrictions inutiles et artificielles qui arrêtent actuellement entre les peuples des républiques américaines les courants profitables du commerce.

« Je suis heureux de vous transmettre ce message à vous, messieurs qui appartenez au Comité directeur de l'union pan-américaine, car je considère l'union comme l'expression ultime de l'unité spirituelle des deux Amériques.

« C'est à cette unité ferme et agissante que l'humanité doit tendre; elle est un des éléments indispensables à la stabilité des affaires mondiales.

« Pour terminer, puis-je me permettre une allusion à la cérémonie qui va se dérouler dans la matinée, cérémonie au cours de laquelle le Gouvernement de Venezuela offrira à l'union panaméricaine le buste d'un grand chef et d'un grand patriote américain, Francisco de Miranda? Je m'associe à cet hommage. »

Il ne se passa rien de saillant dans nos rapports avec les autres pays d'Amérique jusqu'au moment des troubles de Cuba de l'été dernier.

Au début d'avril, les principales nations du monde tinrent des conversations en vue de la prochaine

conférence économique internationale. Lorsque, un an auparavant, l'on avait proposé cette grande réunion, on pensa avec raison qu'elle fournirait l'occasion de discuter librement et d'une manière salutaire les nombreux problèmes économiques, financiers, commerciaux et sociaux. Un comité spécial avait préparé un programme très intéressant qui envisageait beaucoup de sujets. Il est juste de dire, je pense, que l'on s'assignait comme but principal, de rechercher les moyens d'abaisser les barrières

douanières, de développer entre les nations l'échange des marchandises et des produits agricoles — en d'autres termes de rétablir le commerce mondial. Evidemment, les problèmes financiers et monétaires étaient une partie de ce programme, mais une partie seulement, et la stabilisation des taux d'échange en vigueur entre l'Angleterre, la France et les Etats-Unis ne formaient qu'une fraction de cette partie.

Ce fut dans l'intention d'examiner l'ensemble du programme que j'invitai un grand nombre de chefs de pays à venir à Washington au mois d'avril et de mai. C'est ainsi que nous firent l'honneur de leur visite, le Premier Ministre de Grande-Bretagne, M. Mac Donald; le Premier Ministre du Canada, M. Bennett; M. Herriot, de France; le Ministre des Finances d'Italie, M. Jung; l'Ambassadeur de la République Argentine, M. Le Breton; le Ministre des Finances d'Allemagne, M. Schacht; le Ministre des Finances du Mexique, M. Pani; le Ministre des Finances de Chine, M. Soong; Señor Brasil du Brésil; le vicomte Ishii du Japon; Señor Torrès du Chili et des représentants diplomatiques des autres nations à Washington.

Nos conversations furent générales, touchèrent à beaucoup de sujets. Elles n'ont été en aucune manière limitées à la stabilisation de la livre, du franc et du dollar. Elles envisagèrent bien davantage la manière d'abaisser les barrières douanières par des accords de réciprocité et la possibilité de découvrir et d'appliquer des solutions mondiales à des problèmes mondiaux. Si j'insiste sur ce point, c'est par suite des événements de Londres et de l'échec qui menaçait la Conférence mondiale du désarmement qui se tenait alors à Genève.

Cette conférence organisée sous les auspices de la Société des Nations mais qui en était nettement distincte,

avait reçu, dès le début, l'appui enthousiaste du Gouvernement américain. Elle avait fait du chemin et s'engageait dans la discussion d'un programme concret relatif aux armées de terre et aux armements existants, qui proposait de réduire progressivement la force armée et les armes offensives de ces armées.

Au début de mai, il apparaissait que l'attitude du Gouvernement allemand allait entraver les conversations en cours : des visées européennes et raciques se faisaient jour aux dépens des intérêts mondiaux.

Je sentis qu'il serait utile d'adresser à ce moment un appel aux chefs de tous les gouvernements du monde, afin non seulement d'empêcher l'échec de la Conférence du désarmement mais encore d'exposer un principe clair, précis et pratique sur lequel elle pourrait se guider pour continuer son oeuvre. Le message suivant a au moins le mérite de jeter un peu d'huile sur ces eaux agitées:

« Un voeu ardent du peuple de mon pays m'incite, en ma qualité de chef de gouvernement, à faire appel à vous et par votre intermédiaire, au peuple de votre nation. Ce voeu est de voir la paix assurée par des mesures pratiques de désarmement et de nous voir tous conduire à la victoire notre lutte commune contre le chaos économique.

« Dans ce double but, les nations ont convoqué deux grandes conférences mondiales. Le bonheur, la prospérité, la vie même des hommes, des femmes et des enfants du monde entier sont liés aux décisions que leurs gouvernements prendront dans un proche avenir. L'amélioration des conditions sociales, le respect public des droits individuels de l'homme et l'application de la justice

sociale dépendent de ces décisions.

« La Conférence économique mondiale se réunira bientôt et devra aboutir promptement à un résultat. Le monde attend des délibérations longuement retardées. La conférence devra rétablir l'ordre à la place du chaos actuel, par une stabilisation des devises, par la libération du commerce mondial et par une action internationale en vue de relever le niveau des prix. Elle devra, en un mot, compléter les programmes individuels intérieurs de restauration économique par une action internationale sage et avisée.

« La Conférence du désarmement travaille depuis plus d'un an, et, jusqu'à présent, elle n'a pu arriver à des conclusions satisfaisantes. Des intentions confuses se heurtent encore dangereusement. Il est de notre devoir de nous efforcer à amener des résultats pratiques, grâce à une action concertée tendant à procurer le plus grand bien au plus grand nombre.

« Devant l'impérieux appel de ce noble devoir, les obstacles mesquins doivent être balayés et les aspirations étroites oubliées. Une victoire égoïste est toujours destinée à devenir, en dernier ressort, une défaite. L'établissement d'une paix durable pour notre génération, dans toutes les parties du monde, est le seul but digne de nos suprêmes efforts.

« Si nous demandons quelles sont les raisons des armements qui, en dépit des leçons et des tragédies de la grande guerre, demeurent un fardeau pesant plus lourdement aujourd'hui que jamais sur les peules de la terre, il est clair que la réponse est double : 1° le désir, avoué ou caché, de la part des gouvernements, d'élargir leurs territoires aux dépens d'une autre nation. Je crois

qu'une petite minorité seulement de gouvernements ou de peuples nourrit un tel dessein; 2° la crainte qu'ont les nations d'être envahies. Je crois que l'immense majorité des peuples se croit obligée de conserver des armements excessifs parce qu'ils craignent que quelque acte d'agression soit commis contre eux, et non parce qu'ils désirent eux-mêmes, devenir agresseurs.

« Cette crainte est justifiée. Les armes offensives modernes sont beaucoup plus puissantes que les armes défensives. Les fortifications aux frontières, les tranchées, les fils de fer barbelés, la défense des rites, en un mot les fortifications fixes, ne sont plus imprenables, lorsqu'elles sont attaquées par des avions, l'artillerie lourde mobile, ces cuirassés terrestres que l'on appelle chars d'assaut, et les gaz asphyxiants.

« Si toutes les nations consentent unanimement à éliminer de leur possession et à abolir l'usage des armes qui permettent le succès de l'attaque, de ce fait les systèmes de défense deviendront automatiquement imprenables et les frontières ainsi que l'indépendance de tous les pays seront hors de danger.

« L'objet ultime de la Conférence du désarmement doit être l'élimination totale de toutes les armes offensives. L'objet immédiat est une réduction substantielle de certaines de ces armes et l'élimination de beaucoup d'autres.

« Le Gouvernement des Etats-Unis est d'avis que le programme pour la réduction immédiate des armes offensives, en discussion actuellement à Genève, n'est qu'un premier pas vers notre but final. Nous ne croyons pas que les mesures immédiates proposées aillent assez loin. Cependant, le Gouvernement des Etats-Unis envisage avec

satisfaction les mesures actuellement proposées et exercera son influence en vue de l'accomplissement de nouveaux progrès successifs dans la voie du désarmement.

« Pour parler le plus clairement possible, il existe trois mesures à prendre sur lesquelles l'on doit s'entendre au cours des présentes délibérations :

« 1° Il faut immédiatement prendre une première mesure définitive en vue de cet objectif ainsi que le plan Mac Donald l'a indiqué d'une manière générale;

« 2° Il faut s'accorder sur le temps nécessaire et la procédure à suivre pour prendre les mesures ultérieures;

« 3° Il faut convenir que, pendant que les premières mesures et celles qui suivront seront prises, aucun pays n'augmentera ses armements existants au delà des limites imposées par les traités.

« Mais, comme la paix du monde doit être assurée pendant l'entière durée du désarmement, je propose, en conséquence, une quatrième mesure à prendre conjointement avec et dépendant totalement de l'accomplissement suivant de ces propositions et sujette aux droits découlant des traités existants :

« Que toutes les nations du monde signent un pacte solennel et définitif de non-agression; qu'elles reconnaissent solennellement les obligations qu'elles ont contractées de limiter et réduire leurs armements et, à condition que ces obligations soient fidèlement observées par toutes les puissances signataires, qu'elles conviennent individuellement de n'envoyer aucune force armée de quelque nature que ce soit au delà de leurs frontières.

« Le bon sens indique que si une nation puissante refuse de se joindre dans un esprit de véritable sincérité aux efforts communs en vue d'assurer la paix politique et économique, efforts entrepris les uns à Genève, les autres à Londres, tout progrès dans ce sens sera retardé et finalement anéanti.

« Dans ce cas, le monde civilisé, à la recherche de ces deux formes de paix, saura où placer la responsabilité de la faillite. J'insiste pour qu'aucune nation ne s'expose à encourir une telle responsabilité, et pour que toutes les nations réunies dans ces importantes conférences traduisent en actes la politique qu'elles préconisent. C'est là le seul moyen d'obtenir la paix politique et économique.

« J'espère que votre gouvernement voudra participer à la réalisation de ce but. »

En même temps, je mis le Congrès au courant de ce que j'avais fait, dans le message suivant :

« Pour l'information du Congrès,

« Je vous communique ci-joint le message que j'ai adressé ce matin aux Souverains et aux Présidents des nations qui participent à la Conférence du désarmement et à la Conférence mondiale monétaire et économique.

« J'ai été contraint à ce geste parce qu'il était devenu de plus en plus évident que le maintien de la paix et de la stabilité politique et économique du monde est menacé par des politiques égoïstes et à courte vue, par des actes et des

menaces d'actes.

« Le désir sincère d'une écrasante majorité de nations de voir maintenues la paix et la stabilité se heurte à l'obstruction entêtée d'une très faible minorité, exactement comme dans le domaine national, la bonne volonté de la majorité dans le monde des affaires, du travail et dans tous les autres domaines, est très souvent tenue en échec par quelques égoïstes.

« Les aspirations vers de meilleures conditions de vie et de paix, profondément ancrées chez le peuple américain, sont partagés par les masses populaires dans chaque pays.

« Dans mon message aux diverses nations, j'ai souligné parmi les moyens d'arriver à ce but la nécessité pratique de réduire les armements.

« Il est grand temps pour nous et pour chaque pays de comprendre ce fait évident que l'invasion d'une nation ou la destruction d'une souveraineté nationale peut être prévenue seulement par l'élimination des armes qui rendent aujourd'hui des événements semblables possibles.

« Cette élimination augmenterait la sécurité relative d'une petite nation à l'égard d'une grande. En outre les défenses permanentes constituent une charge non renouvelable pour les budgets gouvernementaux, tandis que de vastes armées continuellement pourvues d'armes offensives perfectionnées, constituent une charge renouvelable.

« Cela plus que tout autre facteur, est, aujourd'hui, à l'origine des déficits gouvernementaux et des menaces de banqueroute.

« Le chemin vers le désarmement est le désarmement.

« Le moyen de prévenir l'invasion est de la rendre impossible. J'ai demandé un accord entre les nations sur quatre mesures pratiques et simultanées :

« 1° Sur l'élimination par séries et par étapes des armes de guerre offensives;

« 2° Sur l'adoption immédiate de la première étape;

« 3° Sur une décision visant à ce que, pendant que ces mesures seront prises, aucun pays n'augmente ses armements existants au delà et au-dessus des limitations imposées par les traités;

« 4° Sur une décision tendant, sous réserve des stipulations des traités, à ce qu'aucune nation, durant la période de désarmement, ne puisse envoyer aucune force armée ou de nature quelconque au delà de ses propres frontières.

« Notre peuple sait que les armes offensives ne sont nécessaires que si d'autres nations en possèdent, et il y renoncera librement si toutes les nations du monde font de même.

« Dans le domaine intérieur, le Congrès a travaillé en accord sympathique avec moi à l'amélioration des conditions sociales, à la protection des droits de la personnalité humaine et au développement de la justice sociale. Dans mon message aux nations, j'ai évoqué les mêmes buts. C'est pour consolider ces grands biens de l'humanité que nous cherchons la paix en débarrassant le monde des armes d'agression et d'attaque. »

C'est avec un profond sentiment de regret qu'aujourd'hui, en cette fin de février 1934, plusieurs mois après ce message, nous ne pouvons enregistrer aucun gain substantiel dans la voie de la Conférence du désarmement. La répugnance que certains gouvernements et, j'ai le regret de le dire, certains peuples manifestent à renoncer à leurs visées d'expansion territoriale ou d'agrandissement de leur empire est cause que les Etats-Unis doivent borner leur tâche à répéter qu'ils consentiront à s'unir aux autres nations dès que ces dernières s'entendront sur un plan de désarmement, pratique et utile. Notre pays se tient prêt à signer tout pacte mondial qui réduira loyalement et équitablement les armements et libérera la population mondiale de dépenses excessives et de la crainte perpétuelle de l'invasion et de l'attaque.

Dans le dessein de participer à nouveau, pour un bref laps de temps, à la Conférence économique, la délégation américaine ayant à sa tête le Secrétaire d'Etat Hull, quitta Washington dans les derniers jours du mois de mai. Très peu de temps après son arrivée, on s'aperçut que les délégations de certaines nations étaient décidées à fixer comme condition préalable â la discussion sérieuse de toute autre question la stabilisation immédiate et définitive du dollar, du franc et de la livre.

Les bruits qui couraient à ce sujet prirent tant d'ampleur que, le 15 juin, le Secrétaire au Trésor Woodin jugea nécessaire de faire la déclaration suivante :

« On vient de soumettre à mon attention différents rapports venus de Londres, selon lesquels les délégués

américains se seraient entendus sur une forme de stabilisation. Pareils rapports ne correspondent à rien de réel.

« Toute proposition relative à la stabilisation aurait due être soumise au Président et au Trésor or nous n'en avons pas reçu.

« Les délibérations qui portent sur ce sujet à Londres, n'ont qu'un seul but: tâter le terrain. On ne conclura un accord sur ce sujet qu'à Washington et nulle part ailleurs. »

Il est inutile de discuter les détails de la conférence. Le Secrétaire d'Etat et d'autres membres de la délégation américaine tentèrent tout pour obtenir des résultats pratiques dans les autres parties du programme. Ils ne purent aboutir à un accord sur l'emploi et l'achat de l'or. Mais des nations qui constituaient ce qu'on nomma le « bloc de l'or » formulèrent leurs exigences en disant aux soixante nations de la conférence :

« Nous ne discuterons rien, nous ferons échouer la conférence si les Etats-Unis ne consentent tout d'abord à la stabilisation immédiate des monnaies. »

Ce pays, et toutes les autres nations savaient que nous entreprenions un grand programme de restauration nationale — un programme qui exigeait la hausse des prix. — Ils savaient qu'aucun être humain, à ce moment, ne pouvait déterminer avec exactitude où l'on pourrait fixer pour le dollar, le franc et la livre, un point de stabilisation même provisoire.

Les choses prirent un tel cours à Londres que le besoin de

parler clairement et sans équivoque se fit sentir. Au point que le 2 juillet, j'adressai le message suivant au Secrétaire d'Etat et aux autres membres de la délégation américaine de Londres :

« Ce serait, à mon sens, une catastrophe prenant les proportions d'une tragédie mondiale si la grande Conférence des nations, convoquée pour amener une stabilité financière plus réelle et permanente et une prospérité plus grande pour les peuples de toutes les nations, se laissait, avant tout effort sérieux pour examiner un problème de cet ordre, distraire de cette tâche par des propositions suggérant une expérience purement temporaire, intéressant exclusivement les échanges monétaires de quelques nations. Une telle action, une telle diversion, montre une absence singulière de sens des proportions et un oubli des objets plus vastes pour lesquels la conférence avait été convoquée.

« Je ne crois pas que l'insistance à obtenir une telle action puisse servir d'excuse à persévérer dans les erreurs économiques primordiales qui sont, pour une grande part, à la base de la crise mondiale. Le monde ne se laissera pas bercer plus longtemps de l'illusion qu'il y aurait à poursuivre une stabilité provisoire, et probablement artificielle, pour le compte de quelques grands pays seulement.

« L'équilibre du système économique intérieur d'un pays est un plus grand facteur de bien-être que la valeur de sa devise ou, en d'autres termes, que la valeur des devises des autres pays. C'est pour cette raison que la réduction des dépenses d'un gouvernement, que l'équilibre de ses revenus et son exactitude dans le service de ses dettes contribuent, pour une si large part, à la stabilité future. Aussi, à des fétiches trop anciens et à l'action des banquiers

soi-disant internationaux substitue-t-on les efforts pour instituer des devises nationales, pour donner à ces devises un pouvoir d'achat continu qui ne varie pas sensiblement par rapport aux produits de première nécessité et aux besoins de la civilisation moderne.

« Permettez-moi d'être franc et de vous dire que les Etats-Unis recherchent un dollar tel que, passée une génération, il ait le même pouvoir d'achat et la même valeur pour le règlement des dettes que celui que nous voulons assurer dans un avenir prochain.

« Cet objectif est de plus de prix, pour le bien des autres nations, que l'établissement d'un cours fixe, pendant un mois ou deux, par rapport au franc ou à la livre.

« Notre but général est la stabilisation permanente des devises de chaque nation. L'or, ou l'or et l'argent, peut parfaitement rester une réserve métallique; mais le moment n'est pas de dissiper toutes les réserves.

« Quand le monde élaborera des politiques concertées entre la majorité des pays pour réaliser des budgets équilibrés et parvenir à ce que les nations vivent selon leurs moyens, alors nous pourrons discuter utilement de la meilleure distribution de l'or et de l'argent du monde et de leur rôle comme réserve aux devises nationales.

« Le rétablissement du commerce mondial est un facteur important, tant en ce qui concerne les moyens qu'en ce qui concerne les résultats. Là, encore, la fixation de cours provisoires n'est pas la vraie réponse. Plutôt devons-nous adoucir les embargos en vigueur pour faciliter les échanges de produits que certains pays possèdent et que d'autres ne possèdent pas.

« La conférence a été réunie pour apaiser, et peut-être guérir, des maux économiques fondamentaux. Elle ne doit pas être distraite de cet effort.

Le Secrétaire Hull, par son attitude énergique courageuse empêcha la conférence de s'ajourner définitivement. Il rendit possible, nous l'espérons tous, une reprise des discussions dans le domaine général des relations internationales.

La situation intérieure de Cuba dans la première partie du mois d'août nécessita l'envoi d'un petit nombre de navires de guerre et de gardes-côtes dans certains ports proches du lieu de résidence de citoyens américains. Je fis la déclaration suivante, le 13 août :

« Aux dernières nouvelles, des troubles intérieurs accompagnés d'actes de violence, éclatent en plusieurs parties du Cuba parmi certains éléments de la population.

« Dans ces circonstances, je me sens contraint de prendre des précautions extraordinaires, uniquement dans le but de sauvegarder et de protéger l'existence des citoyens américains de Cuba. Je me vois donc forcé d'envoyer un certain nombre de vaisseaux sur différents points de la côte cubaine.

« Le changement de gouvernement à Cuba est conforme à la Constitution et aux lois de ce pays, et cette mesure de précaution, destinée à assurer la protection des citoyens américains jusqu'au rétablissement des conditions normales, ne saurait être interprétée comme une

intervention dans les affaires intérieures du Cuba.

« Je donne des instructions précises aux commandants de chaque navire.

« Le peuple américain sympathise de tout coeur avec la population cubaine dans sa détresse économique, et fait des voeux pour que l'ordre soit promptement rétabli. Le Gouvernement américain, par l'entremise des autorités cubaines constituées, aidera dans la mesure du possible les habitants de l'île qui se trouvent dans la détresse. »

A dater de ce moment, notre gouvernement poursuivit une politique de non-intervention en harmonie avec les principes qu'il avait posés. Les Etats-Unis ne reconnurent pas officiellement le gouvernement provisoire car il nous semblait qu'il n'avait pas l'appui de tout le peuple cubain. Au début de l'année 1934, toutefois, un nouveau gouvernement fut constitué sous la présidence de M. Mendicta. Au cours des troubles de Cuba, nous restâmes en contact étoit avec les autres républiques américaines. Nous leur communiquâmes tous les renseignements que nous possédions et nous cimentâmes, je l'espère, des rapports francs et amicaux.

Au mois de novembre une délégation que conduisait le secrétaire d'Etat partit pour la conférence des Etats américains qui se tenait à Montevideo. Cette conférence eut des résultats très réconfortants dont le succès s'étendit dans les deux Amériques.

Je n'avais jamais cessé, depuis mon entrée en charge, de sentir l'absurdité qu'il y avait à empêcher les Etats-Unis d'entretenir tout rapport, officiel ou non, avec la Russie.

L'échange des lettres amicales suivantes, au mois d'octobre, prépara les voies à une visite de M. Litvinoff et à une reprise des relations diplomatiques avec la Russie pour le mois suivant.

MAISON BLANCHE,
Washington, le 10 octobre 1933.

Mon cher Président,

« Depuis le début de mon entrée en charge, je n'ai cessé de songer à tenter un effort qui mettra fin aux rapports anormaux qui existent actuellement entre les cent-vingt-cinq millions d'habitants des Etats-Unis et les cent soixante millions d'habitants de la Russie.

« Il serait des plus regrettable que ces deux grands peuples entre lesquels une heureuse tradition de plus d'un siècle avait noué, à leur avantage réciproque, les liens de l'amitié, ne pussent maintenant disposer d'un système qui leur permît de communiquer directement l'un avec l'autre.

« Les difficultés créées par cette cette situation anormale sont graves, mais à mon sens, elles ne sont pas insolubles; de plus, seules des conversations franches et amicales, peuvent écarter ces difficultés. Si vous partagez mon sentiment, il me serait agréable de recevoir des délégués de votre choix, avec lesquels j'aborderais personnellement tous les points pendants entre nos deux pays.

« La participation à ces discussions n'engagerait évidemment aucune des deux nations à prendre des mesures ultérieures. Elle indiquerait un désir sincère de résoudre d'une manière satisfaisante les problèmes qui les

concerne. J'émets le voeu que ces conversations amènent de bons résultats pour nos deux peuples.

« Veuillez me croire, mon cher Président, très sincèrement votre

« FRANKLIN D. ROOSEVELT. »
M. MIKHAIL KALININ,
Président du Comité Exécutif Central de l'Union Soviétique, Moscou.

Moscou, 17 octobre, 1933.

Mon cher Président,

« J'ai reçu votre message du 10 octobre.

« J'ai toujours considéré comme des plus anormale et des plus regrettable la situation des seize dernières années au cours desquelles on vit deux grandes républiques — les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes privées des moyens habituels de communications et des bénéfices que ces relations auraient pu procurer. Je constate avec plaisir que, vous aussi, vous êtes arrivé à la même conclusion.

« Sans aucun doute, les difficultés qui s'élèvent ou peuvent s'élever entre deux pays, ne peuvent se résoudre que lorsque des relations directes existent entre eux; d'autre part, on ne peut conserver le moindre espoir de résoudre ces difficultés si ces relations n'existent pas. Je me permettrai en outre d'exprimer l'opinion que la situation anormale, à laquelle vous faites, à bon droit, allusion dans votre message, produit un effet défavorable non seulement

sur les intérêts des deux Etats en question mais encore sur la situation générale internationale, en augmentant les éléments d'inquiétude, en entravant les efforts pour la consolidation de la paix mondiale et en encourageant les forces qui aspirent à troubler cette paix.

« Conformément à ce qui est dit plus haut, je suis heureux d'accepter votre proposition d'envoyer aux Etats-Unis un représentant du Gouvernement Soviétique, afin de discuter avec vous les questions qui intéressent nos deux pays. Le Gouvernement Soviétique déléguera M. Litvinoff, commissaire du peuple aux affaires étrangères, qui viendra à Washington au moment que fixeront nos deux gouvernements.

« Veuillez me croire, mon cher Président, très sincèrement vôtre,

« MIKHAIL KALININ. »
M. FRANKLIN-ROOSEVELT,
Président des Etats-Unis d'Amérique.
Washington.

C'est ainsi, par l'échange de ces simples lettres, que fut rétablie après plusieurs années l'amitié qui de tout temps avait uni les peuples de Russie et des Etats-Unis.

Le dîner donné le 26 décembre au jour anniversaire de la naissance de Woodrow Wilson me fournit l'occasion de définir les tendances de la politique extérieure du peuple américain. Je déclarai:

« La compréhension doit être le terrain sur lequel croîtront les fruits de l'amitié. » Ces paroles prononcées par le président Wilson dans son discours à Mobil en 1913 peuvent parfaitement servir de déclaration à la politique du Gouvernement des Etats-Unis. Cette politique s'applique également à la compréhension de nos problèmes intérieurs et de nos relations internationales.

« Woodrow Wilson était professeur et quand il employait le mot « compréhension » il l'entendait non pas au sens des hommes d'état et des chefs politiques, des chefs d'entreprises et des rois de finance; il l'appliquait plutôt aux peuples de l'univers qui vont constamment apprendre à l'école des vérités premières, de telle manière qu'eux et leurs voisins puissent mener une vie plus sûre, plus heureuse et plus complète.

« Sur tous les continents, dans tous les pays, Woodrow Wilson a facilité la compréhension entre les peuples. On peut admettre, je pense, que les événements de ces dix derniers mois, plus que dans aucune autre période analogue de notre histoire, ont amené les personnes à s'intéresser au gouvernement, aux problèmes du gouvernement et aux intentions du gouvernement; pourtant cet intérêt et cette compréhension récents, le peuple américain n'aurait pu les manifester si Woodrow Wilson ne lui avait donné l'élan et ne l'avait mis sur la voie de la compréhension dans son discours d'il y a vingt ans.

« Dans ce discours prononcé à Mobile, le président Wilson le premier, a fait cette déclaration nette que « les Etats-Unis ne chercheront jamais plus à conquérir un seul mètre de territoire », et les Etats-Unis ont adopté cette déclaration. Le président Wilson est allé plus loin en ajoutant — s'adressant particulièrement à nos voisins d'Amérique latine — que les intérêts matériels ne primeraient jamais la liberté humaine.

« Néanmoins, par suite, en grande partie, des bouleversements qu'apporta la grande guerre, on n'a pu appliquer entièrement cette politique de désintéressement. Nous tous, nous avons là notre part de responsabilité.

« Je n'hésite pas à dire que si j'avais participé à la campagne politique dans quelque autre pays, j'aurais été fortement tenté de miser sur les craintes de mes compatriotes et d'accuser les Etats-Unis de tendances impérialistes en vue d'un agrandissement égoïste.

« En tant que citoyen de quelque autre république, j'aurais pu difficilement croire en l'altruisme de la plus riche république américaine. En particulier, j'aurais pu trouver difficile d'approuver l'occupation du territoire des autres républiques, même à titre de mesure temporaire.

«Il m'apparaît donc clairement, en tant que Président de la République des Etats-Unis, que le moment est venu d'ajouter à la déclaration du président Wilson cette nouvelle déclaration: la politique précise des Etats-Unis s'opposera dorénavant à toute intervention armée.

« Le maintien d'un gouvernement constitutionnel dans les autres pays d'Amérique ne crée pas une obligation sacrée pour les seuls Etats-Unis. Le maintien de la loi et la bonne marche d'un gouvernement dans cet hémisphère intéresse avant tout chaque nation, prise, en particulier, à l'intérieur de ses propres frontières. Ce n'est que, si et lorsque le désordre sévit dans les autres pays du continent, que cette situation intéresse ces derniers. J'insiste sur ce point que, dans ce cas, cette situation intéresse le continent tout entier, où nous sommes tous voisins.

« C'est la compréhension de cette doctrine, — non pas

seulement par les dirigeants, mais encore par les peuples de toutes les républiques — qui a permis à la conférence de Montevideo d'aboutir au résultat qu'elle a obtenu. L'état d'esprit qui existe actuellement entre les nations de l'Amérique tout entière est le meilleur que l'on ait pu constater, à n'importe quelle époque que l'on remonte.

« Nous sommes fiers de rendre hommage au secrétaire d'Etat, M. Cordell Hull, qui a participé à l'obtention de ce résultat.

« Dans le reste du monde, la succession des événements n'a pas permis, ces derniers temps, aux projets du président Wilson d'aboutir.

« Un observateur superficiel dirait que cet échec provient de la recrudescence du nationalisme dans le monde. Mais un tel observateur veut parler d'un nationalisme pris au sens étroit et restrictif, et de cette sorte de nationalisme que, dans chaque pays, l'immense majorité du peuple appuierait.

« Je m'oppose à cette représentation de la population actuelle de l'univers.

« Ce n'est pas aux populations que l'on peut reprocher de menacer la paix, mais à leurs dirigeants politiques.

« Le courageux appel adressé par le président Wilson au monde pour bannir toute guerre future, frappa l'imagination des masses. Mais, pour le plus grand nombre des soi-disant hommes d'Etat réunis à Paris pour établir un traité de paix ou prétendu tel en 1919, cet appel resta lettre morte. Je vis ce spectacle de mes propres yeux, j'entendis leurs paroles de mes propres oreilles. Avantages politiques, prestige personnel, agrandissement national, tels furent les soucis

au milieu desquels la Société des Nations vit le jour; dès son enfance, elle en supporta le lourd handicap.

« Malgré tout, grâce à la Société des Nations, directement ou indirectement à ses principes, tous les Etats du monde ont tâtonné à la recherche d'un moyen meilleur que ceux qu'ils avaient utilisés jusque là pour régler leurs différends.

« La Société des Nations a fourni l'occasion de nombreuses rencontres diplomatiques : elle a servi à organiser des débats internationaux, et en maintes occasions, elle a aidé à la réglementation de l'hygiène, du travail, du commerce et de l'éducation; enfin, elle a permis le règlement de nombreuses disputes, grandes et petites, entre nations grandes et petites.

« Aujourd'hui, plus que jamais, les Etats-Unis coopèrent ouvertement avec l'organisme de Genève.

« Je crois traduire les pensées de mes compatriotes si j'affirme que les anciennes politiques, les anciennes alliances, les combinaisons et balances de pouvoirs, se sont avérées inefficaces pour le maintien de la paix mondiale. La Société des Nations, en encourageant, comme elle le fait, l'extension des pactes de non-agression, les accords sur la réduction des armements, est le pilier sur lequel s'échafaude la paix mondiale.

« Nous ne sommes pas membres de la Société des Nations et nous n'envisageons pas de le devenir. Mais nous lui apportons toute notre coopération dans tout domaine qui, en dehors de la politique, représente un effort sincère pour protéger la vie et le bien-être des peuples du monde entier, par opposition à la vie et au bien-être des dirigeants politiques et à tout mouvement de tendance impérialiste.

« Si vous évaluez la population du globe à un milliard et demi d'habitants, vous ne risquerez pas de vous tromper en déclarant que quatre-vingt-dix pour cent au moins de ces êtres se contentent de nos jours des limites territoriales de leurs pays respectifs et qu'en outre ils consentiraient à réduire leurs armements si toutes les autres nations promettaient de faire de même. Derrière ce qui menace la paix mondiale, il y a la crainte et peut-être même la possibilité que les dix autres pour cent ne suivent un gouvernement qui recherche l'expansion territoriale au détriment des voisins et qui, sous divers prétextes, refuse de réduire ou d'arrêter les armements, même si tous les autres gouvernements adhèrent à un pacte de non-agression et de réduction des armements.

« Si ces dix pour cent se laissent persuader par les quatre-vingt-dix autres pour cent de mettre à exécution leurs propres pensées et de ne pas se laisser mener, la paix, efficace, permanente, réelle, régnera dans le monde entier. Notre propre pays a ramené, à des conditions pratiques et raisonnables, les mesures immédiates à prendre pour atteindre ce but final.

« A cette intention, j'ai déclaré à chaque nation :

« 1° Que toutes les nations acceptent d'éliminer, au cours d'une période de quelques années et progressivement, toutes les armes offensives qu'elles possèdent et qu'elles acceptent également de ne plus en fabriquer de nouvelles.

« Ceci ne garantit pas une nation contre l'invasion, à moins que le droit de fortifier ses propres frontières au moyen de défenses permanentes et non mobiles ne lui soit donné ainsi que le droit de s'assurer, en recourant à une inspection internationale permanente, que ses voisins ne fabriquent pas d'armes offensives ou ne conservent pas

celles qu'ils possèdent déjà.

« 2° Qu'il soit simplement déclaré qu'aucune nation ne permettra à ses forces militaires de franchir ses propres frontières; une telle action serait considérée par l'humanité comme un acte d'agression et, comme telle, serait condamnée par l'humanité.

« 3° Un tel accord général pour la suppression de l'agression et des armes offensives n'aurait évidemment aucune valeur pour le monde si toutes les nations, sans exception, ne signaient un accord solennel. Si une grande majorité de nations signaient cet accord à la condition précise qu'il entrerait en vigueur seulement lorsque toutes les nations l'auraient signé, il serait relativement aisé de déterminer quelles sont les nations qui, en ce temps de lumière, consentent à s'inscrire, au regard de l'histoire, dans les rangs de cette minorité qui croit encore à l'utilité de l'épée dans l'invasion et l'attaque des territoires voisine.

« Je n'ai pas émis cette proposition avant de m'assurer, après un examen serré, que l'immense majorité des hommes et des femmes de mon pays, aussi bien que celle du monde entier, reconnaît la valeur de l'objectif fondamental que j'ai exposé et est résolue à suivre la route qui y conduit. Les chefs politiques de beaucoup de ces peuples présentent et présenteront arguments, excuses et rectifications nébuleuses, voire ridicules, pour justifier l'échec de ces propositions généreuses. Mais je leur affirme que les hommes et les femmes au nom de qui ils parlent sont tellement en avance sur cette école de politiciens, que nous pourrions obtenir immédiatement un accord mondial sur la paix mondiale si les peuples du monde parlaient eux-mêmes.

« De tout temps, jusqu'à la guerre mondiale de 1914-

1918, les guerres ont été faites par les gouvernements. Woodrow Wilson a mis en doute la nécessité de ces guerres s ce qui a donné à penser aux peuples qui créent et qui changent leurs gouvernements. Ils se sont demandés avec Woodrow Wilson s'ils ne pourraient pas, un jour, empêcher eux-mêmes les gouvernements de faire la guerre.

« Proposons à la nouvelle génération, en reprenant simplement le mot de Wilson, que dorénavant, au lieu de guerres faites par les gouvernements, on jouisse d'une paix faite par les peuples. »

CHAPITRE X

Après mon retour à Washington, au début de juillet, la partie exécutive du gouvernement entreprit la tâche ardue de mettre sur pied et de régler le nouveau système que le Congrès avait autorisé.

Il ne nous appartient pas, dans le cadre de ce livre, de juger des effets de la législation ou des résultats immédiats de nos efforts : en ce printemps, nous sommes encore dans une période d'évolution. Toute personne intelligente et honnête aux Etats-Unis peut se faire une opinion à mesure que le temps passe; seulement nous devons nous mettre dans la tête que le programme d'ensemble évolue encore; il est empirique, en ce sens que, si une méthode ne réussit pas, on en essayera une autre et qu'il y a encore beaucoup d'autres mesures à prendre avant que nous ne puissions émettre une appréciation juste sur l'ensemble.

Aussi, dans ce chapitre et dans ceux qui vont suivre, j'établirai une liste chronologique des principaux événements qui se sont passés entre le mois de juillet 1933 et le 4 mars 1934. Toutefois, certains discours et messages exposent clairement le programme de restauration et de réorganisation, tout en esquissant l'évolution de notre politique.

Le 8 juillet, le secrétaire de l'Intérieur Ickes fut nommé Administrateur des Travaux publics et il se mit immédiatement à la tâche difficile de répartir la dépense de trois milliards trois cent millions de dollars.

Le 11 juillet, je constituai le Conseil Exécutif pou la simple

raison que, par suite de l'établissement de tant de nouveaux services, il fallait les convoquer toutes les semaines, ainsi que les membres du Cabinet, à une session commune. A ces réunions du mardi, nous avions en plus des membres du Cabinet: l'Administrateur du Budget, le Président du Conseil de la « Reconstruction Finance Corporation », le Gouverneur de l'administration du Crédit agricole, le Président du Conseil de la Société d'emprunt des propriétaires, l'Administrateur de l'administration d'ajustement agricole, l'Administrateur du Comité de secours fédéral, le Président du Conseil de l'administration de la vallée de Tennessee, le Coordinateur fédéral des transports, l'Administrateur du Comité de redressement industriel, et le Directeur du corps civil M. Frank C. Walker fut nommé secrétaire exécutif du Conseil.

Le 14 juillet, le secrétaire de l'Intérieur reçut également tout pouvoir pour régir l'industrie pétrolifère.

Le vingt et un juillet, vingt millions de dollars consacrés aux travaux publics furent réservés à l'achat de terrains forestiers qui seraient exploités par le C. C. C.

Le vingt-quatre juillet, j'exposai à la T. S. F. les événements des mois précédents :

« Depuis l'ajournement de la session extraordinaire du Congrès, session historique, il y a de cela cinq semaines, je me suis abstenu de propos délibéré de m'adresser à vous pour deux excellentes raisons :

« Tout d'abord, je pense que nous désirions tous réfléchir à notre aise pour examiner et nous assimiler, par l'esprit, les événements multiples des cent journées qui avaient été

consacrées à donner le branle au fonctionnement du « New Deal ».

« En deuxième lieu, j'avais besoin de quelques semaines pour organiser la nouvelle machine administrative et pour voir les premiers fruits de notre plan mûrement réfléchi.

« Je crois que cela vous intéressera de m'entendre exposer les principes fondamentaux de mon plan de restauration nationale, afin que vous puissiez vous convaincre que tous les projets et toutes les mesures législatives adoptés depuis le 4 mars, loin d'être une collection de projets hasardeux, prennent place chacun dans un ensemble cohérent et logique.

« Longtemps avant le jour de l'inauguration, j'avais acquis la conviction que tout effort individuel, local et même fédéral s'il n'était pas coordonné avec les autres, avait échoué et échouerait nécessairement et que, par conséquent, un vaste programme dirigé par le gouvernement fédéral, s'imposait dans la pratique comme dans la théorie. Il fallait avant tout maintenir et fortifier le crédit du gouvernement des Etats-Unis, condition sine qua non du succès de cette politique. Depuis des années, le gouvernement n'avait pu vivre de ses revenus. Nous devions donc ramener immédiatement les dépenses gouvernementales aux limites de ses ressources. C'est ce qu'on a fait.

« Il peut paraître peu sérieux qu'un gouvernement réduise ses dépenses ordinaires et en même temps prête et dépense des milliards pour l'exécution de mesures exceptionnelles. Mais il n'y a là aucune contradiction, car une grande partie de cet argent a été fourni par de solides emprunts qui seront remboursés au Trésor au cours d'une période de plusieurs années, et pour couvrir le restant de

cet argent, nous avons levé des impôts qui paieront les intérêts et rembourseront le capital par fractions.

« Vous pouvez voir ainsi que nous avons conservé notre crédit intact. Nous avons jeté des fondations de granit en une période de confusion. Le crédit fédéral s'appuie sur une base vaste et sûre. Sur elle repose tout le plan de redressement national.

« Une autre partie du plan concernait le crédit des particuliers. Vous connaissez aussi bien que moi la crise bancaire et le grand danger qui menaçait les épargnes de nos citoyens. Le 6 mars, toutes les banques nationales étaient fermées. Un mois plus tard les déposants pouvaient disposer des quatre-vingt-dix pour cent des dépôts effectués dans les banques nationales. Aujourd'hui cinq pour cent seulement des dépôts dans les banques nationales restent gelés. La situation des banques d'Etat, bien qu'elle ne repose pas sur un pourcentage tout à fait aussi bon, montre cependant une réduction continuelle des crédits gelés. La situation est bien meilleure qu'on ne pouvait l'espérer, il y a trois mois.

« Le problème du crédit des individus était beaucoup plus difficile, du fait d'une monnaie mal adaptée: le dollar n'avait plus la même valeur qu'au moment où ils avaient contractés leurs dettes. Aussi un nombre considérable de gens perdaient-ils la possession de leurs fermes et de leurs immeubles, ainsi que tout droit sur ces biens. Vous connaissez tous les mesures financières qui ont été prises pour remédier à ce défaut d'adaptation. Outre la loi de prêt sur les immeubles, on adopta les lois sur l'emprunt agricole et la banqueroute.

« Ce fut une nécessité vitale de rétablir le pouvoir d'achat par la réduction du fardeau des dettes et des intérêts qui

pesait sur nos concitoyens; mais, tandis que nous aidions le peuple à sauver son crédit, il n'était pas moins essentiel, en même temps, de subvenir aux besoins de centaines de milliers de personnes qui, à ce moment même, étaient dans la pire détresse. L'Etat et les municipalités étaient sur le point de cesser leur secours. Nous votâmes pour les aider un budget d'un demi-milliard de dollars; en outre, comme vous le savez, le programme de reboisement, les mesures préventives contre les inondations et l'érosion du sol ont donné un travail pratique et utile à trois cent mille jeunes gens. Les salaires qu'ils gagnent, servent en grande partie à venir en aide à près d'un million de personnes qui constituent leurs familles.

« Dans la même catégorie, nous pouvons ranger à bon droit le grand programme de travaux publics pour lequel on a avancé plus de trois milliards de dollars. Il nous faut insister sur deux points qui concernent l'exécution de ces projets — en premier lieu, nous apporterons toute notre attention à choisir un travail fécond, d'une portée immédiate, des projets utiles, qui ne sentent pas la cuisine électorale; en second lieu, nous espérons que, grâce à ces projets qui après quelques années rapporteront par eux-mêmes, plus de la moitié de cet argent rentrera dans les caisses du gouvernement.

« Jusqu'ici j'ai parlé des fondations, des mesures indispensables pour rétablir le crédit, pour orienter le peuple dans une nouvelle direction, en secourant les individus en détresse et en leur donnant, grâce à une action gouvernementale, le plus de travail possible.

« Maintenant, j'en viens aux mesures prises pour orienter définitivement le pays vers la prospérité. J'ai affirmé que nous ne pourrons y arriver dans un pays où une partie des habitants vit dans le luxe, et l'autre dans la misère. Si tous

nos concitoyens ont du travail, des salaires et des bénéfices justes, ils pourront acheter les produits de leurs voisins, et les affaires marcheront. Mais si vous enlevez les salaires et les bénéfices à la moitié d'entre eux, l'affaire ne marchera qu'à moitié. Peu importe qu'une partie soit très prospère: ce qu'il faut c'est une prospérité raisonnable pour chacun.

« Depuis beaucoup d'années, les deux grandes barrières qui s'opposent à une prospérité normale, sont la dépréciation des produits agricoles et le chômage qui paralyse la nation. Ces deux maux ont réduit de moitié le pouvoir d'achat du pays. J'ai promis de prendre des mesures. Le Congrès a pris sa part, lorsqu'il a voté le « Farm Act » (loi agricole) et l'« Industrial Recovery Act » (loi de redressement industriel). Aujourd'hui nous mettons ces deux lois à pied d'oeuvre : elles produiront des résultats si le peuple comprend clairement les objectifs qu'elles s'assignent.

« En premier lieu le « Farm Act »: il se base sur le fait que le pouvoir d'achat de près de la moitié de notre population dépend du juste prix des produits agricoles. Nous avons eu des produits en beaucoup plus grand nombre que nous n'en consommons ou pouvons en écouler sur un marché mondial effondré. Pour remédier à cette situation, il faut réduire la production. Sans notre aide les fermiers ne peuvent s'entendre pour la réduire. Le « Farm Bill » (loi d'aide aux fermiers) leur donne un système qui leur permettra de ramener leur production à un niveau raisonnable et d'obtenir des prix raisonnables pour leurs récoltes. Je n'ai pas contesté le caractère expérimental de ces mesures mais jusqu'ici nous avons raison de croire qu'elles produiront de bons résultats.

« Il est évident que, si nous pouvons augmenter sensiblement le pouvoir d'achat de dizaines de millions de

nos concitoyens qui vivent du fermage et de la répartition des produits agricoles, nous augmenterons considérablement la vente des produits industriels.

« Cela me permet d'en venir à la mesure finale, qui ramènera l'industrie dans des voies saines.

« L'automne dernier, à plusieurs reprises, j'ai affirmé avec force que, si l'industrie suit une discipline démocratique librement consentie, la réduction des heures de travail et l'augmentation des salaires permettront aux ouvriers d'acheter le produit de leur travail et de s'en servir. Cela ne peut se faire que si nous permettons et si nous encourageons une action de coopération entre industriels car il est évident que, sans une unité d'action, un petit nombre d'hommes égoïstes, dans tout groupe rival, payera des salaires de famine et exigera de longues heures de travail. Les autres ne pourront que les suivre ou fermer boutique. Nous avons vu les résultats de cette politique qui, depuis quatre ans, nous a entraînés de plus en plus vers l'enfer économique.

« Il y a un moyen sûr de renverser cette situation: Si tous les patrons, dans tous les groupes rivaux, consentent à payer à leurs ouvriers les mêmes salaires — des salaires raisonnables — et s'ils exigent le même nombre d'heures — un nombre raisonnable — alors l'augmentation des salaires et la réduction des heures de travail ne léseront aucun patron. En outre cette situation est préférable pour le patron au chômage et à des bas salaires, car elle augmente le nombre d'acheteurs de ses produits C'est cette idée si simple qui est à la base du programme de restauration nationale.

« C'est sur cette idée de collaboration, que nous entreprîmes la lutte contre le chômage. Elle réussira si dans

les grandes industries, dans les petites boutiques, dans les grandes villes et les petits villages, on en comprend la nécessité. Il n'y a là rien de compliqué ni de particulièrement nouveau. Cette idée n'est que l'application du principe général suivant lequel dans une société ou dans une nation, des individus groupés peuvent réaliser ce qu'aucun individu agissant en isolé ne pourrait même espérer d'exécuter.

« Voici un exemple. Nous avons constaté dans le code de l'industrie cotonnière et dans d'autres accords déjà signés, l'abolition du travail des enfants. Je me sens personnellement plus heureux de ce résultat que de tous les autres que j'ai obtenus depuis mon arrivée à Washington. Dans l'industrie textile — industrie dont les membres m'offrirent spontanément leur concours dans un geste magnifique dès que la loi de redressement industriel fut signée — le travail des enfants était un de ces maux qui existait depuis de longues années. Mais aucun patron agissant seul, n'avait pu le faire disparaître. Si un patron ou si un Etat s'y attaquait, les frais que représentait cet effort atteignaient un chiffre si considérable qu'il devenait impossible de rivaliser avec les patrons ou les Etats qui n'avaient pas participé à cette tentative. Il a suffi de cette loi de redressement industriel pour abolir cette chose monstrueuse. Si je vous cite cet exemple, ce n'est pas pour en tirer vanité mais pour vous mettre sur la voie d'efforts même plus grands de collaboration que vous aurez à tenter cet hiver et cet automne.

« Nous ne devons pas traverser un autre hiver semblable à celui que nous venons de passer. Je ne crois pas qu'un peuple ait jamais supporté avec tant de courage et tant de bonne humeur une saison même à moitié aussi dure. Nous ne pouvons pas demander à l'Amérique de continuer à souffrir de telles misères. Le moment est venu

d'entreprendre une action courageuse. La loi sur le redressement industriel nous donne le moyen de vaincre le chômage avec les armes mêmes que nous avons utilisées pour abolir le travail des enfants.

« Nous avons envoyé à tous les patrons un projet d'accord qui est le résultat de plusieurs semaines de délibérations. Il s'oppose à presque tous les codes précédents des grandes industries. Ce code passe-partout a reçu l'approbation unanime des trois comités que j'ai chargés de l'étudier, comités qui représentent les grands chefs de l'industrie, du travail et des services sociaux. De tous les Etats, affluent des marques d'approbation, ainsi que d'un si grand nombre d'industriels que je puis assurer qu'il convient à tous. C'est un plan — mûrement réfléchi, raisonnable et juste — qui a pour but de mettre immédiatement en oeuvre les plus importants des principes généraux que les codes établissent d'industrie à industrie. Naturellement, il faudra bien du travail d'organisation, bon nombre de séances et de mois avant d'achever et de signer ces codes; d'autre part, nous ne pouvons attendre la mise en oeuvre de tous ces codes. Toutefois le projet que j'envoie à tous les patrons, permettra la mise en marche du programme non pas dans six mois, mais dès maintenant.

« Il y a évidemment un petit nombre de gens, qui pourraient, dans un but égoïste, s'opposer à ce grand plan d'intérêt général. La loi, dans ce cas, prévoit des sanctions. Mais maintenant, je fais appel à la coopération des esprits et des coeurs. Ce sont les seuls instruments que nous emploierons cet été dans notre grande offensive contre le chômage. Mais nous les emploierons jusqu'à l'extrême limite pour protéger contre les obstructionnistes ceux qui adhèrent au plan.

« En temps de guerre, dans l'obscurité des attaques de

nuit, les soldats portent à l'épaule un insigne brillant qui empêche leurs camarades de faire feu sur eux. De même ceux qui coopèrent à notre programme doivent se reconnaître à un simple coup d'oeil. Voilà pourquoi nous avons songé à un insigne d'honneur, un simple dessin portant la devise: « Nous prenons notre part ». *Je demande à tous ceux qui se joignent à moi d'étaler bien en vue cet insigne. C'est essentiel à notre dessein.*

« Déjà toutes les grandes industries m'ont proposé des codes qui souscrivent aux principes tendant à la reprise massive du travail. Mais quelque importante que soit cette manifestation de sympathie, le terrain le plus propice pour obtenir des résultats se trouve parmi ces petits patrons qui emploient de une à dix personnes. Ces petits employeurs sont en effet une partie vitale, la moelle du pays; le succès de nos plans repose en grande partie entre leurs mains.

« Déjà les télégrammes et les lettres affluent à la Maison Blanche — messages de patrons qui demandent qu'on inscrive leurs noms sur le tableau d'honneur. Ils représentent de grandes sociétés, compagnies, corporations et des individus. J'invite tous les employeurs qui ne l'ont pas encore fait, à m'envoyer ou me télégraphier personnellement à la Maison Blanche, et ce sans délai, leur adhésion à mon plan. Je veux faire afficher dans chaque bureau de poste de chaque ville un tableau d'honneur portant les noms de ceux qui se joindront à moi.

« Je désire profiter de cette occasion pour dire aux vingt-quatre gouverneurs qui sont maintenant réunis en conférence à San-Francisco que, plus que toute autre mesure, le message unanime qu'ils ont adopté au début de la conférence et dans lequel ils promettent l'appui immédiat de leur Etat, a profondément encouragé ce grand mouvement.

« Aux hommes et aux femmes dont la crainte du chômage assombrissait les jours, je puis maintenant adresser une parole d'encouragement, car les codes et les accords qui ont déjà été approuvés ou qui vont être adoptés, amèneront l'augmentation des salaires et remettront le peuple au travail. Tout patron qui adopte le plan remplit, croyez-le, son rôle, et mérite bien de quiconque travaille pour vivre. Vous comprendrez tout comme moi que si un patron refuse de suivre ce plan et vend ses produits à plus bas prix que son concurrent, c'est au détriment de la prospérité du pays, qu'il réalise cette économie.

« Lorsque mourut Andrew Jackson, quelqu'un demanda: « au ciel? » et l'on répondit: « Il ira s'il le veut ». Si l'on me demande si le peuple américain parviendra à sortir de la crise, je répondrai: « Oui, s'il le veut ». L'essence du plan est la limitation de la semaine de travail par un accord général et le payement d'un salaire juste par un accord général également. Je ne puis garantir le succès de ce plan national, mais le peuple peut le garantir. Je ne crois pas aux remèdes universels mais je crois pouvoir exercer une forte influence sur les forces économiques. Je n'ai aucune sympathie pour les économistes professionnels qui veulent laisser les choses suivre leur cours, et qui prétendent que l'homme ne peut rien faire contre les maux économiques, parce qu'ils ont changé tous les cinq ou dix ans leurs théories sur les lois économiques, mais j'ai gardé ma foi dans la force de l'intérêt commun et dans la force de l'action unifiée du peuple américain.

« Voilà pourquoi je vous expose le but et les idées qui sont à la base de notre programme de restauration nationale. Voilà pourquoi je prie les patrons de la nation de signer avec moi cette charte commune — de la signer au

nom du patriotisme et de l'humanité. Voilà pourquoi je demande aux travailleurs de collaborer avec nous dans un esprit d'entente et d'aide mutuelle. »

Au début d'août, l'élaboration des codes pour l'industrie progressait si rapidement sous la direction de l'Administrateur chargé du redressement industriel que, sur la recommandation unanime des chefs du travail et de l'industrie, membres des conseils consultatifs du gouvernement de redressement, je constituai, par un décret, un tribunal qui fut désigné sous le nom de Conseil national du Travail.

Le premier octobre, je me rendis à Chicago pour voir l'exposition et pour parler à la convention de la Légion américaine. Voici ce discours qui expose, je crois, certains principes honorables et justes:

« C'est avec joie que je viens ici en qualité d'hôte; je suis heureux d'avoir le droit de venir ici en camarade. Je suis venu parce que j'ai confiance dans la Légion américaine et dans tous les autres vétérans des guerres que nous avons conduites.

« Mes rapports avec vous ne datent pas d'il y a six mois mais ils remontent aux jours de guerre à laquelle j'ai pris part avec vous.

« Je désire vous entretenir du problème gouvernemental, des difficultés que vous et moi, en votre qualité d'Américains, avons endurées et résolues, ainsi que celles que nous aurons encore à affronter.

« Je désire vous parler de l'unité nationale. Regardons-la comme une chose vivante — non pas comme une simple théorie qui se confine dans les livres et reste éloignée de la vie courante. Nous vivons tous sous un gouvernement commun, nous pratiquons des échanges, payons des impôts communs, nous donnons et recevons protection d'un gouvernement commun. Reconnaître l'unité nationale, la mettre au-dessus de tout, constater que d'elle dépend le bien-être général, n'est qu'une autre façon de dire que nous sommes patriotes.

« L'unité nationale a deux ennemis : le régionalisme et l'esprit de classe; que l'un et l'autre prédominent et c'est la fin de l'unité nationale et du patriotisme.

« Certains visiteurs étrangers ont encore peine à croire qu'une nation issue de plusieurs sources, qu'une nation de cent trente millions d'habitants, qu'une nation s'étendant de l'Est à l'Ouest sur une largeur de trois mille milles forme un tout homogène dans les parties essentielles de sa civilisation.

« L'autre ennemi de l'unité nationale, nous le trouvons dans la lutte des classes. Vous savez, tout comme moi, que de jour en jour les habitants de ce pays tolèrent de moins en moins qu'un groupe de citoyens s'adjugent des bénéfices au détriment d'autrui.

« Depuis plusieurs années, le peuple américain était menacé de perdre les avantages qu'il s'était acquis. La crise vint au printemps de cette année. On dut y faire face. Des millions de personnes étaient sans travail, les banques étaient fermées; le crédit du gouvernement lui-même était menacé. La voiture était en panne. Il fallait évidemment avant tout, faire marcher le moteur. Sans doute nous

réussîmes à rouvrir la grande majorité des banques mais cela n'aurait pas été possible si, en même temps, nous n'avions rétabli le crédit du Gouvernement, base même de tout l'édifice américain.

« Voilà pourquoi nous entreprîmes de restaurer le Trésor National, en suivant deux principes qui concernaient directement les pensions des vétérans, les vétérans de cette guerre et des autres.

« Le premier principe découle de l'obligation qu'ont les citoyens de porter les armes: le gouvernement a des devoirs envers ceux qui ont reçu des blessures ou contracté des maladies à son service.

« Le second principe est que personne, sous prétexte qu'il a porté un uniforme ne peut pour cette raison être rangé dans une classe spéciale de bénéficiaires, au-dessus de tous les autres citoyens. Le fait de porter un uniforme n'implique pas qu'un citoyen peut demander et recevoir du gouvernement une pension qu'aucun autre ne reçoit. Ce fait n'implique pas non plus que parce qu'une personne a défendu son pays, rempli son devoir de citoyen, elle doit s'attendre à ce que le gouvernement lui accorde une pension pour une invalidité qu'elle subirait après la guerre et qui n'aurait pas de rapport avec la guerre.

« Cela implique toutefois que ceux qui furent blessés ou souffrent des conséquences de la guerre, sont autorisés à recevoir des compensations adéquates et généreuses. Cela implique que le gouvernement a le devoir d'aider les descendants de ceux qui sont morts au service de leur pays.

« Pour la mise en pratique de ce principe, les habitants de ce pays peuvent payer et payeront en impôts les sommes nécessaires. Pour cette mise en pratique votre

gouvernement n'a pas à courir à la banqueroute ni à bouleverser sa comptabilité.

« Le moment est venu, je crois, d'ajouter à ces deux grands principes un troisième. Il y a beaucoup de vétérans qui souffrent d'invalidité ou de maladie sans aucun rapport avec la guerre. Le Gouvernement Fédéral doit appliquer pour eux la même règle qu'il a adoptée, lorsqu'il secourt d'autres cas de misère et de détresse involontaires.

« Les jeunes gens de ce pays qui, aujourd'hui en cas de guerre, auraient à supporter le premier choc de la défense nationale, nous considèrent comme des personnes entre deux âges. Vous et moi, nous ne sommes pas encore prêts à admettre que nous avons « un pied dans la tombe ». Nous croyons que nous exerçons chacun une certaine influence, nous croyons que l'organisation de la Légion américaine peut contribuer énormément au bien du pays et ce pour de nombreuses années. Il ne suffit pas que vous ayez aidé à écrire l'histoire de l'Amérique. Vos intérêts futurs sont inséparables de ceux de nos concitoyens. Je vous demande donc, après vous êtes intéressés en premier lieu à vos camarades invalides, de participer en outre au vaste programme de restauration nationale dans lequel nous sommes engagés aussi bien que vous.

« Là charte de la Légion se garde de politique de partis. La force et l'existence même de la Légion dépendent du maintien de ce principe. Il n'y a pas ici de républicains ou de démocrates. Mais des Américains qui doivent collaborer avec le gouvernement au bien de tous les citoyens. Je sais gré à la Légion de la position splendide qu'elle a prise — du « bulletin de bataille » qu'elle a publié.

« Nous ne pouvons réaliser notre programme national en six mois; le chômage commence seulement à diminuer. De

semaine en semaine, il y aura des hauts et des bas, mais le résultat net est un progrès continu. La congélation des crédits a été arrêtée, et la glace commence définitivement à fondre. Le revenu des fermiers a été augmenté, et doit être augmenté encore. L'industrie a progressé, mais l'augmentation du pouvoir d'achat doit continuer à la stimuler.

« Nos deux tâches sont analogues. Chacun de nous doit jouer un rôle dans son propre domaine mais en même temps nous devons comprendre que chaque rôle particulier se rattache étroitement à l'ensemble, à une unité nationale de plan et d'action.

« Je vous demande de nouveaux, et même de plus grands efforts pour la restauration nationale. Vous qui avez porté l'uniforme, vous qui avez servi, vous qui avez prêté serment de fidélité à la Légion, vous qui soutenez les idéals civiques américains, je vous ai appelé à nouveau sous les drapeaux.

« En ma qualité de commandant en chef et de camarade, j'ai confiance que vous répondrez à mon appel. »

Le 4 octobre, j'ai prononcé un discours à un dîner de la conférence nationale des associations catholiques charitables. Après avoir fait l'éloge des associations catholiques charitables particulièrement de la société de Saint-Vincent-de-Paul dont la conférence célébrait le centenaire, j'ai souligné le fait que le sentiment de la justice sociale faisait des progrès dans le monde. J'ai montré ensuite que le Gouvernement des Etats-Unis s'efforçait d'aider les nécessiteux mais que seules les associations privées pouvaient apporter aux malheureux l'assistance morale nécessaire. Je me suis félicité de pouvoir constater que le

peuple américain sentait impérieusement la nécessité d'idéaux moraux et j'ai ajouté que la croyance en Dieu constituait un des besoins essentiels de la race humaine.

Au mois d'octobre nous créâmes un « Comité de liquidation des dépôts » chargés de régler le payement des dépôts effectués dans les banques qui avaient fermé précédemment et qui n'étaient pas en mesure de rouvrir leurs guichets. En même temps la « Reconstruction Finance Corporation » travaillant d'accord avec le contrôleur de la circulation fiduciaire et le Système des Banques Fédé-raies de réserve, entreprit par l'achat d'actions préférentielles, de renflouer beaucoup de banques afin de leur permettre d'adhérer au plan de l'assurance-dépôt, qui allait entrer en vigueur le premier janvier.

Pour la quatrième fois au cours de l'année, j'exposai à la radio la situation nationale. Ce discours prononcé le 22 octobre proclama, pour la première fois, la décision du gouvernement d'acheter de l'or nouvellement extrait aux Etats-Unis et aussi d'acheter ou de vendre de l'or sur le marché mondial:

« Pour la première fois depuis trois mois, je m'entretiens avec la population de ce pays de nos problèmes nationaux; mais durant cette période beaucoup d'événements se sont passés, et je suis heureux de dire que la majeure partie d'entre eux ont contribué au bien-être du citoyen moyen.

« Comme, dans toutes les mesures que votre gouvernement prend, nous songeons au citoyen moyen — visant selon la vieille expression « au plus grand bien pour le plus grand nombre » —nous ne pouvons raisonnablement nous attendre à apporter des bénéfices définitifs à chaque

personne ou à toutes les professions ou aux affaires, à l'industrie et à l'agriculture. Dans le même ordre d'idées, aucune personne raisonnable ne peut espérer que, dans ce bref laps de temps, au cours duquel on dut avant de mettre en marche le nouvel organisme le mettre sur pied, chaque localité de chacun des quarante-huit Etats du pays pût participer également et simultanément au mouvement d'amélioration.

« L'ensemble du tableau, toutefois — la moyenne de tout le territoire d'une côte à l'autre, la moyenne d'une population de cent-vingt millions d'habitants — montre à toute personne qui veut voir, des faits et des actes dont vous et moi pouvons être fiers.

« Au début du printemps de cette année, il y avait absolument et relativement plus de chômeurs dans ce pays que dans aucun autre pays du monde. Au mois de mars, on estimait que le nombre des chômeurs était de douze à treize millions. Parmi ceux-ci, on pouvait évidemment ranger dans la catégorie des chômeurs normaux plusieurs millions de personnes, qui travaillaient de temps à autre, lorsqu'elles en éprouvaient l'envie, ou qui préféraient ne pas travailler du tout. On peut donc dire avec justesse que dix millions de nos concitoyens recherchaient sérieusement du travail, souvent même sous l'aiguillon de la faim, et qu'ils n'en trouvaient pas. An cours de ces quelques mois, je suis persuadé qu'au moins quatre millions d'entre eux ont trouvé un emploi — en d'autres termes, quarante pour cent de ceux qui cherchaient du travail, en ont eu.

« Ce n'est pas à dire, mes amis que vous ou moi sommes assurés que notre tâche est terminée. Nous avons encore un long chemin à parcourir mais nous sommes sur la bonne voie.

« Comment allons-nous construire l'édifice de la restauration, le temple qui, achevé, ne sera plus le temple des usuriers ou des mendiants mais le temple consacré au maintien d'une plus grande justice sociale, à une plus grande prospérité de l'Amérique — la résidence d'une vie économique saine. Nous bâtissons, pierre par pierre, les colonnes qui soutiendront cet édifice. Ces colonnes sont nombreuses et quoique la construction de l'une puisse influencer celle de sa voisine, l'ensemble doit avancer sans entrave.

« Nous savons tous qu'à la base de cet échafaudage se trouvait le secours immédiat aux chômeurs et voilà pourquoi je parle en premier lieu de ce fait que trois cent mille jeunes gens, dans presque toutes les parties de la nation, ont reçu et recevront encore du travail durant tout cet hiver dans les camps des Corps Civils.

« Nous avons de la sorte, comme vous le savez, alloué plus que jamais, en collaboration avec les Etats et les gouvernements locaux, des sommes énormes pour venir en aide aux travailleurs et aux propriétaires d'immeubles, sommes qu'au cours de l'hiver prochain on ne pourra diminuer pour la bonne raison que, bien que des millions de personnes aient repris le travail, la situation de ceux que n'en ont pas encore obtenu, est plus dure qu'elle ne l'était l'année dernière à la même époque.

« Nous en venons ensuite aux secours qui se donnent à ceux qui sont menacés de perdre leurs fermes ou leurs immeubles. L'on dut mettre sur pied un nouvel organisme pour rétablir le crédit agricole et le crédit foncier dans chacun des trois mille cent arrondissements des Etats-Unis et chaque jour qui s'écoule sauve les immeubles et les fermes de centaines de familles. J'ai publiquement demandé de retarder les forclusions des fermes, des biens mobiliers

et immobiliers jusqu'au moment où tout débiteur hypothécaire du pays aura eu amplement le temps de tirer parti du crédit fédéral. Je demande en outre — et beaucoup d'entre vous savent que les grandes organisations de crédit fédéral ont déjà fait droit à cette demande — je demande, dis-je, que, si une famille aux Etats-Unis est sur le point de perdre son habitation ou ses biens meubles, elle télégraphie immédiatement à Washington soit à l'Administration du crédit agricole, soit à la Corporation du prêt aux propriétaires pour demander leur aide.

« Deux autres services importants sont en pleine activité. La « Reconstruction Finance Corporation » prête de grosses sommes à l'industrie et à la finance, dans le but précis de faciliter l'accroissement du crédit à l'industrie, au commerce et à la finance.

« Voici où en est le programme de travaux publics après trois mois: un milliard huit cent millions de dollars ont déjà été alloués par les travaux fédéraux sur un crédit de trois milliards trois cent millions de dollars: ces travaux sont en train dans toutes les parties du pays. En outre, trois cent millions ont été alloués aux travaux publics, destinés, entre autres choses, à la suppression des taudis, que devront entreprendre les Etats, les municipalités et les organisations privées. On attend pour allouer l'argent consacré aux travaux publics que les Etats et les localités présentent des projets rationnels. Washington détient l'argent et n'attend que ces projets pour le distribuer.

« Un autre pilier de l'édifice gouvernemental est l'Administration d'ajustement agricole. J'ai été étonné par le concours extraordinaire que prêtèrent au gouvernement les cultivateurs du coton du Sud, les cultivateurs du froment de l'Ouest, les cultivateurs de tabac de l'Est et je suis persuadé que les cultivateurs de maïs pour bétail du Middle West

participeront à ce mouvement de la même façon généreuse. Le problème que nous cherchons à résoudre, depuis trente ans avait empiré de jour en jour mais au cours des six derniers mois, nous avons accompli des progrès plus rapides qu'aucune nation n'en a fait durant un égal laps de temps. Sans doute, au mois de juillet, les prix des denrées agricoles étaient montés plus haut qu'aujourd'hui, mais cette hausse provenait en partie de la spéculation pure qu'avaient pratiquée des gens incapables de dire la différence entre le froment et le seigle, des gens qui n'avaient jamais vu pousser le coton, des gens qui ignoraient que les porcs se nourrissaient de maïs, des gens qui ne prêtent aucun intérêt réel à l'agriculture et aux problèmes qu'elle suscite.

« En dépit toutefois de la réaction spéculatrice qu'engendra la hausse due à la spéculation, il apparaît bien établi qu'au cours de l'année 1933 les prix des produits agricoles dépasseront de trente pour cent les prix de l'année 1932. En d'autres termes, les fermiers recevront quatre cents dollars en 1933 là où ils en auraient reçu trois cents en 1932. C'est vrai pour l'ensemble du pays, rappelez-le vous, car j'apprends par des rapports, qu'il y a des contrées où la situation ne s'est pas améliorée depuis l'année 1932. Cela s'applique aux principaux produits, spécialement à l'élevage du bétail et à l'industrie laitière. Nous allons aborder ces problèmes le plus vite possible.

« Je n'hésite pas à dire aussi simplement et aussi clairement que possible, que, en dépit de la hausse de beaucoup de produits agricoles, malgré l'amélioration de la situation de beaucoup de familles, néanmoins je ne m'en contente pas. Je vous déclare que c'est une partie précise de notre programme d'accentuer la hausse et de l'étendre aux produits qui n'en ont pas encore senti les effets bienfaisants. Si nous n'y arrivons pas d'une façon, nous y

arriverons d'une autre. Avec vous, nous arriverons.

« A côté du pilier de l'agriculture — l'A. A. A. — se dresse le pilier de l'industrie — la N. R. A. Elle a pour objet de donner du travail aux ouvriers et d'accroître leur capacité d'achat par l'augmentation de leurs salaires.

« Elle a aboli le travail des enfants. Elle a supprimé les ateliers où le travailleur à la pièce ne reçoit qu'un salaire de famine. Elle a mis fin à ce régime où l'on voyait des ouvriers recevoir dans certaines fabriques soixante « cents » et dans certaines mines quatre-vingts « cents » la semaine. Vous pourrez juger du développement de la N. R. A. par l'ensemble des chiffres relatifs à l'embauche que je vous ai déjà donnés et par le fait que celle-ci continue et ne s'arrête pas. Le secret de la N. R. A. est la coopération. Cette coopération a été donnée volontairement par ceux qui ont contresigné les codes de couverture et les codes particuliers qui comprennent déjà l'ensemble des grandes industries de la nation.

« Dans la grande majorité des cas, dans la plupart des localités, la N. R. A. a reçu un appui illimité. Nous savons qu'il y a des coupeurs de cheveux en quatre. A la base de toutes les critiques, de toutes les obstructions, nous avons trouvé un intérêt égoïste.

« Quatre-vingt-dix pour cent des plaintes proviennent d'une mauvaise interprétation. On a dit, par exemple, que la N. R. A. n'avait pu faire hausser le prix du froment, du maïs et des porcs, on a dit que la N. R. A. n'avait pas prêté suffisamment d'argent pour les travaux publics. Evidemment la N. R. A. n'a rien à voir dans le prix des produits agricoles ou dans les travaux publics. Elle doit s'occuper uniquement d'organiser industriellement un plan économique qui fasse disparaître les agissements déloyaux

et qui suscite la reprise du travail. Même sur le terrain des affaires et de l'industrie, la N. R. A. ne s'applique pas aux agglomérations rurales ou aux bourgs d'une population inférieure à vingt-cinq mille habitants, à l'exception des villes qui possèdent des usines ou des magasins qui ont adopté le travail à la chaîne et qui tombent sous un code particulier.

« Le dernier pilier dont j'ai à vous parler est celui de l'argent du pays déposé dans les banques du pays. Il y a deux simples faits.

« En premier lieu, le Gouvernement fédéral va dépenser un milliard de dollars à titre de prêt immédiat sur l'actif liquide immobilisé ou non de toutes les banques fermées depuis le premier janvier 1933. Cet argent retournera dans les mains des déposants dès que cela sera humainement possible.

« En deuxième lieu, le système d'assurance gouvernementale des dépôts bancaires pour toutes les sommes ne dépassant pas deux mille cinq cents dollars entrera en vigueur le premier janvier. Nous veillons pour le moment à ce que, à cette date ou avant cette date le Gouvernement ait achevé la construction de l'édifice bancaire de manière à ce que les banques soient assainies, lorsque le système d'assurance entrera en vigueur.

« Enfin, je répète ce que j'ai dit en maintes occasions, que toujours, depuis mars dernier, la politique déterminée du Gouvernement a été de rétablir le niveau des prix des matières premières. Le but a été d'atteindre à un niveau qui permette à l'agriculture et à l'industrie de donner une fois de plus du travail aux chômeurs. Cette politique visait à rendre possible le payement des dettes privées et publiques à un niveau des prix plus proche de celui où elles ont été

contractées. Elle a voulu rétablir l'équilibre des prix de manière que les fermiers puissent échanger sur une base plus juste leurs produits contre les produits industriels. Ce fut et ce demeure l'intention du Gouvernement d'empêcher les prix de monter au delà du point nécessaire pour atteindre ces fins. Le bien-être et la sécurité permanente de chaque classe de notre peuple dépend finalement de notre capacité à atteindre ces buts.

« Evidemment, en raison de la diversité des récoltes et des occupations industrielles de notre immense territoire, nous ne pouvons atteindre ce but en quelques mois. Il nous faudra peut-être un an, deux ans ou même trois ans pour y arriver.

« Certaines personnes mettent la charrue avant les boeufs. Elles veulent la revalorisation du dollar d'abord. La politique du Gouvernement est de rétablir le niveau des prix d'abord. Je ne saurais pas dire, et personne ne le pourrait dire, exactement, quelle sera la valeur permanente du dollar. Fixer maintenant la valeur permanente or nécessiterait certainement dans la suite des changements que les événements à venir provoqueraient.

« Lorsque nous aurons rétabli le niveau des prix, nous chercherons à établir et à maintenir un dollar qui ne changera pas de pouvoir d'achat et ne changera pas de valeur pour le payement des dettes pendant la génération suivante. Je l'ai dit dans mon message à la délégation américaine à Londres en juillet, dernier, je le redis maintenant.

« En raison des conditions de vie de ce pays et des événements qui échappent à notre contrôle dans les autres parties du monde, il devient de plus en plus important de développer et d'appliquer de nouvelles mesures qui

pourraient être nécessaires de temps en temps pour contrôler la valeur or de notre dollar chez nous.

« Notre dollar est actuellement beaucoup plus influencé par les événements du commerce international, par la politique intérieure des autres nations et les troubles politiques des autres continents. En conséquence, les Etats-Unis doivent prendre fermement en mains propres le contrôle de la valeur or de notre dollar. C'est nécessaire afin d'empêcher que les perturbations du dollar ne nous entraînent loin de notre but final, à savoir le rétablissement continu des prix de nos matières premières.

« Comme mesure supplémentaire à cette fin, je vais établir un marché gouvernemental pour l'or aux Etats-Unis. En conséquence, selon l'autorité qui m'est conférée par la loi, j'autorise la « Reconstruction Finance Corporation » à acheter l'or nouvellement extrait aux Etats-Unis, à un prix qui sera déterminé à intervalles réguliers après consultation entre le secrétaire au Trésor et le président. Lorsqu'il sera nécessaire au but que nous poursuivons, nous achèterons également ou nous vendrons de l'or sur le marché mondial. Mon but, en prenant cette mesure, est d'établir et de maintenir un contrôle continu.

« C'est là un plan mûrement réfléchi et non un simple expédient.

« Ce n'est pas seulement pour contrebalancer la chute des prix. Nous continuons à nous acheminer vers une monnaie dirigée.

« Vous vous rappelez les prédictions sinistres que faisaient au printemps dernier ceux qui n'approuvaient pas notre politique de la hausse des prix par des moyens directs. Les événements ont contredit formellement ces

prédictions. Le crédit du gouvernement est excellent, les prix ont monté partiellement. Sans doute des prophètes de mauvais augure existent encore parmi nous, mais le crédit du gouvernement sera maintenu, et une monnaie saine accompagnera la hausse du niveau des prix des matières premières américaines.

« Je vous ai fait ce soir l'histoire de la tâche posant les bases de la restauration nationale. Dans les promesses que je vous ai faites après et avant le 4 mars, je vous ai dit clairement deux choses: En premier lieu, je ne m'engage à aucun miracle; en outre, je ferai de mon mieux. »

« Je vous remercie de votre patience et de votre confiance. Nos inquiétudes ne seront pas terminées demain, mais nous sommes sur la bonne vole. »

En dépit de tous les efforts, la reprise du travail jusqu'à ce moment n'avait pas avancé à un rythme aussi rapide que nous l'avions espéré. L'hiver approchait, et des millions de personnes allaient encore se trouver sur nos listes de secours. Par le transfert de quatre cent millions de dollars pris sur les fonds de l'Administration des travaux publics, nous constituâmes l'Administration des travaux civils sous la direction de M. Hopkins. La déclaration suivante en date du 8 novembre, montre l'intention et la nécessité de cette décision, qui facilita considérablement aux Etats-Unis le passage heureux du difficile hiver de 1933-1934.

« Quatre millions d'hommes actuellement sans emploi seront mis au travail conformément au plan que le Président promulguera aujourd'hui.

« Deux millions d'entre eux qui vivront par eux-mêmes en travaillant à la réalisation des projets fédéraux, locaux et d'Etat à partir du 16 novembre seront rayés des listes de secours. Deux autres millions seront remis au travail dès que cela sera possible.

« L'Administration des travaux civils nouvellement établie veillera à l'exécution de ce plan. Le Président a nommé aujourd'hui M. Harry Hopkins, administrateur.

« L'Administration des travaux civils sera financée conjointement par des fonds de l'administration des travaux publics et du comité fédéral de secours, mais les Etats, les villes, les cantons et les bourgs seront priés d'avancer les fonds. Ce sera là leur participation au programme des travaux civils.

« Le secrétaire Harold L. Ickes, administrateur des travaux publics, a pris ses mesures pour mettre une somme de quatre cent millions de dollars à la disposition de l'administration des travaux civils.

« Les deux millions d'hommes comprennent ceux qui, actuellement, profitent des secours au travail alloués par les administrations locales de secours qui dépendent des administrations de secours d'Etat et du gouvernement fédéral. On leur donnera immédiatement un salaire régulier conforme au tarif horaire que l'on applique habituellement à un travail analogue dans l'agglomération. Le programme envisage une semaine de trente heures de travail

« Les services d'aide au travail, qui relèvent des administrations actuelles d'aide au chômage du gouvernement fédéral ou des Etats, seront modifiés afin qu'ils puissent s'occuper de la reprise du travail. Ils

prendront le nom de « Civil Work Division ».

« La création du nouveau service constitue un changement fondamental dans la partie du programme fédéral qui envisage la crise sous l'aspect du chômage. Elle fera disparaître des listes de secours une grande partie de ceux qui tirent leur subsistance de l'assistance publique. Elle leur donnera de la sorte un travail régulier. L'objet de ce nouveau service est de rayer des listes de secours toutes les personnes à qui l'on peut donner un emploi. Celles que l'administration des travaux civils embauchera, bénéficieront d'une augmentation immédiate de leur revenu qui dépassera les allocations de chômage qu'elles touchaient précédemment.

« Les projets ne prévoient pas seulement pour les ouvriers le type de travail que l'administration d'aide au travail leur fournit actuellement, mais encore toute une série d'emplois qui confinent au département du ministère des Travaux publics, mais qui ne sont pas de son ressort. L'élargissement de ce domaine permettra aux « Civil Works Divisions » locales d'entreprendre beaucoup plus de constructions et d'employer de plus grandes quantités de matériaux de construction. On a limité, pour ainsi dire, l'aide au travail aux entreprises qui nécessitent un minimum de matériaux. On n'a pu prendre sur le fonds de crise, que les sommes nécessaires pour donner des allocations sous forme de salaires aux ouvriers qui reprennent le travail.

« Près de trois millions de familles reçoivent maintenant dans tout le pays des secours des administrations d'assistance publique qui sont financées en tout ou en partie par les fonds de secours du gouvernement fédéral.

« Près de deux millions d'adultes membres de ces familles reçoivent des secours sous la forme de salaires

qu'ils touchent pour un travail de temps réduit, consacré à des projets créés à leur intention. La somme totale que gagnent les membres de n'importe quelle famille, ne dépasse pas vingt dollars par mois dans la plupart des localités.

« Ce seul trait de plume permettra aux deux tiers au moins des familles de ce pays qui reçoivent actuellement des secours, de vivre dorénavant par elles-mêmes. »

Le cinq décembre fut une journée historique: ce jour-là fut proclamée la disparition du dix-huitième amendement à la constitution.

Le 6 décembre, je pris la parole à Washington devant le conseil fédéral des églises du Christ d'Amérique. J'y proclamai la nécessité de l'union du gouvernement et de la religion. « L'Eglise et l'Etat », disais-je « doivent collaborer à l'établissement d'une prospérité basée sur des valeurs sociales et spirituelles. Le Gouvernement demande aux églises de prêcher l'idéal d'une justice sociale; de son côté le Gouvernement garantit aux églises, à toutes les églises le droit d'adorer Dieu à leur manière ».

Juste avant la Noël, nous lançâmes une proclamation pour l'application de l'accord mondial sur l'argent signé à la conférence économique de Londres. Non seulement le ministère des finances des Etats-Unis offrait d'acheter les quantités qui lui étaient assignées en vertu de cet accord mais en même temps il offrait un prix net de 64 1/2 cents par once d'argent extrait dans ce pays, restaurant sensiblement de la sorte une industrie très répandue.

L'année 1933 se terminait sur les fêtes de la Noël et du

Nouvel An au cours desquelles le pays tout entier s'acheminait vers un bonheur tel qu'il n'en avait plus connu depuis des années. Il y avait quelque chose de plus important que l'accroissement de la prospérité, que les achats à l'occasion des fêtes de la Noël, que la reprise du travail dans presque toutes les agglomérations et ce quelque chose, c'était le moral qui animait le pays. Nous étions définitivement partis pour revenir aux beaux jours.

CHAPITRE XI

La nouvelle année s'ouvrit sur l'arrivée des membres du Congrès. Ce fut un plaisir de saluer le vice-président, le speaker et maints autres amis de retour dans la capitale. Le 3 janvier, en présence du Congrès réuni en session, j'ai donné personnellement lecture du message suivant:

« Je viens devant vous à l'ouverture de la session ordinaire du 73° Congrès, non pas pour vous demander le vote de lois spéciales ou particulières, mais pour prendre contact avec vous qui, comme moi avez été choisi pour exécuter un mandat du peuple, afin de poursuivre ensemble sans esprit de parti, l'oeuvre de restauration du bien-être national et, ce qui n'est pas moins important, de construction sur les ruines du passé, d'une nouvelle structure adaptée aux données de la civilisation moderne.

« La civilisation ne peut pas rétrograder; elle ne peut pas non plus rester immobile. C'est pourquoi nous avons adopté des méthodes nouvelles, qu'il est de notre devoir d'améliorer, de perfectionner et de modifier si cela s'avère nécessaire, l'essentiel étant d’avancer. Consolider ce que nous faisons, adapter notre structure économique et sociale aux exigences de la vie moderne, c'est là la tâche commune des pouvoirs législatifs, judiciaires et exécutifs du gouvernement national.

« Sans distinction de partis, l'immense majorité de notre peuple recherche pour l'humanité de nouvelles voies vers la prospérité et le bonheur. Elle reconnaît que le bien-être de

l'humanité ne peut pas être accru par le simple matérialisme et le luxe pur mais qu'il doit progresser grâce à l'honnêteté, à l'altruisme, au sens des responsabilités et à la justice.

« Au cours de ces derniers mois, en conformité avec les mesures prises, nous avons demandé à de nombreux citoyens de renoncer à certains droits qu'ils avaient dans le domaine économique et nous leur avons offert en échange la protection de l'Etat contre les agissements abusifs ou les associations de leurs concurrents.

« Je vous félicite du courage, de la gravité et de l'esprit d'à-propos, avec lesquels vous avez fait face à la crise lors de la session extraordinaire du Congrès. J'irai jusqu'à dire que le Congrès de 1789 n'eut pas à affronter une tâche plus lourde que la vôtre. « Je n'essayerai pas d'exposer ni les diverse phases de la crise que nous avons traversée ni les différentes mesures que vous et moi avons adoptées au cours de la session extraordinaire pour donner le branle au programme de redressement et de réforme.

« Qu'il me suffise de vous dire en termes généraux les résultats de nos délibérations communes.

« Des compressions énergiques opérées dans les frais des services permanents par la Loi d'Economie ont fortifié le crédit de l'Etat.

« Dans le double but de fortifier l'ensemble de la structure financière et d'aboutir finalement à un instrument de payement qui aura pour notre peuple un pouvoir d'achat et libératoire moins variable que par le passé, j'ai usé de l'autorité qui m'était conférée pour acheter tout l'or et l'argent produits aux Etats-Unis et pour faire procéder à des achats d'or sur les marchés mondiaux. Une enquête

attentive et une étude constante ont prouvé qu'en ce qui regarde les mouvements des changes internationaux, certains pays se trouvent si handicapés, notamment par leur situation intérieure, qu'ils se sentent incapables en ce moment d'entamer des pourparlers sur la stabilisation, pourparlers qui se baseraient sur des objectifs permanents et mondiaux.

« L'immense majorité des banques, les banques nationales comme les banques d'Etat, qui ont rouvert leurs guichets au printemps dernier, sont assainies et protégées par un système d'assurance fédérale. Grâce au Gouvernement national, les déposants vont rentrer en possession de près de six cent millions de dollars de dépôts gelés qu'ils ont effectués dans les banques qui n'avaient pas reçu la permission de rouvrir.

« Nous nous sommes acheminés à grande enjambées vers le but que s'assigne la « National Industrial Recovery Act », car non seulement notre programme a ramené plusieurs millions d'hommes au travail, mais de plus l'industrie s'organise et comprend mieux que jamais qu'elle peut réaliser des profits raisonnables tout en garantissant aux ouvriers des salaires et des conditions de travail équitables. Le travail des enfants est supprimé. L'uniformisation des heures de travail et des salaires règne maintenant dans les quatre-vingt-quinze pour cent des emplois industriels qui relèvent de la « National Industrial Recovery Act ». Le Gouvernement s'efforce d'empêcher l'industrie de former des monopoles et de restreindre le commerce, mais en même temps il veut mettre fin aux rivalités ruineuses entre les groupes industriels, rivalités qui, maintes fois ressemblent aux batailles que se livrent les gangsters, rivalités dont, chaque fois, le public finit être la victime.

« En vertu de l'autorité de ce Congrès, nous avons réuni les parties essentielles de chaque industrie autour d'une table commune, de la même manière que nous avons trouvé un terrain d'entente au sujet des problèmes qui concernent le travail. Quoique les rouages, conçus en hâte, puissent appeler des amendements de temps en temps, néanmoins je pense que vous admettrez avec moi que nous avons créé un élément durable de notre édifice industriel modernisé et qu'il se maintiendra sous la surveillance, mais non sous la dictature arbitraire du gouvernement.

« Vous reconnaissiez au printemps dernier que la partie la plus importante du fardeau des dettes pesait sur ceux qui couraient le risque de perdre leurs fermes et leurs immeubles. Il me plaît de vous dire que, pour les uns et les autres, le refinancement est en bonne voie et que, selon toute probabilité, il ne dépassera pas les limites prévues par le Congrès.

« Mais l'agriculture ne souffre pas seulement du poids de ces dettes. Les résultats qu'a produits la loi d'ajustement agricole m'incitent à croire que l'expérience que nous avons tentée pour établir la balance entre la production et la consommation s'est chiffrée par un succès et permet d'espérer raisonnablement une restauration des prix agricoles à parité avec les autres prix. Je persiste à croire que la prospérité industrielle et la prospérité, tout court, sont fonction du pouvoir d'achat des populations agricoles. C'est pourquoi il faut rétablir l'harmonie entre les diverses parties du pays et les divers formes de travail.

« Dans ce but, au moyen de mesures mûrement réfléchies, concernant les inondations, les problèmes de la force et de la lumière, ainsi que l'exploitation du sol dans la vallée du Tennessee et dans d'autres bassins importants, nous nous efforçons d'éliminer de la culture les terres

pauvres et d'encourager les petites industries locales. Nous reconnaissons que l'application de ce grand programme à toutes les parties du pays occasionnera finalement de grands frais. Aujourd'hui, par suite de la situation pressante du chômage, nous assumons de lourdes obligations en tâchant d'amener la reprise du travail. J'envisage toutefois l'époque qui n'est pas lointaine où les crédits annuels, couverts par les revenus courants permettront au travail de suivre un plan national. Un tel plan, dans une génération ou deux, rendra largement les capitaux investis pour son application; et ce qui importe davantage encore, il supprimera l'emploi des outils inutiles, conservera et accroîtra les ressources naturelles, empêchera les gaspillages et permettra à des millions de nos concitoyens de tirer un meilleur parti des avantages que Dieu a donnés à notre pays.

« Je ne puis malheureusement pas vous tracer un tableau complètement optimiste des affaires mondiales.

« La délégation qui représentait les Etats-Unis a travaillé en collaboration étroite avec les représentants des autres républiques américaines réunis à Montevideo, de manière à assurer le triomphe de cette conférence. Nous avons, je crois, fait comprendre à nos voisins que nous renonçons avec eux, définitivement, à toute expansion territoriale, ou à toute intervention dans les affaires intérieures des autres pays. En outre, nous nous efforçons tous de restaurer le commerce mondial en évitant méthodiquement qu'une nation cherche des avantages commerciaux aux dépens des autres.

« Toutefois, dans d'autres parties du monde, les craintes d'agressions immédiates ou futures, les énormes dépenses d'armements et le renforcement constant des barrières commerciales empêchent tous progrès sensibles de paix

ainsi que la conclusion d'accords commerciaux. J'ai précisé que les Etats-Unis ne peuvent pas participer aux arrangements politiques de l'Europe, mais que nous sommes prêts à nous associer, à tout moment, à des mesures pratiques, sur une base mondiale en vue de la réduction immédiate des armements et de la levée des barrières douanières. J'espère pouvoir vous renseigner prochainement au sujet des sommes dues au gouvernement et à la population de ce pays par le gouvernement et la population des autres nations. Plusieurs nations reconnaissant leurs dettes ont fait de petits payements partiels; d'autres n'ont pas payé. Une seule, la Finlande, a réglé complètement ses échéances.

« Abordons à nouveau les problèmes intérieurs. Nous avons été indignés des nombreux cas où, visiblement, des dommages ont été causés à nos concitoyens par des individus ou des groupes qui ont vécu aux dépens de leurs voisins en usant de méthodes immorales ou criminelles.

« Nous pouvons ranger dans la première catégorie — catégorie qui ne comprend pas de violations de la lettre de nos lois — les agissements percés à jour de ceux qui ont indigné les gens persuadés que la génération précédente pratiquait la moralité en affaires. Ces agissements appellent d'énergiques mesures préventives ou une réglementation. Je parle de ces individus qui ont tourné l'esprit et le but de nos lois fiscales, ces dirigeants de banques ou de sociétés qui se sont enrichis aux dépens de leurs actionnaires ou du public, de ces spéculateurs effrénés dont les opérations exécutées soit avec leur argent soit avec l'argent des autres, ont détruit la valeur des récoltes et anéanti les économies des pauvres gens.

« Dans l'autre catégorie, les crimes de bandes organisées, les meurtres à froid, les lynchages et les méfaits

des ravisseurs d'enfants ont menacé notre sécurité.

« Cette violation de la morale et des lois exige l'intervention énergique du gouvernement qui doit les supprimer immédiatement ; elle doit soulever également l'opinion publique.

« L'adoption du vingt et unième amendement portera un coup à cette forme nouvelle de la criminalité qui a son origine dans le trafic illégal des liqueurs.

« Je continuerai à considérer qu'il est de mon devoir de faire tout le nécessaire pour aider les services des Etats, des localités ainsi que les services privés à remédier aux maux engendrés par le chômage. A cet égard, j'ai reconnu les risques qu'entraînent les secours directs et j'ai cherché s'il n'y avait pas moyen, non pas de procurer seulement des aumônes aux malheureux mais encore un travail utile et rémunérateur. Nous tâcherons, au cours de notre programme de redressement, de passer aussi rapidement que possible du stade du secours direct aux travaux financés par l'Etat et de là à une reprise rapide de l'embauche privée.

« C'est là un programme complet d'intérêt national. Il doit, dans son ensemble, éviter la ruine présente et future des valeurs essentielles que nous devons à la société moderne. Les parties vicieuses et ruineuses de cette société, nous ne pourrions les sauver, même si nous le voulions; elles ont suivi de leur plein gré le chemin qui mène à leur destruction. Nous voudrions sauver les inventions mécaniques utiles, les moyens modernes de communication, une instruction largement répandue. Nous voudrions sauver et encourager le mouvement qui progresse lentement parmi les consommateurs désireux d'entrer sur le marché industriel pourvus d'une organisation

qui leur permettra d'exiger des prix équitables.

« Mais l'expansion inutile des exploitations industrielles, le gaspillage des ressources naturelles, les abus auxquels sont en butte les consommateurs des monopoles naturels, l'accumulation des excédents immobilisés, le travail des enfants, l'exploitation impitoyable de tous les travailleurs, l'encouragement à la spéculation opérée avec l'argent d'autrui, toutes ces pratiques ont péri dans le feu qu'elles avaient allumé elles-mêmes. Nous devons avoir la certitude que lorsque nous bâtirons notre vie sur de nouvelles bases, le terrain ne laissera pas pousser ces mauvaises herbes.

« Nous avons creusé le sillon et semé la bonne graine; l'ère des débuts malaisés est révolue. Si nous voulons récolter une moisson abondante, nous devons cultiver le sol où pousse cette bonne graine et où les plantes arrivent à maturité.

« Un mot personnel avant de terminer. Je sais que vous ne croirez pas à une simple politesse de ma part si je vous déclare combien j'apprécie la cordialité de nos rapports durant ces mois de dur et incessant labeur. Outre ces contacts personnels, nous établissons heureusement un lien puissant et permanent entre les pouvoirs exécutifs et législatifs. La lettre de notre Constitution établit sagement une séparation entre ces deux pouvoirs, mais les tâches actuelles exigent l'union. C'est dans cet esprit que nous nous rassemblons une fois de plus pour le service du peuple américain. »

Le lendemain, j'adressai au Congrès le message sur le budget annuel. Il fourmille, évidemment, de chiffres, et en outre un volume copieux l'accompagne qui expose dans le

détail tous les projets de lois en vue des crédits gouvernementaux au cours de l'année fiscale qui débute le premier juillet 1934 et se termine le 30 juin 1935. Bien qu'on ait publié tous les rapports concernant les budgets précédents, le public et la majeure partie du Congrès, je pense, n'avaient pas une notion exacte des sommes énormes que le Gouvernement devrait dépenser cette année et l'année prochaine; ils ne se rendaient pas compte de la somme considérable que le Trésor aurait à emprunter. Néanmoins, le budget était si clairement établi que nous pouvions envisager le moment — il y faudra deux ans — où l'on serait en mesure d'espérer que le Gouvernement reposerait sur une base financière définitivement équilibrée et où la dette nationale commencerait à diminuer.

Le 10 janvier, je demandai au Sénat de ratifier le traité commercial de Saint-Laurent avec le Canada.

Le 15 janvier j'adressai au Congrès un message d'une importance capitale, dans lequel je lui demandai de prendre des mesures définitives. Il s'agissait de placer tout l'or monnayé que possédait le Gouvernement pour garantir sa devise, et en même temps de déterminer d'une manière plus précise la valeur or du dollar américain. Ce message est d'une telle importance qu'en dépit de sa longueur je le transcris en entier:

« En conformité avec les progrès que nous réalisons dans le réajustement plus équitable des prix et en conformité avec notre désir d'aboutir finalement à un pouvoir d'achat plus stable du dollar, je demande au Congrès de nouvelles mesures législatives pour améliorer notre système financier et monétaire. Si nous établissons clairement que le Gouvernement Fédéral a la possession et la propriété des

réserves métalliques permanentes, nous pouvons organiser un système monétaire qui sera à la fois stable et adéquat. L'émission et le contrôle du moyen d'échange que nous appelons « monnaie » sont une haute prérogative des gouvernements. Il en est ainsi depuis des siècles. C'est parce qu'ils étaient rares, parce qu'on pouvait facilement les diviser et les transporter que l'or et l'argent ont été utilisés soit comme monnaie, soit comme couverture des symboles monétaires, n'ayant par eux-mêmes qu'une valeur nominale.

« En théorie, évidemment, un gouvernement pourrait émettre de simples symboles monétaires —symboles qu'on accepterait à leur valeur nominale s'il était certain que leur total ne dépasserait jamais la somme globale d'argent liquide dont la communauté a couramment besoin. Comme l'on ne pouvait pas toujours donner cette assurance ou la donner d'une façon suffisante, les gouvernements ont estimé que les réserves ou les bases d'or et d'argent qui viendraient s'ajouter au papier-monnaie ou aux signes monétaires donneraient de la stabilité aux systèmes monétaires.

« Il existe encore une grande confusion de pensée qui empêche un accord mondial pour une politique monétaire uniforme. Beaucoup veulent que l'or soit la seule base de la monnaie, d'autres voudraient que ce soit l'argent, d'autres encore proposent que l'or et l'argent soient, ou bien des bases séparées, ou bien des bases réunies par une proportion fixée, ou bien enfin une base commune de la monnaie.

« Nous espérons qu'en dépit de la confusion mondiale actuelle les événements nous conduiront à un accord universel sous une forme quelconque dans un avenir plus ou moins proche. Le récent accord de Londres sur l'argent a été

un pas, mais un pas seulement, dans cette direction.

« A l'heure présente, il est possible de faire un nouveau pas en avant, dont nous espérons qu'il contribuera ultérieurement à une solution mondiale,

« Certaines leçons semblent claires. Par exemple, la libre circulation de l'or monnayé est inutile; elle aboutit à la thésaurisation, et à un affaiblissement éventuel des structures financières dans les périodes troubles. Le transfert de l'or d'individu à individu ou de gouvernement à gouvernement, non seulement est inutile mais encore n'est nullement à désirer. Le transfert d'or en masse est nécessaire uniquement pour le règlement des balances commerciales internationales.

« Dans ces conditions, c'est une mesure sage que d'investir le Gouvernement d'une nation de la propriété et de l'usage de tout l'or monnayé existant dans le pays et de conserver cet or, non sous forme de monnaie, mais en lingots.

« Etant donné qu'au Gouvernement incombe la protection de cette base monétaire, nous avons déjà fait rentrer l'or qui était en possession des particuliers ou des sociétés. Néanmoins, il reste une grande quantité d'or en lingots et en monnaie qui est toujours sous le contrôle ou en la possession des banques du système de Réserve fédérale.

« Bien que la loi autorise le Gouvernement à prendre par décret possession de cet or, c'est là une mesure d'une telle importance que je préfère demander au Congrès une législation spéciale, donnant au Gouvernement des Etats-Unis un titre de propriété sur tous les stocks d'or qui sont propriété américaine, cet or devant être payé par le Gouvernement en certificats or. Ces certificats seront,

comme maintenant garantis en tout temps dollar pour dollar, par l'or possédé par la Trésorerie, le poids et le titre de l'or par dollar devant être fixés de temps en temps.

« Une telle législation attribue au Gouvernement un droit de propriété sur nos réserves d'or; elle établit également clairement la propriété du Gouvernement sur toute augmentation de la valeur des stocks d'or qui pourrait résulter de toute nouvelle dévaluation du dollar commandée par l'intérêt public. Elle imposerait aussi, évidemment, en contrepartie, au Gouvernement la charge qui résulterait d'une augmentation, que pourrait aussi commander l'intérêt public, de la teneur en or du dollar.

« Tout l'or détenu aux Etats-Unis devenant la propriété du Gouvernement, le stock d'or tout entier servira de réserve métallique permanente et fixe; son volume variera seulement dans la mesure qu'exigera le règlement des balances internationales ou dans la mesure qui serait exigée par un accord éventuel à intervenir entre les nations, pour une redistribution des réserves mondiales de l'or monétaire.

« Avant la mise en vigueur de cette politique permanente, attribuant la propriété de tout l'or monétaire au Gouvernement pour servir de base à sa monnaie, le moment est arrivé de déterminer plus certainement la valeur or du dollar américain. En raison des incertitudes mondiales actuelles, je ne crois pas souhaitable dans l'intérêt public qu'une valeur exacte du dollar soit fixée maintenant. La législation actuelle autorise le président à limiter à 50 % la dévaluation du dollar. Des études attentives me font penser qu'une réévaluation à plus de 60 % de la valeur légale actuelle ne serait pas conforme à l'intérêt public. Je demande en conséquence au Congrès de fixer la limite supérieure de réévaluation à 60 %.

« Afin d'assurer dans l'intérêt du public une plus grande stabilité aux marchés des changes, je demande de conférer en outre au Secrétaire au Trésor le droit d'acheter et de vendre l'or aux Etats-Unis et à l'étranger et celui d'intervenir sur les marchés des changes. Je demande, dans les limites de ce droit, de créer, indépendamment des bénéfices que peut rapporter toute dévaluation, un fonds de deux milliards de dollars pour les achats et les ventes d'or, de devises étrangères et de fonds d'Etat américains, destinés à réglementer la monnaie selon que le maintien du crédit de Gouvernement et le bien-être général des Etats-Unis l'exigeront.

« Certains amendements à la législation actuelle au sujet de l'achat et de la vente de l'or et d'autres questions monétaires, contribueraient à la solution des problèmes qui se posent constamment dans ce domaine. Le Secrétaire au Trésor s'apprête à soumettre aux comités qualifiés du Congrès un rapport sur les changements à apporter.

« Les recommandations précédentes ont trait principalement à l'or. Le métal précieux qui vient en second rang d'importance, l'argent, de temps immémorial, a également servi de base métallique aux monnaies aussi et cela n'a pas changé. Il a servi probablement à la moitié de la population du monde. Il constitue une part très considérable de notre propre structure monétaire. C'est un facteur d'une telle importance pour une grande partie du commerce international qu'on ne peut la négliger.

« Le 21 décembre 1933 je lançai une proclamation prévoyant la frappe de notre argent nouvellement extrait et l'accroissement de nos réserves de lingots d'argent. Nous étions ainsi parmi les premières nations à mettre en vigueur l'accord intervenu à la Conférence de Londres entre soixante-six gouvernements. Cet accord est un premier pas

ferme dans la bonne direction et pour notre part, nous sommes résolus à y conformer notre conduite.

« Les soixante-six nations ont, toutes, consenti à arrêter la fonte ou la dépréciation de leurs monnaies d'argent et à remplacer les petites coupures de papier-monnaie par des pièces d'argent. Elles ont consenti également à ne prendre aucune mesure législative qui entraînerait la dépréciation de l'argent sur les marchés mondiaux. Ces nations productrices de grandes quantités d'argent ont consenti à diminuer d'une manière déterminée leur production intérieure, et les nations qui détiennent et emploient de grandes quantités d'argent se sont accordées pour réduire le montant de l'argent qu'elles écouleraient durant les quatre années prévues par l'accord de Londres.

« Si les gouvernements intéressés exécutent toutes ces mesures, il y aura un accroissement marqué de l'emploi et de la valeur de l'argent.

« Les gouvernements peuvent, comme jadis, utiliser l'argent pour servir de base à leur monnaie, et je désire un plus grand usage monétaire de l'argent. Néanmoins je préfère ne faire aucune recommandation au Congrès à ce sujet parce que j'estime que nous devons mieux connaître les conséquences de l'accord de Londres et des autres mesures monétaires prises par le gouvernement.

« Permettez-moi d'insister sur deux principes. Notre monnaie nationale doit être maintenue comme une monnaie saine qui, dans les limites du possible, aura un pouvoir d'achat constant et juste et sera adaptée aux besoins quotidiens et à l'établissement du crédit.

« En second lieu, le gouvernement doit avoir le droit d'émettre la monnaie et d'être le seul gardien et

propriétaire de la couverture métallique de la monnaie. Ce droit implique la prérogative pour le gouvernement de déterminer de temps à autre l'étendue et la nature de la réserve métallique. J'ai confiance que la nation comprendra le dessein final du gouvernement, qui est de maintenir son crédit et, en même temps, d'acquérir le moyen de faire des payements sains, ce qui répondra aux besoins de notre peuple. »

Le 19 janvier par décret j'amendai de nouveau, sur nombre de détails, les règlements relatifs aux anciens combattants et cela nous conduisit à une dépense supplémentaire de vingt et un millions de dollars. Ce décret concernait deux cent vingt-huit mille anciens combattants.

Peu avant la nouvelle année, j'avais créé l'Administration fédérale de contrôle de l'alcool et j'avais mis à sa tête M. Joseph H. Choate Jr. Cette organisation était en vigueur pour la période comprise entre le rejet du dix-huitième amendement et l'application d'une nouvelle législation permanente.

Le 13 janvier, je signai la nouvelle loi sur l'or; le lendemain, une proclamation mettait le nouveau système en vigueur.

Le 8 février, j'envoyai au Congrès le message suivant sur le problème du sucre. Il est suffisamment éloquent par lui-même:

« L'accroissement constant de la production du sucre aux Etats-Unis et dans leurs possessions insulaires a créé un

niveau de prix et une situation des marchés qui portent préjudice à tous les intéressés. Les fermiers dans beaucoup d'exploitations sont menacés de bas prix pour leurs betteraves et leur canne à sucre; d'autre part les Cubains ont diminué leurs achats de nos produits dans la mesure où se ralentissaient leurs exportations de sucre dans notre pays.

« Certains pensent que le sucre devrait être classé parmi les produits qui entrent en franchise aux Etats-Unis, car le consommateur américain paye cette denrée trop cher.

« La valeur brute des récoltes sucrières pour les cultivateurs américains de betteraves et de canne à sucre s'élève annuellement à environ soixante millions de dollars. Les partisans de l'entrée en franchise du sucre disent que l'impôt de deux « cents » par livre, levé principalement pour protéger ces récoltes d'une valeur de soixante millions de dollars, coûte annuellement au consommateur américain plus de deux cent millions de dollars.

« Aujourd'hui, je ne crois pas qu'il faille accorder l'entrée en franchise du sucre. J'estime que nous devons essayer le système des contingentements dans le triple but de réduire les prix payés par les consommateurs, de maintenir la production continentale de la betterave et de la canne à sucre et de prévenir une extension ultérieure de cette industrie nécessairement coûteuse.

« Les consommateurs n'ont pas bénéficié du désarroi de la production sucrière aux Etats-Unis et dans les possessions insulaires. Le tarif d'importation et les frais de distribution qui, réunis, influent en majeure partie le prix de consommation du sucre, sont restés sensiblement les mêmes durant les trois années qui viennent de s'écouler.

« Cette situation exige indubitablement des remèdes. Je crois que nous pouvons augmenter le revenu de nos fermiers, aider au relèvement économique du Cuba, et accorder des contingentements convenables aux Philippines, aux îles Hawaï, à Porto-Rico, et aux îles Vierges, tout en empêchant une hausse du prix de la consommation.

« Problème difficile qui peut se résoudre si on l'aborde de front et si l'on sacrifie de faibles gains temporaires à l'avantage qui finira par en résulter pour la communauté.

« On peut atteindre très facilement cet objectif si l'on amende la législation actuelle. Il faut amender le texte de la loi de réajustement agricole afin de comprendre la betterave à sucre et la canne parmi les produits agricoles de première nécessité. Il sera alors possible de lever sur le sucre une taxe de première transformation. Les fonds ainsi recueillis serviront à dédommager les fermiers pour la réduction de leurs cultures à la limite prévue par les contingentements. Une taxe de moins d'un demi-cent par livre serait suffisante.

« Cette taxe ne doit pas peser sur les consommateurs. Il rentre déjà dans les attributions du pouvoir exécutif de réduire les tarifs sucriers d'une somme égale à l'impôt. En vue d'assurer le consommateur américain qu'il n'aura pas à supporter une hausse des prix due à cet impôt, le Congrès veillera à ce que le taux de la taxe de première transformation ne dépasse en aucun cas la somme dont on aura réduit les droits actuels d'entrée.

« Un autre amendement à la loi de rajustement agricole devra permettre au Secrétaire à l'Agriculture d'accorder des licences aux raffineurs, importateurs et traiteurs pour vendre et acheter le sucre provenant des différentes exploitations mais seulement dans la proportion où les

marchés récents de ces exploitations figurent au regard de la consommation totale des Etats-Unis. La moyenne de ces marchés au cours de ces trois années repose dans l'ensemble sur une base équitable; néanmoins le système de base devrait être suffisamment souple pour qu'il permette de légers ajustements entre certaines exploitations.

« L'emploi de pareille base permettrait approximativement les premiers contingentements suivants à titre temporaire:

	Tonnes
Betteraves continentales	*1.450.000*
Louisiane et Floride	*260.000*
Hawaï	*935.000*
Porto Rico	*821.000*
Iles Philippines	*1.037.000*
Cuba.	*1.944.000*
Iles Vierges	*5.000*

« L'application de ces contingentements permettrait d'écouler tous les stocks des marchés et fixerait pour les besoins du marché des Etats-Unis une base à la réduction de la production.

« En outre, au cours des négociations qui vont être entreprises prochainement pour la conclusion d'un traité cubano-américain destiné à remplacer l'accord commercial

actuel, nous considérons avec faveur l'accroissement dans les limites compatibles avec les intérêts des deux pays, des privilèges dont bénéficie le sucre cubain.

« En plus des mesures qu'entraîneront les changements législatifs prévus par ce traité, le Secrétaire de l'Agriculture a déjà le droit de signer des codes et des accords commerciaux avec des manufacturiers qui réaliseraient des économies dans les frais de fabrication et d'écoulement des produits fabriqués. Si l'on conclut des accords ou des codes, ils devront assurer aux producteurs et aux consommateurs une part des économies qui pourraient en résulter. »

Le 9 février, je prononçai devant le Congrès un discours sur le règlement de la Bourse et des échanges de marchandises. Ce discours était conforme au programme du parti démocrate de 1932.

« Dans le message que je vous adressai au mois de mars, et dans lequel je vous proposai de prendre des mesures législatives pour créer le contrôle fédéral du trafic national des valeurs de placement, je déclarai:

« Ce n'est là qu'une première mesure dans notre plan général de protection des épargnants et des déposants. Elle sera suivie d'une législation qui contrôlera d'une manière plus rationnelle l'achat et la vente de toutes les valeurs boursières. »

« Ce Congrès a rendu de grands services en réglementant le mode de placement des établissements financiers et en protégeant l'épargnant dans ses achats de valeurs.

« Il demeure cependant qu'en dehors du domaine du placement légitime, la spéculation pure a séduit par sa trop grande facilité aussi bien les gens qui pourraient se permettre de jouer que les autres.

« Pareille spéculation a gagné le public depuis l'individu qui risquait sa paye ou ses maigres épargnes dans des opérations à terme sur des titres dont il ignorait complètement la vraie valeur, jusqu'à ces syndicats d'individus ou de sociétés pourvus de ressources abondantes — qui, souvent ne leur appartenaient pas — qui s'efforçaient par leurs manoeuvres d'élever ou d'abaisser les cours de la Bourse dans des proportions excessives, manoeuvres qui se traduisaient par des pertes pour l'épargnant moyen à qui, nécessairement, une information personnelle exacte fait défaut.

« Ces opérations boursières sont évidemment d'intérêt national puisque ceux qui en dépendent vivent dans toutes les parties du pays. Ceux qui dirigent ces transactions ont, à la vérité, pris souvent des mesures pour remédier à certains abus patents. Nous devons être certains de la suppression de ces abus, et, pour ce faire, il faut adopter un vaste programme de réglementation nationale.

« J'estime que les transactions de titres et de valeurs sont nécessaires et utiles à notre vie commerciale et agricole. Néanmoins c'est la tâche de notre gouvernement national d'interdire, dans la mesure du possible les transactions purement spéculatives.

« En conséquence, je recommande au Congrès d'appliquer une législation qui autorisera le Gouvernement Fédéral à réglementer les transactions de valeurs et de titres, en vue de protéger les placeurs de titres et de

sauvegarder ces valeurs de manière à supprimer, dans la limite du possible, toute spéculation inutile, déraisonnée et destructrice. »

Le 9 février, à la suite des nettes révélations apportées sur les conditions frauduleuses et illégales qui avaient présidé à l'octroi des contrats de la poste aérienne, le directeur général de l'administration des Postes annula les contrats, et le Ministère de la Guerre fut chargé d'effectuer temporairement le service de la poste aérienne.

CHAPITRE XII

Il est très regrettable que ce livre doive s'arrêter avant la fin de l'expérience que nous tentons ; il ne peut aller au-delà du 4 mars 1934, mais au moment où il sera imprimé, on connaîtra déjà en grande partie les résultats qu'aura produits la demande d'une législation et de nouvelles ouvertures de crédit.

Je n'adressai plus au Congrès que quelques recommandations avant la fin de ma première année de présidence. Le 17 février, un décret précisa ou modifia les précédents règlements relatifs aux revendications des anciens combattants. Le 22 février, le Bureau des Mines passa du Ministère du Commerce au Ministère de l'Intérieur. Cette mesure, comme plusieurs autres du même genre, fut désapprouvée par le Congrès.

Un message au Congrès en date du 26 février réalisait une autre proposition que j'avais faite un an auparavant. Tout en étant désireux de réduire le nombre des commissions qui ne dépendent pas directement de l'Exécutif, je crus que, dans une intention juridique, pour ainsi dire, il pourrait y avoir raisonnablement trois commissions indépendantes qui comprendraient les trois domaines logiquement distincts des transports, de la force et de la lumière et celui des communications. Ce message expose le but général que je m'assignais et demande la création d'une Commission des Communications.

« Depuis longtemps j'estime que si le Gouvernement Fédéral dans ses rapports avec certains services dits publics, établissait trois champs d'action, à savoir celui des transports, celui de la force et de la lumière et celui des communications, il pourrait réaliser sa tâche d'une manière plus claire et plus efficace. La Commission du Commerce entre Etats a la charge des problèmes que suscitent les transports, et la Commission fédérale de la Force et de la Lumière s'occupe des problèmes de la force, de son développement, de sa transmission et de sa répartition.

« Dans le domaine des communications, il n'y a toutefois aujourd'hui aucun service gouvernemental qui soit investi de pouvoirs étendus.

« Le Congrès a chargé la Commission du Commerce entre Etats de veiller à certaines formes de communications; il y a en outre un service dénommé la Commission fédérale de la Radio.

« Je propose au Congrès de créer un nouveau service qui prendra le nom de Commission fédérale des Communications. Ce service sera investi de l'autorité dont dispose actuellement la Commission fédérale de la Radio; en outre la Commission de Commerce entre Etats lui transmettra ses pouvoirs sur les communications. Les services affectés comprendront tous ceux qui dépendent des télégrammes, des cables ou de la radio, utilisés comme moyen de transmission.

« J'estime que cette commission peut être mise sur pied cette année si la Commission de la Radio et celle du Commerce entre Etats lui délèguent ses pouvoirs pour le contrôle des communications. Le nouvel organisme devra, en outre, recevoir pleins pouvoirs pour examiner et étudier les affaires des compagnies actuelles et pour recommander

au Congrès de nouvelles mesures législatives lors de la prochaine session. »

Trois jours après, je demandai en substance, au Congrès de prendre en ce qui concernait les obligations de la société de prêts aux propriétaires les mêmes mesures que j'avais demandées précédemment à propos des obligations gagées sur les hypothèques agricoles. Dans les deux cas, la Session précédente n'avait donné la garantie gouvernementale que sur les intérêts seulement de ces obligations. Nous sentions tous que c'était là une situation anormale et que le Gouvernement était tenu moralement à veiller au remboursement du principal des obligations et qu'il devait, en toute honnêteté, garantir à la fois le principal et l'intérêt. De plus la manière dont ces obligations étaient émises nous a fait croire plus fermement que jamais en leur solidité et nous a donné l'assurance que, selon toute probabilité, d'ici longtemps, le Gouvernement n'aura pas à subir de perte.

Le 2 mars j'envoyai au Congrès un message de grande importance. Depuis un an, il apparaissait clairement que non seulement le commerce extérieur des Etats-Unis avait sensiblement diminué mais encore que les stipulations rigides d'une loi douanière de 1930 empêchaient l'accroissement de notre commerce par des accords de réciprocité avec les autres nations. Quiconque connaît la manière dont le Congrès rédige et adopte une législation douanière, comprendra que dans une période où le monde passe par des changements rapides, il est essentiel de manifester une souplesse plus grande.

La législation que je proposais n'enlevait pas au Congrès le droit constitutionnel d'établir des lois douanières; les décisions de la Cour Suprême don- nent au pouvoir exécutif

le droit limité et temporaire d'opérer des changements bien définis dans un but bien défini. Voici le message :

« Je demande au Congrès d'autoriser le pouvoir exécutif à conclure des accords commerciaux avec les autres pays et, dans ce but, à modifier, dans des limites soigneusement observées, les tarifs douaniers actuels et les restrictions aux importations d'une manière qui profite à l'agriculture et à l'industrie américaines.

« Cette conduite paraît actuellement opportune et nécessaire pour plusieurs raisons.

« Tout d'abord le commerce international a diminué avec une rapidité extraordinaire. Le volume des marchandises de l'année 1933, est en baisse d'environ soixante-dix pour cent sur celui de l'année 1929. Le commerce international, calculé en dollars, est tombé à trente-cinq pour cent de sa valeur. Le commerce extérieur des Etats-Unis est tombé encore plus fortement que celui des autres pays; en 1933, le volume de nos exportations n'a été que de cinquante-deux pour cent de celui de 1929 et sa valeur de trente-deux pour cent.

« Cette situation a amené le chômage, l'immobilisation des machines et des navires, le désespoir des ménages agricoles et la famine des familles industrielles. Elle a compliqué singulièrement la tâche du Gouvernement dans son effort de restauration d l'économie nationale.

« Vous savez aussi bien que moi que le monde ne reste pas immobile, que les relations économiques une fois rompues ne peuvent être rétablies qu'au prix des plus grandes difficultés et que même pendant les époques de

tranquillité et de prospérité, les débouchés commerciaux se rétrécissent sans cesse.

« Notre histoire est là pour nous montrer que ces débouchés, en ces temps de bouleversement et de tension, se rétrécissent dans une mesure bien plus considérable. Chaque pays doit être prêt, à tout moment, à procéder rapidement à un rajustement de ses tarifs douaniers, à faire face à des changements brusques et à éviter de soudaines fluctuations des exportations et des importations. Vous savez, tout comme moi, qu'il est essentiel que le pays possède à l'intérieur de ses frontières une diversité de production qui lui permette de vivre et de remplir les fonctions importantes de la défense nationale. Des intérêts de ce genre ne peuvent pas être sacrifiés pour des avantages passagers. Il est également évident que la restauration de la prospérité nationale dépend partiellement de la renaissance du commerce international. Il est impossible d'augmenter d'une manière permanente les exportations américaines sans accroître les importations d'une quantité correspondante.

« D'autre part, les autres gouvernements augmentent constamment leur part dans le commerce international en négociant des accords de réciprocité commerciale. Si les intérêts agricoles et industriels des Etats-Unis doivent garder leur place dans ce commerce, le Gouvernement américain doit pouvoir mener avec les autres nations des négociations rapides et décisives, basées sur un programme soigneusement élaboré. Il doit également pouvoir offrir aux produits étrangers qui complètent notre production nationale la possibilité de pénétrer sur le marché américain.

« Si le Gouvernement américain n'est pas en mesure de faire des offres raisonnables à des conditions raisonnables, son commerce disparaîtra. S'il ne peut à un moment donné

modifier rapidement les conditions auxquelles il consent à traiter avec d'autres pays, il ne pourra pas protéger suffisamment son commerce contre les fluctuations et contre les affaires nuisibles à ses intérêts. En outre, une promesse qu'on ne peut tenir promptement, n'offre généralement pas de garanties bien solides dans les négociations commerciales.

« Aussi une autorité incomplète accordée en cette matière au pouvoir exécutif serait-elle inopérante. Dans la plupart des autres pays commerçants, le gouvernement possède déjà des pouvoirs du genre de ceux que je réclame. Je souligne qu'il ne faut pas escompter des résultats rapides; il faudra agir avec prudence et méthode si l'on veut restaurer le commerce extérieur sans nuire aux intérêts des producteurs américains.

« Les mesures prises par les autres nations pour donner une meilleure place aux produits américains, devront être soigneusement étudiées; notre action devra dépendre de l'attitude de chacune d'elles. Avec les pays qui ne consentent pas à renoncer à des programmes nationaux d'une portée purement restrictive ou qui refusent de faire des concessions pour le rétablissement du commerce international, avec de tels pays nous ne pouvons aller de l'avant.

« L'exercice de l'autorité que je propose doit être soigneusement étudié à la lumière des derniers événements, de manière à donner l'assurance aux Etats-Unis qu'on ne lésera aucun intérêt américain solide et important. L'ajustement de nos relations commerciales internationales doit comporter comme prémisses le dessein de favoriser ces intérêts et non d'y nuire. A une époque de difficultés et de chômage, comme la nôtre, on doit prêter la plus grande attention à la position des différentes branches

de la production américaine.

« J'espère que la politique des traités de réciprocité commerciale portera en son temps des fruits dont bénéficieront l'agriculture et l'industrie des Etats-Unis.

« Les branches importantes de notre agriculture, telles que le coton, le tabac, les produits du porc, le riz, les céréales, les fruits et les objets industriels fabriqués en série selon une méthode dont le monde entier s'est inspiré, trouveront des débouchés accrus sur le marché international. Ainsi on pourra éviter, partiellement tout au moins, les douloureux rajustements qui seraient rendus nécessaires si la diminution du commerce extérieur des Etats-Unis s'avérait permanente.

« La renaissance du commerce extérieur améliorera la situation des autres pays et accroîtra leur pouvoir d'achat. Rappelons que celui-ci à son tour augmentera les débouchés américains.

« La loi que je vous recommande aujourd'hui fait partie intégrante du programme de restauration de l'économie que le Congrès a élaboré l'an dernier. C'est une partie du programme exceptionnel, nécessité par la crise économique que nous traversons. Cette loi devra stipuler que les accords commerciaux auront une validité maximum de trois ans, car un délai moindre serait probablement insuffisant pour mettre en application le nouveau plan. Dans l'exécution de ce programme, le Gouvernement devra évidemment tenir compte des autres parties du plan de restauration nationale, notamment de la N. R. A.

« J'espère que le Congrès agira rapidement. De nombreux problèmes dans le domaine du commerce international

attendent notre décision. Nous devons agir aussitôt que possible. »

Dans le dernier message de ma première année de gouvernement, message qui avait trait à l'indépendance des îles Philippines, je demandai d'appliquer à nouveau les stipulations provisoires qui devaient conduire à l'indépendance complète et de mettre de nouveau en vigueur les stipulations commerciales de la loi de 1933. Il proposait deux changements : tout d'abord que les Etats-Unis renoncent définitivement à leur droit de maintenir des bases militaires aux Philippines après l'indépendance; ensuite que pour la discussion des bases navales permanentes on s'en remette aux conférences futures.

Le 3 mars marqua la clôture de notre première année à Washington. J'assistai à l'installation du Dr. Joseph Gray dans sa charge de recteur de l'Université américaine et je reçus le titre de docteur honoris causa. Je prononçai le discours suivant:

« Il m'est très agréable de devenir aujourd'hui membre de l'Université américaine. Je suis fier que cette entrée coïncide avec l'installation du nouveau recteur.

« Il convient que cette Université soit située dans la capitale du pays. De la sorte, l'enseignement supérieur peut avoir une compréhension plus étroite des données gouvernementales; il convient au gouvernement d'étendre ses rapports avec les professeurs et les élèves d'un institut libéral.

« Il est naturel que je m'intéresse particulièrement à la nouvelle de la création d'une École des Affaires publiques par l'Université américaine. On a écrit maints articles, on a prononcé bien des discours qui s'efforcent de passer en revue et de juger les événements qui se sont déroulés aux Etats-Unis au cours de cette année. Je me hasarde à dire que peu de ces résumés soulignent ce qui, à mon avis, est un des traits les plus saillants d'une année particulière de notre vie américaine.

« Je parle de la surprenante recrudescence d'intérêt que le peuple des Etats-Unis montre pour tout ce qui concerne le gouvernement. Dans les villes, dans les hameaux et dans les fermes, hommes et femmes, dans leurs rapports quotidiens, discutent, comme jamais auparavant, sauf toutefois au temps de la guerre, du système qui régit la communauté et les problèmes nationaux.

« Quant à nous, non contents de chercher un remède provisoire à la crise, nous nous sommes efforcés d'extirper les racines mêmes du mal.

« Pour ce faire, nous avons besoin de contacts pratiques et précis entre le monde universitaire et celui des affaires gouvernementales. Le développement de notre vie économique nécessite la compréhension intelligente des centaines d'éléments qui s'entremêlent dans notre société. Le Gouvernement a un besoin très précis non seulement des points de vue sociologiques et économiques, mais encore de l'aide pratique des hommes et des femmes qui représentent les éléments universitaires, commerciaux et libéraux de la communauté.

« Il nous faut dans le Gouvernement un personnel formé. Nous avons besoin de fonctionnaires désintéressés et résolus. Nous ne pouvons y arriver sans la création d'une

bureaucratie nationale qui régirait la vie nationale de notre système gouvernemental.

« Voilà pourquoi je me réjouis particulièrement d'apprendre l'établissement de cette École d'Affaires publiques. Je puis vous assurer que le Gouvernement collaborera sincèrement avec vous. »

Dans ce discours j'abordai pour la première fois un sujet qui doit nécessairement préoccuper un gouvernement qui préconise une politique d'entente avec l'agriculture, l'industrie et la finance. Je n'avais jamais cessé de croire profondément aux principes du service civil. Toutefois, tel qu'il était constitué dans notre pays, le service civil avait eu des hauts et des bas. Il n'avait pas toujours été des plus opérants et avait manqué de souplesse aux époques troubles. En se basant sur lui, je crois que ce pays pourra élaborer un système de service public qui produira certainement d'aussi bons résultats que le « British Civil Service » et qui, en faisant preuve d'esprit d'initiative, s'adaptera mieux aux circonstances.

Nous avons là une nouvelle possibilité d'améliorer le service gouvernemental, d'en diminuer l'esprit de parti, et de donner, en particulier aux jeunes, une occasion de participer d'une manière pratique aux travaux du Gouvernement.

CHAPITRE XIII

Je ne voudrais pas terminer ce livre sans exprimer d'une façon un peu plus claire que je ne l'ai fait jusqu'ici, ce que je pense des responsabilités qui incombent aux personnes qui exercent de l'autorité sur autrui.

L'autorité n'est pas circonscrite au Gouvernement. Son domaine s'étend à l'ensemble de l'industrie, du travail et de la finance. Il y a beaucoup plus de personnes qui détiennent de l'autorité dans la vie privée que dans les services gouvernementaux. Toute vie organisée, privée ou publique, dépend de l'autorité qu'exercent certaines personnes sur autrui, et la beauté comme la durée de cette vie, dépend de l'intégrité avec laquelle l'on exerce cette autorité.

Considérons en premier lieu les gens en place dans la vie publique. Toujours, au cours des siècles, on attachera au nom du Président Cleveland, ce principe de rude honnêteté : *« Le poste de fonctionnaire est un poste de confiance. »* L'énergie farouche qu'il déploya pour faire disparaître l'ancienne doctrine selon laquelle au vainqueur appartiennent les dépouilles, introduisit dans le Gouvernement fédéral un nouvel idéal de service public, Sous la poussée de cet idéal, l'immense majorité des serviteurs du Gouvernement Fédéral est devenue honnête, y compris les hommes et les femmes qui exercent leur autorité sur ces fonctionnaires. Je possède une dose suffisante d'optimisme pour croire que cet idéal gagnera lentement mais sûrement le gouvernement local. Chaque année qui passe voit de plus en plus la suppression des organismes et des chefs d'entreprises locaux à tendances politiques dont la principale fonction dans la vie a été de mettre du foin

dans leurs bottes.

Sous un système électoral parfaitement organisé, tout appel au public devrait reposer uniquement sur des principes politiques et sur une bonne administration. Nous devons chercher par tous les moyens possibles d'atteindre cet objectif. Aujourd'hui les électeurs, spécialement les jeunes, nous rapprochent de plus en plus de cet idéal. Ils s'intéressent de moins en moins aux seuls emblèmes des partis. Ils disent de plus en plus : *« J'appartiens à tel ou tel parti, mais, en réalité, j'ai presque toujours fait la part du feu. »* C'est d'un heureux présage pour l'avenir des Etats-Unis.

Beaucoup de cyniques continueront à déclarer que la politique n'est que boue, de quelque côté qu'on la regarde. Ces cyniques contribuent considérablement aux maux sur lesquels ils exercent leur verve.

Nous n'avons pas besoin de cyniques en politique : nous avons besoin d'un nombre sans cesse croissant d'hommes et de femmes qui prendront une part active et féconde aux affaires publiques, de manière à hausser davantage encore le niveau de l'honnêteté qui s'est élevé sensiblement au cours de ces cinquante années.

Le temps est venu d'ajouter un compagnon à l'idéal que Cleveland se faisait du service public.

Ce compagnon c'est : *« l'administration privée est un dépôt public. »*

Pourquoi, si on raisonne bien, appliquer deux mesures, l'une pour le gouvernement et l'autre pour les affaires et les professions privées? Somme toute, si on en juge par l'effet produit sur les êtres humains, la marge n'est pas grande

entre l'autorité d'un alderman ou d'un inspecteur qui dirige un millier de citoyens et celle du président d'une compagnie qui a la main haute sur un millier d'employés et d'actionnaires. Ni dans un cas ni dans l'autre, je ne songe à la concussion : je fais allusion à quelque chose de plus important — à une direction basée sur une morale et des principes sains.

Je n'accuse pas tous les hommes d'affaires ou tous les chefs industriels, tous les directeurs de journaux, tous les hommes de loi. Mais je m'en prends à la morale de beaucoup d'entre eux et j'accuse ces citoyens dont les consciences lâches pardonnent de tels travers.

A cette accusation se joint un public qui regarde les choses sous un nouveau jour. Il condamne les hommes d'affaires qui, pour des profits personnels, font fi des existences humaines, qui n'hésitent pas, par leurs agissements déloyaux, à jeter à la rue un rival et ses employés, qui spéculent sur des informations intérieures, qui profitent des informations erronées qu'ils sèment dans le public ou qui vendent des capitaux fictifs à des acheteurs candides.

Ce même public condamne ces chefs de groupements syndicaux qui se livrent à de mesquins tarifs en usant de leur mandat, ou qui veulent contrôler toutes les actions des ouvriers qui ont droit à la liberté et à l'indépendance. Il en est venu à soupçonner et à ne plus croire ces directeurs de journaux qui arrangent les nouvelles et qui donnent le pas à leur intérêt personnel ou celui d'un parti sur un patriotisme bien compris.

Il condamne, ce public, les avocats qui acceptent des honoraires pour trouver des échappatoires à la lettre de la loi, comme il condamne ceux qui emploient ces avocats. Le

public, qui, autrefois, s'amusait au spectacle de l'habileté de ceux « qui s'en tiraient » supporte de moins et moins l'injustice, qu'elle se base sur des motifs criminels graves ou sur la simple habileté. Il condamne ces agissements, qu'ils « réussissent » ou non, qu'ils soient d'ordre public ou privé.

L'idéalisme est essentiel dans tous les services — c'est une qualité de l'esprit qui ne se contente jamais de la situation présente, c'est une qualité qui appartient à celui qui poursuit un but immédiat et qui, l'ayant atteint, s'en assigne un autre. Seul le cynique, que je viens de décrire comme un misérable citoyen, osera dire qu'un tel homme n'est nullement pratique. L'idéaliste n'est pas nécessairement un réalisateur raté. Certains des plus grands administrateurs sont des individus qui s'efforcent constamment d'améliorer le sort de l'humanité.

La nation a trouvé heureusement dans les membres de mon Gouvernement des hommes et des femmes dont l'idéalisme ne s'est pas montré inopérant. Je suis personnellement heureux des loyaux services des membres de mon Cabinet, du Secrétaire Hull comme de tous les autres, j'ai à me féliciter du dévouement des chefs des nouveaux services gouvernementaux qui aident l'Amérique à sortir du chaos, des hommes et des femmes qui, dans toutes les branches du Gouvernement fédéral, se montrent des membres indispensables et précieux de l'équipe gouvernementale. Je me réjouis du dévouement et de l'aide désintéressée que me donnent des personnes telles que Howe, McIntyre, Earley et Molcy à qui, pour toutes sortes de services, je fais appel à toute heure du jour et de la nuit.

Le pays a de la chance et ce n'est pas seulement à cause du dévouement de ses nombreux dirigeants, mais surtout parce que ceux-ci sont intelligents et qu'ils usent de leurs

dons pour atteindre un idéal qui n'est autre que le bien-être permanent du citoyen moyen.

Appendice VIII

DÉCRET RELATIF AU REÇU DE L'OR PAR LES HOTELS DE MONNAIE EN CONSIGNATION ET LES BUREAUX DE POIDS ET MESURE

(15 janvier 1934.)

En vertu de l'autorité qui m'est conférée... je prescris par la présente les règlements suivants relatifs à l'or tenu en consignation en vue de la vente :

Article premier. — Les hôtels de monnaies et les bureaux des poids et mesures des Etats-Unis ont, par la présente, l'autorisation, soumise aux prescriptions éventuelles du Secrétaire au Trésor, de recevoir en consignation l'or que ledit hôtel de monnaies ou bureau des poids et mesures sait pertinemment n'avoir pas été détenu contrairement aux stipulations des décrets.

Article 2. — Le Secrétaire au Trésor a, par la présente, le pouvoir et l'autorisation d'édicter toutes mesures qu'il estimera nécessaires à l'exécution des intentions de ce décret.

Article 3. — Le présent décret et toutes mesures édictées ci-dessous peuvent, à tout moment, être modifiées ou abrogées.

Appendice IX

DÉCRET RELATIF AUX PLAINTES DÉNONÇANT LES PRATIQUES DE MONOPOLE

(20 janvier 1934.)

1. Chaque fois qu'un plaignant se jugera mécontent de la manière dont un service du Gouvernement Fédéral, à l'exception du Ministère de la Justice, aura accueilli toute plainte accusant une personne, société, corporation ou autre association ou forme d'entreprise de se livrer à des agissements monopolisateurs ou à des pratiques qui permettent ou encouragent un monopole ou tendent à supprimer, ou à écraser de petites entreprises, pratiques qui enfreignent notoirement les stipulations des codes de concurrence loyale approuvés par la N. L R. A. ou qui, tout en étant sanctionnées par les stipulations de ce code, enfreignent notoirement l'article 3 (a) de ladite N.I.R.A., dans ce cas cette plainte sera trame-mise à la Commission Fédérale du Commerce par le service que désignera le plaignant.

2. La Commission Fédérale du Commerce, en conformité avec les stipulations de la N.I.R.A. et celles de la loi du 26 septembre 1914, peut, au reçu de toute plainte de cette sorte qui lui est transmise, intenter une action contre ces personnes, sociétés, corporations ou autres associations ou autres formes d'entreprises dont elle a des raisons de croire qu'elles se livrent aux pratiques susdites, et ce, chaque fois que la Commission Fédérale de Commerce jugera qu'une action dans le domaine susdit sera conforme à l'intérêt public : si la Commission Fédérale du Commerce estime que

lesdites pratiques ne sont pas contraires aux stipulations de l'article 5 de la c Federal Trade Commission Act » on des articles 2, 3 ou 7 de la loi Clayton, ladite Commission, au lieu d'intenter une action en justice transmettra la plainte et les pièces justificatives au Ministère de la Justice.

3. On ne peut interpréter le pouvoir que l'on confère par la présente à la Commission Fédérale du Commerce comme une dérogation aux pouvoirs que ladite Commission possède en vertu de la loi.